2015 - 2020

CONTRAT DE VILLE DE SAINTE MARIE

LES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE :

- L'Etat, représenté par le Préfet de la Martinique, Monsieur Fabrice RIGOULET-ROZE,
- La Ville de Sainte-Marie, représentée par son Député Maire, Monsieur Bruno Nestor AZEROT,
- Le Conseil Général de la Martinique, représenté par sa Présidente, Madame Josette MANIN,
- Le Conseil Régional de la Martinique, représenté par son Président, Monsieur Serge LETCHIMY,
- La Communauté d'Agglomération du Pays Nord MARTINIQUE CAP NORD, représentée par son Président, Monsieur Alfred MONTHIEUX,
- L'Académie de la Martinique, représentée par la Rectrice Mme Catherine BERTHO LAVENIR,
- Le Procureur de la République, Monsieur Éric CORBAUX,
- L'Agence Régionale de Santé, représentée par son Président Monsieur Christian URSULET,
- La Caisse d'Allocations Familiales de la Martinique, représentée par son Directeur Régional, Monsieur Marcel MANGATTALE,
- La Caisse Générale de Sécurité Sociale de la Martinique représentée par son Directeur Monsieur Frantz LEOCADIE
- La Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire, représentée par son président Gérard LACOM,
- Le Pôle Emploi Martinique, représenté par son Directeur Régional Monsieur Antoine DENARA,
- La société OZANAM, représentée par son Président Monsieur Marceau JOBELLO
- La Société Immobilière de la Martinique, représentée par son Secrétaire Général, Monsieur Jean-Luc GALY
- La Chambre de Métiers et de l'Artisanat, représentée par son Président, Monsieur Hervé LAUREOTE
- La Chambre de Commerce et de l'Industrie de la Martinique, représentée par son Président, Monsieur Manuel BAUDOUIN
- La Caisse des Dépôts et Consignations, représentée par son Directeur, Monsieur Hubert ROCHE
- L'Agence Française de Développement, représentée par son Directeur Monsieur Hervé BOUGAULT

SOMMAIRE :

1 Contexte et enjeux 6

1.1 Sainte-Marie, un territoire attractif 6
1.2 Sainte-Marie, un territoire fragilisé 7
1.3 La politique de la Ville 8

2 Modes d'élaboration du contrat 10

3 Présentation des quartiers en politique de la ville 12

3.1 Sainte-Marie en chiffres 13
3.2 Le périmètre réglementaire 19
3.1 L'actualisation de la géographie prioritaire 24

4 Les orientations du contrat de ville et l'identification des interventions des partenaires 25

4.1 Pilier 1 : Cohésion Sociale 26
4.2 Pilier 2 : Renouvellement Urbain et Cadre de Vie 58
4.3 Pilier 3 : Développement Economique et Emploi 67
4.4 Pilier 4 : Valeurs de la République et Citoyenneté 77

5 Les engagements 87

5.1 Les engagements généraux 87
5.2 Engagements de la ville de Sainte-Marie 89

5.2.1 Les orientations générales de la ville de Sainte-Marie 89
5.2.2 Les engagements par orientations de la ville de Sainte-Marie 90

5.3 Engagements généraux de l'Etat 93
5.4 Engagements de la Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DJSCS) 94

5.4.1 Les orientations générales de la DJSCS de Martinique 94
5.4.2 Les engagements par orientations de la DJSCS 94

5.5 Les engagements de la Direction des Entreprises de la Concurrence de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIECCTE) 96
5.6 Engagements de la Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DEAL) 98
5.7 Engagements de la Direction des Affaires Culturelles (DAC) 98

5.7.1 Les engagements généraux de la DAC 98
5.7.2 Les engagements par orientations de la DAC 101

5.8 Engagements de la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité (DRDFE) 102
5.9 Engagements de la Gendarmerie Nationale 102
5.10 Les engagements du Procureur de la République 102
5.11 Engagements de la Protection Judiciaire de la Jeunesse 103
5.12 Engagements du Service Pénitentiaire Insertion et Probation 103
5.13 Engagements de l'Académie de Martinique 104
5.14 Engagements du Conseil Régional 106

5.14.1 Les engagements généraux 106
5.14.2 Les engagements par orientations 107

5.15 Engagements du Conseil Général 109

5.15.1 Les engagements généraux du Conseil Général 109
5.15.2 Les engagements par orientations du Conseil Général 109

5.16 Engagements de la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique Cap Nord 110
5.17 Engagements de l'Agence Régionale de Santé 111
5.18 Engagements de la Caisse d'allocations familiales (CAF) 111

5.18.1 Les engagements généraux de la CAF 111
5.18.2 Les engagements par orientations de la CAF 113

5.19 Engagements de la Caisse Générale de Sécurité Sociale (CGSS) 116
5.20 Les engagements de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) 117
5.21 Engagements du Pôle Emploi 118

5.21.1 Les orientations générales du Pôle Emploi 118
5.21.2 les engagements par orientations du Pôle Emploi 119

5.22 Engagements de la Mission Locale du Nord 120
5.23 Engagements des bailleurs 121
5.23.1 Engagements de la S.I.MAR 121
5.23.2 Engagements de la SA HLM OZANAM 124
5.24 Les engagements de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique (CCIM) 124
5.25 Les engagements de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Martinique (CMA) 126
5.26 Engagements de la Caisse des dépôts et Consignations (CDC) 127
5.27 Engagements de l'Agence Française de Développement (AFD) 128
5.28 Les engagements de l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) 128

6 Le Pilotage 130

6.1 Le comité de Pilotage 130
6.2 Le pilotage opérationnel du projet 131
6.3 La Direction du contrat de ville 131
6.4 Les moyens humains et l'organisation mobilisés par l'État pour l'élaboration et le suivi du contrat de ville. 132
6.5 La Mobilisation des équipes de la ville 133
6.6 L'évaluation, évolution du Contrat de Ville et suivi des opérations 133
6.7 L'articulation avec les dispositifs existants et les documents stratégiques du territoire 136

7 L'implication des habitants 138

7.1 Modalité de la mise en place du conseil citoyen 139
7.2 La composition du Conseil Citoyen 139
7.3 Organisation et fonctionnement du Conseil Citoyen 140
7.4 Accompagnement et formation 141

8 Programmation et appels à projet 143

9 Les Signataires 144

1 Contexte et enjeux

1.1 Sainte-Marie, un territoire attractif

La Ville de Sainte Marie est la 2ème commune de l'arrondissement de la Trinité et la 6ème de Martinique en nombre d'habitants avec 17 594 hab[1]. D'une superficie de 44, 55 km 2, sa densité est de 394, 93 hab./km2 , ce qui en fait l'une des plus forte densité de la Martinique.

D'un point de vue historique, la ville a d'abord été marquée par une forte présence amérindienne. Elle s'est construite à partir de l'assise d'un fortin du nom de Fort Sainte-Marie. Dans la période coloniale, la ville s'est construite par étape autour de la production agricole.

La ville s'appuie sur ses nombreux attraits géographiques (façade maritime importante, forêts, Tombolo, sites remarquables, rivières et sources,…) et a développé un patrimoine considérable : agricole (canne, rhum, banane, cacao…), artisanal et culturel (musées, maison du bélè, maison de la vannerie, gastronomie, arts et traditions populaires, Pitt…). On y retrouve également de nombreux équipements sportifs et socio éducatifs (Palladium, centre d'arts martiaux, cinéma, terrains de sport, piscine, tennis, stades…).

Le projet samaritain de développement durable et solidaire a permis à la ville, avec ses partenaires, d'accroître l'attractivité du territoire en aménageant la ville, en accompagnant les habitants et en améliorant la qualité des services :

- Requalification de la rue Schœlcher, artère commerciale principale du bourg,
- Réalisation des étals de vente des produits de la mer,
- Aménagement de l'Avenue des Jeunes (Morne des Esses),
- Travaux d'amélioration du front de mer,
- Aménagement de la Plaine de l'Union,
- Aménagement de l'îlet Sainte-Marie,
- Programmation de logements sociaux,

[1] INSEE 2015

- Amélioration de l'espace multi média du bourg et création de l'espace de Morne des Esses,
- Création de la ludothèque et d'un lieu d'accueil enfants / parents (LAEP),
- Mise en place du Projet Educatif de Territoire (PEDT),
- Création du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) et mise en place d'actions,
- Création du Service de Développement Economique Samaritain,
- Remise à niveau des réseaux…

Aujourd'hui, la ville est à une nouvelle étape de son développement.

1.2 Sainte-Marie, un territoire fragilisé

Sainte-Marie est un territoire jeune. Les moins de 20 ans représentent 29% de l'ensemble de la population de la commune. Ce taux situe la commune parmi les plus jeunes de la Martinique (le taux le plus fort est pour le Prêcheur avec 31% et le plus faible pour Grand Rivière avec 23%).
Au sein de la commune, les taux varient de 27% pour le Bourg (là où les jeunes sont en proportion moins nombreux) à 33% à Lassalle-Rivière Canaris.

Paradoxalement, cette situation de jeunesse est accompagnée par une proportion relativement forte de personnes de plus de 75 ans. Ainsi, les plus de 75 ans représentent 9,7 % de la population samaritaine contre 7,9 % pour le département. (Grand- Rivière a l'un des plus forts taux avec 19,3 %)

Sainte Marie est la commune où le taux de chômage au regard de la population active est le plus fort. Il représente pour l'ensemble de la commune 37% de la population active contre 25% pour l'ensemble de la Martinique.

Sainte-Marie, dans un contexte financier contraint, doit faire face à plusieurs enjeux :

- Organiser le transport inter et intra quartier, à l'échelle du Nord Atlantique et de la Région,
- Développer l'offre d'emploi et l'employabilité des Samaritains,
- Développer l'accompagnement social et particulièrement des personnes vulnérables,
- Accroître l'offre de logements,
- Poursuivre les aménagements (ex : poursuite de l'aménagement du front de mer et du centre-ville et des quartiers),
- Mettre aux normes parasismiques les écoles,

- Améliorer l'accompagnement des associations et des porteurs de projets,
- Développer l'activité notamment par les outils de l'Economie Sociale et Solidaire,
- Poursuivre les partenariats,
- Poursuivre et amplifier les actions du CLSPD,
- Mieux valoriser les atouts de la ville autour d'un projet touristique et culturel,
- Donner un nouveau souffle à la dynamique citoyenne,

…

1.3 La politique de la Ville

Le Gouvernement a engagé avec la Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, une réforme de la politique de la ville qui se concrétise dans le nouveau contrat de ville. Celui-ci a vocation à mettre en cohérence et mobiliser les interventions de tous les partenaires sur un périmètre réglementaire défini sur un critère unique de pauvreté, c'est-à-dire la concentration des populations ayant des ressources inférieures à 60 % du revenu médian (c'est-à-dire avec moins de 9 100 €).

Pour le territoire de Sainte-Marie, le périmètre réglementaire est dénommé « Tombolo city ».

Le contrat de ville 2015-2020 s'inscrit dans une démarche intégrée et tient compte des enjeux de développement économique, de renouvellement urbain, cohésion sociale et citoyenneté qui correspondent aux quatre piliers du contrat.

L'État et ses opérateurs, l'Intercommunalité, la Commune, le Département et la Région, ainsi que les autres acteurs institutionnels (organismes de protection sociale, acteurs du logement, acteurs économiques) et l'ensemble de la société civile, en particulier les associations et les habitants des quartiers prioritaires, sont parties prenantes de la démarche contractuelle à chacune de ses étapes.

Le contrat de ville de Sainte Marie est le cadre d'action qui correspond :

- aux réalités du territoire et des institutions,
- aux orientations nationales[2],
- aux orientations samaritaines.

Ce contrat de ville respecte donc un certain nombre d'impératifs :

- un document unique intégrant les dimensions sociale, urbaine et économique,
- un contrat mobilisant l'ensemble des partenaires concernés,
- un contrat mobilisant prioritairement le droit commun de l'État et des collectivités territoriales,
- un contrat s'inscrivant dans un processus de co-construction avec les habitants.

[2] l'article 6 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, par la circulaire du Premier ministre du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville de nouvelle génération et la circulaire du 15 octobre 2014 relative aux modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville.

2 Modes d'élaboration du contrat

L'élaboration du contrat s'est inscrite dans un contexte calendaire contraint :

- transmission du périmètre en décembre 2014
- début des travaux en Janvier 2015

Le parti pris était :

- de partir des besoins et de la réalité des habitants,
- de tenir compte des interventions existantes et des contraintes des institutions.

La municipalité disposait d'un certain nombre d'éléments de diagnostic :

- le diagnostic préalable à l'élaboration du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ),
- le Projet Educatif de Territoire (PEDT),
- le Diagnostic Local de Sécurité (DLS),
- l'Analyse générale des Besoins Sociaux (ABS) et celle spécifique aux jeunes,
- le Diagnostic infra-communal de CAP NORD,
- le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD),
- un état des équipements et la liste des commerces du Bourg,
- …

Des groupes de travail par entrée prioritaire ont été mis en place pour définir collectivement les enjeux territoriaux, faire émerger des orientations.

Pour chaque orientation ont été définies :

- des propositions d'actions,
- des interventions attendues des partenaires,
- des conditions de mise en œuvre (pilotage, cadre financier, implication des habitants,…)

7 groupes de travail ont mobilisé plus de 90 participants (cf. annexe 3 Tableau des participants) représentatifs des thématiques définies :

- les services de la ville : DGS, DSTM, CCAS, DAT,
- les services et opérateurs de l'Etat : Délégué du Préfet, DIECCTE, ARS, PJJ, DEAL, DRDFE, DJSCS, Gendarmerie Nationale,
- les autres partenaires : CAF, CAP NORD, SIMAR, SEMA, le Basket Ball Samaritain, l'ADIIE, Inser'Action, la réserve citoyenne, des forces vives,…)

Parallèlement, des entretiens spécifiques ont été menés avec les partenaires pour l'élaboration des portraits de quartier.

3 Présentation des quartiers en politique de la ville

Depuis fort longtemps Sainte Marie est consciente des difficultés, handicaps et retards de développement, qui la caractérisent, comme toutes les villes du Nord.

Elle est également sûre de sa capacité à transformer ces handicaps en atouts et leviers de développement.

Sa population peu qualifiée, pour une bonne part d'entre elle en recherche d'emploi, en voie de vieillissement et vivant avec de faibles revenus est aussi solidaire, capable de mobilisation (comme l'illustre le coup de main organisé pour acheminer le matériel nécessaire à l'aménagement de l'Îlet Sainte Marie grâce à une gigantesque chaîne humaine, comme en atteste la mobilisation des jeunes du conseil municipal junior à l'occasion des téléthons, comme le prouve la vivacité du tissu associatif…).

Sa ruralité et son éloignement sont à la fois signe d'isolement (en raison de l'absence de système de transport) et un atout indéniable pour un développement du tourisme vert.

Sa culture longtemps dépréciée *(bélè*, mizik vyé nèg) est aujourd'hui reconnue comme un patrimoine culturel majeur de la Martinique. Appropriée depuis longtemps par ses habitants, la culture samaritaine s'exporte désormais avec les maîtres du *bélè*.

3.1 Sainte-Marie en chiffres

Les données sont disponibles à l'échelle de l'Iris. Ces données ne correspondent pas de façon fine au périmètre réglementaire. Le travail effectué par l'Insee pour l'élaboration du contrat de ville, permet tout de même d'approcher la réalité statistique de ces territoires. Le contour de l'Iris comprend des sous quartiers dont la situation sociale est moins défavorable que ceux des quartiers prioritaires.
Les données ci-dessous sont issues des statistiques de l'Insee 2015 et du Compas « Diagnostic au service de l'élaboration du nouveau contrat de Ville » de novembre 2014.

Population

- Population de Sainte-Marie : 17 594 hab. (Populations légales des communes en vigueur au 1er janvier 2015)

- Population du périmètre « Tombolo city » : 1 370 habitants soit 7,8 %
- Revenu médian : 8 800 euros (2011)

Répartition moyenne par tranche d'âge pour la ville :

0-14 ans	15-29 ans	30-44 ans	45 - 59 ans	60-74 ans	+ de 75 ans
19,9 %	15,5 %	16,8 %	21,0 %	15,8 %	10,9 %

La population des Quartiers Prioritaires (QP) présente une forte proportion de jeunes de 0 à 25 ans (33%) et une part importante des plus de 60 ans (25,2%).

Population Iris	Chômage	décrochage scolaire	inactivité	famille monoparentale	Non diplômé	insalubrité	Surpeuplement des logements
2628,6	36%	5%	15%	33%	44%	5%	13%

Education

	ETABLISSEMENTS	QPV	GARCONS	FILLES	TOTAL	dont Effectif QPV (2015)
REPARTITION DES EFFECTIFS HORS ZONE D'EDUCATION PRIORITAIRE (HEP)	CLG JOSEPH LAGROSILLIERE		170	167	337	43
	NORD ATLANTIQUE		185	254	439	46
REPARTITION DES EFFECTIFS ELEVES EN RESEAUX D'EDUCATION PRIORITAIRE RENFORCES (REP+)	CLG EMMANUEL SALDES		193	186	379	30
	LASSALLE - HENRI GUEDON		n.c.[3]	n.c.	173	84
	LES ALLAMANDAS		n.c.	n.c.	83	
	LES BOUTONS D'OR		n.c.	n.c.	99	
	EULOGE ASTAR		n.c.	n.c.	76	
	RECULEE		n.c.	n.c.	104	
	LES JACQUIERS		n.c.	n.c.	72	
	PAIN DE SUCRE		n.c.	n.c.	54	
	TOTAL				**1816**	**203**

Sans diplôme %	CEP %	BEPC, brevet collèges %	CAP-BEP %	BAC-BP %	Enseignement sup court	Enseignement sup long
57,5 %	3,0 %	3,4 %	16,8 %	11,3 %	3,7 %	4,3 %

- Pour l'ensemble du territoire, 53,7 % des jeunes de 17/24 ans sont non scolarisés.
- Les risques de déscolarisation sans diplôme sont plus marqués sur la commune que sur le reste de la Martinique, avec 1 jeune sur 8 âgé de 17-24 ans dans ce cas contre 1 sur 10 à l'échelle martiniquaise (13% contre 10% en tendance départementale).

[3] Non communiqué

Logement

Logements en 2011 (princ)	Logements vacants	Maisons en 2011	Appartements en 2011	Rés princ HLM louée vide	Habitations de fortune	Cases traditionnelles	Maisons ou immeubles en bois	Maisons ou immeubles en dur
1249	16,2 %	71,1 %	27,7 %	9,8 %	0,6 %	0,0	1,0 %	81,8 %

- Une faible présence de l'habitat collectif : 13,2 % au niveau de la commune

Chômage

Chômeurs 15-64 ans	Chômeurs 15-24 ans	Chômeurs 25-54 ans	Chômeurs 55-64 ans
35,6 %	**64,4%**	33,6 %	16,2 %

	Les actifs occupés de 25-54 ans			Taux d'emploi* (%)		
	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
Bourg	515	263	253	53,3	47,9	60,5
Belle Etoile-Derrière Morne-Rodon	551	260	290	59,9	56,2	63,7
Lassale-Rivière Canaris	515	285	230	56,6	53,5	60,9
Eudorcait-Pérou	525	235	290	58,3	52,0	64,8
Morne des Esses-St Laurent-St Aroman	623	293	330	49,6	43,0	57,4
Fonds Saint-Jacques-Rodin	705	343	363	63,2	58,0	69,0
Reculée-Bézaudin	543	283	260	50,4	48,1	53,1
Sainte-Marie	3 978	1 962	2 016	55,7	50,9	61,3
CA du Pays Nord Martinique	26 231	13 118	13 113	61,9	56,9	68,0
Martinique	104 076	54 629	49 447	65,4	61,8	69,9

* part des actifs occupés de 25-54 ans parmi l'ensemble des 25-54 ans

Source : Insee RP 2010

- **36,5% de chômeurs à Sainte Marie** contre 27,4 % en MARTINIQUE.
- La population la plus fortement impactée est celle des 15- 24 ans.
- Les femmes sont plus souvent en activité que les hommes.

Jeunesse

- Le risque de chômage est particulièrement élevé sur Sainte-Marie et les jeunes face à l'emploi sont bien plus fragiles que le reste de la population : difficulté de transport, faible niveau de formation, faiblesse de l'activité et taille des entreprises.

.

- Parallèlement, l'élévation du coût du logement est beaucoup plus forte pour les nouveaux locataires, notamment pour les jeunes couples. La jeunesse est finalement prise en étau entre mal emploi et mal logement.

- Une parentalité précoce observée au sein des quartiers prioritaires 9,5 % des jeunes de 15/24 ans ont au moins un enfant à charge. Ce qui représente 15,9% des jeunes femmes entre 15/24 ans qui ont au moins un enfant à charge.

Pauvreté

- Plus de 2 personnes sur 5 sont en situation de pauvreté au sein de la ville (soit 977 € seuil de pauvreté en 2011)

Économie

	Nature juridique de l'établissement			
	Personne physique*		Personne morale	
	Nb	%	Nb	%
Sainte-Marie	772	71,9	301	28,1
CA du Pays Nord Martinique	4 639	65,0	2 496	35,0
Martinique	20 241	53,4	17 652	46,6

*Entreprises individuelles

Source : SIRENE 2011

Agriculteurs	Artisans, Comm., Chefs entr.	Cadres, Prof. intel. sup.	Prof. Intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités	Autres
0,6 %	3,4 %	1,9 %	10,1 %	16,1 %	12,0 %	29,5 %	26,4 %

- L'activité économique du périmètre réglementaire est prédominante dans le bourg. Il concentre une part importante de l'activité économique.
- Cependant le tissu économique est caractérisé essentiellement par de très petites entreprises : 471 entreprises de 0 à 5 salariés en 2013 sur 504 entreprises au total contre 487 entreprises de 0 à 5 salariés en 2014 sur 519 entreprises au total.

Equipements collectifs

Les quartiers prioritaires sont relativement bien couverts en équipements sportifs et culturels.

Equipements sportifs :

- Terrain de foot
- Terrain de Basket
- Stade municipal
- Terrain de pétanque
- Centre des arts martiaux
- Salle de sport
- Terrain de Tennis
- Piscine
- Palladium

Etablissements culturels

- Osatourc
- Musée du Rhum
- Excelsior
- Pitt Casérus
- Bibliothèque

Autres équipements :

- Espace multi média
- Ludothèque
- Halte Junior
- Relais d'assistantes maternelles
- Antenne de justice
- Protection Maternelle Infantile

Une présentation détaillée des principaux indicateurs représentatifs de la commune de Sainte-Marie figure en annexe au présent Contrat.

3.2 Le périmètre réglementaire

Le périmètre réglementaire comprend trois secteurs : le quartier Union, la partie littorale du Bourg, la cité Etoile.

Le bourg

Le BOURG joue son rôle de pôle d'animations, de commerces, d'administrations et de services.

Il est constitué de maisons basses ne dépassant pas 2 étages. Il comprend de nombreux logements dégradés qui sont à réhabiliter et de nombreux délaissés. Les dents creuses sont à aménager. Un projet de 3 opérations de construction de logements est en cours, avec notamment un concours d'architecture sur la façade du littoral (cf. annexe Tableau des constructions des logements sociaux).

Dans le cadre du projet de revitalisation du centre bourg l'aménagement de la rue Schœlcher et ses abords a été entrepris (voiries, trottoirs, éclairage, démolition d'habitat indigne…).

A l'initiative de certains commerçants les façades ont été rénovées. Il reste à entreprendre l'aménagement de la partie du littoral ainsi que de la Plaine de l'UNION jusqu'à Cité ETOILE (partie du littoral – face au collège) dans le cadre d'un projet global.

La municipalité a plusieurs projets en cours :

- installation de gare routière en face de la place Felix Lorne,
- construction d'un marché couvert,
- construction de logements à la rue des Etages,
- reconstruction de l'espace multimédia,
- réhabilitation du cinéma,
- création d'une passerelle reliant l'extrémité du Bourg à la Plaine de l'Union.
- aménagement paysager sur l'ensemble…

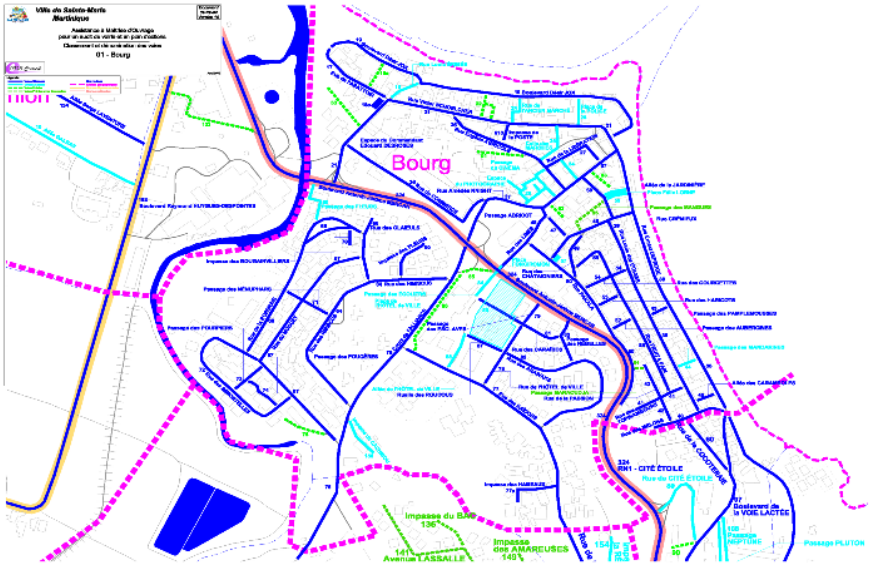

Le Bourg est composé de plusieurs zones ayant des caractéristiques spécifiques :

- Le littoral avec une partie déjà aménagée le boulevard Désir Jox et la rue Ernest Desproges, qui reste à aménager, notamment sur la partie en bordure de rivière,
- La rue Schœlcher, axe principal d'animation dont l'aménagement a été réalisé,
- Des espaces interstitiels autour de la piscine et auprès de l'Eglise avec un certain nombre de dents creuses et de maisons dégradées.

Le Bourg se caractérise par :

- une population âgée ayant des bas revenus,
- une part importante de personnes retraitées,
- un fort taux de chômage,
- des regroupements de personnes notamment de jeunes sur certains lieux (en face de la police, sur le parking en face de l'ex commerce Huit à Huit, devant l'antenne de justice et aux abords du centre des arts martiaux et stations-services).

Le quartier cité ETOILE

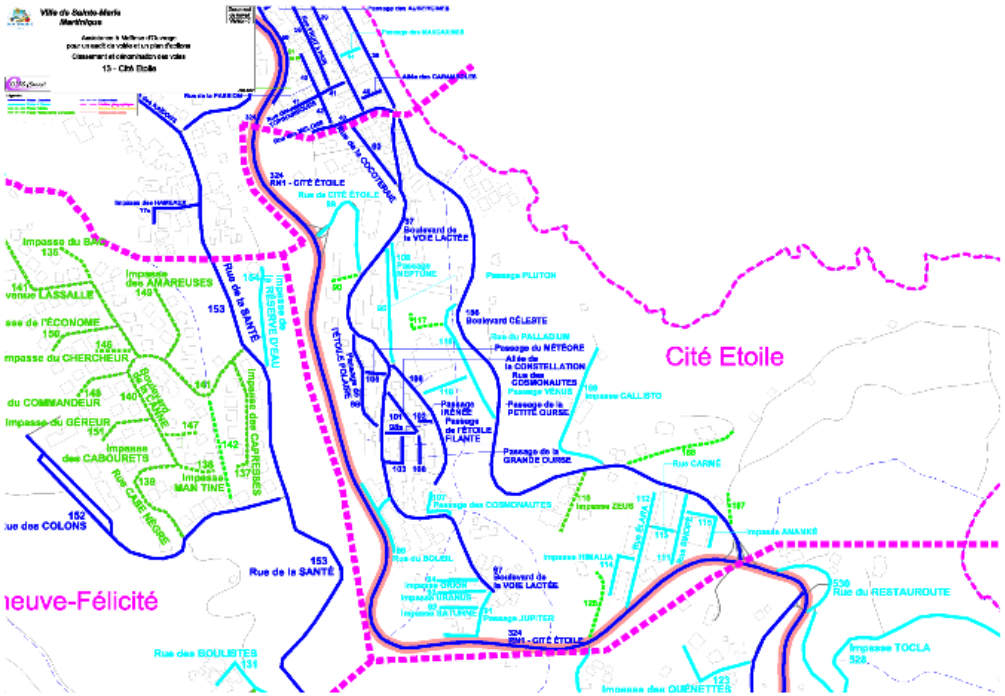
Cité Etoile
Rue de la SANTÉ
Rue des BOULISTES
Rue du RESTAUROUTE
Impasse TOCLA
Impasse des OUÉNETTES
Rue du SOLEIL
Rue CARNÉ
Impasse des AMAREUSES
Impasse du CHERCHEUR
Impasse du GÉREUR
Impasse des CABOURETS
Impasse MAN TINE
Impasse des CAPRESSES
Rue des COLONS
Rue de la RÉSERVE D'EAU
Impasse du BAO
Impasse LASSALLE
Impasse du COMMANDEUR
Impasse ANAVKÉ
Impasse ZEUS
Impasse HIMALIA
Impasse CALLISTO
Passage PLUTON
Passage NEPTUNE
Passage JUPITER
Passage des COSMONAUTES
Passage de la GRANDE OURSE
Passage de la PETITE OURSE
Passage de l'ÉTOILE FILANTE
Passage IRÈNE
Passage VÉNUS
Passage du MÉTÉORE
Allée de la CONSTELLATION
Rue des COSMONAUTES
Boulevard CÉLESTE
Rue du PALLADIUM
Boulevard de la VOIE LACTÉE
Rue de CITÉ ÉTOILE
RN1 - CITÉ ÉTOILE
Rue de la COCOTERIE
Rue de la PAIX CIVILE
Allée des CARAMBOLIER
Impasse des MARGARITES
Impasse des ANÉMONES
Rue de la ÉTOILE FILANTE
Rue de la ÉTOILE POLAIRE
Rue CAMÉE NEGRE
Rue de la ÉCONOME
Rue de la ÉCONOME
Rue de la ÉCONOME

- Le relais d'assistantes maternelles,
- Les écoles de musique,
- Des locaux mis à disposition des associations.

Une zone d'activité est à proximité avec des services publics : Pôle Emploi, Mission Locale du Nord, une Société d'économie mixte la SEMA, la SMDS et la gendarmerie et des activités : pâtisserie, broderie, pièces détachées, garagiste,...

La population de cité Etoile est composée en priorité de jeunes et de personnes actives. Néanmoins, la population âgée (14 locataires sur 84 (16,7 %)) doit être prise en compte dans les aménagements et l'adaptation nécessaire du logement. L'ambiance de la citée Etoile est relativement calme.

Le quartier UNION

Historiquement, **UNION** est un quartier populaire qui a accueilli une forte population ouvrière agricole du fait de sa proximité de l'habitation Saint James.

Il se compose de nombreuses maisons individuelles appartenant à des propriétaires privés.

Le quartier est sous le niveau de la mer. De nombreux épisodes d'inondations sont dus à un réseau d'eaux usées et un réseau d'eaux pluviales vétuste et mal adapté ainsi qu'à l'ensablement de l'embouchure de la rivière Sainte-Marie. De plus, les constructions ont été réalisées sur les réseaux. Ce qui ne permet pas une intervention rapide et simple. Il faut pour résoudre ces problèmes d'inondations refaire l'intégralité des réseaux. Il y a une attente d'interventions régulières de curage de la rivière, qui est de la compétence de l'Etat.

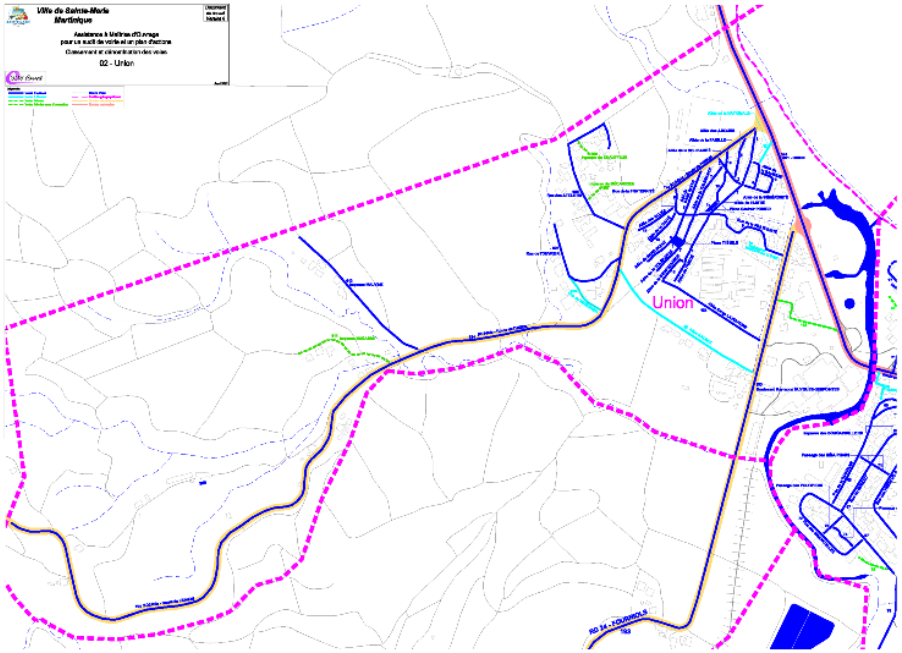

La perte d'autonomie et l'isolement d'une part de la population vieillissante induit la nécessité d'adapter les logements à cette tranche de la population et revoir le cheminement piéton. D'autre part, un certain nombre de jeunes inactifs et oisifs devront être pris en compte dans les projets du quartier. Au cœur du quartier, il y a le Pitt CASERUS (site remarquable), qui a déjà fait l'objet d'une rénovation et d'un appui municipal mais qui pourrait être valorisé davantage.
La Ville souhaite par ailleurs, mettre à disposition un local dans le cadre de l'accompagnement d'un projet d'épicerie solidaire.

Le stade Xercès LOUIS fait l'objet d'un projet global de plus grande envergure (avec la reconstruction des tribunes et des vestiaires, création de salles dont une salle des fêtes, création de places de stationnement). C'est un projet intercommunal qui comprend aussi un volet de développement économique et écologique.

Quelques commerces de proximité sont à disposition de la population : 2 boutiques (de type *lolo*), une boucherie, 3 restaurants, un supermarché, une banque, une station essence, un magasin de pièces automobiles, une pizzéria et de nombreux ambulants.

Le collège Emmanuel SALDES est à proximité, ainsi que le musée du Rhum et la distillerie Saint-James.

Sur le front de mer, la ville a aménagé la plaine de l'union :

- la Place des Enfants du monde avec des toilettes publiques,
- la création des étals de vente des produits de la mer,
- un ajoupa pour les joueurs de domino, …
- la Plaine de l'Union avec des kiosques d'activités, des aires de jeu, des terrains de basket, de pétanque et de beach soccer.
- du mobilier urbain
- un cheminement piéton
- un aménagement paysager d'ensemble…

La plaine est un lieu de vie et de rencontre de toutes les générations, avec de nombreuses animations qui participent à l'attractivité de la Ville.

3.1 L'actualisation de la géographie prioritaire

Pour les départements et collectivités d'outre-mer, il est prévu une actualisation de la géographie prioritaire tous les trois ans si la rapidité des évolutions observées le justifie (art. 5)

A ce titre, la Ville de Sainte Marie comprend deux quartiers qui ont toutes les caractéristiques d'un quartier prioritaire :

- **Le quartier Reculée** : constitué d'habitat social déjà ancien, enclavé, ayant des populations cumulant les difficultés sociales, un niveau de chômage élevé, un revenu médian parmi les plus faibles de Martinique voire le plus faible, des problématiques de délinquance récurrente,…
- **Le quartier Bezaudin** : qui présente les mêmes caractéristiques à la différence qu'il est constitué de maisons individuelles.

Sur le secteur Reculée-Bezaudin, le taux de chômage des jeunes est de 74% et de 73% pour le secteur Belle-Etoile quand le taux de chômage est de 64,4% pour le bourg et 68,4% à Sainte Marie.

Le chômage des femmes est aussi très important. Ce taux est de 42% pour Sainte Marie, allant de 31% pour le Bourg à 51% sur le quartier de Reculée.

Il y a donc nécessité de bien suivre l'évolution de ces quartiers par des éléments d'analyses statistiques pour pouvoir situer leur évolution et leur possible entrée dans le périmètre réglementaire

4 Les orientations du contrat de ville et l'identification des interventions des partenaires

Les orientations du contrat de ville de Sainte Marie sont issues d'un travail collectif. Elles sont volontairement simples et lisibles pour assurer leur opérationnalité et être appropriées par tous, y compris par les habitants. Elles ont vocation à permettre l'émergence d'un projet global, intégré et partenarial.

Les problématiques identifiées sont interdépendantes les unes des autres, elles mobilisent les différents acteurs qui interviennent en complémentarité sur les mêmes publics et territoires.

Ce contrat de ville est un levier pour mobiliser les différents acteurs dès l'élaboration des projets et permettre de mieux identifier les compétences, projets, moyens, limites et champ d'action de chacun pour trouver les meilleures solutions.

Le contrat de ville s'articule autour de quatre piliers :

- Cohésion sociale
- Développement économique et Emploi
- Renouvellement urbain et Cadre de vie
- Valeurs de la République et Citoyenneté

et de trois axes transversaux :

- la lutte contre les discriminations,
- la jeunesse
- l'égalité femme/ homme

A Sainte Marie, elles ont été reprises comme orientations spécifiques mais aussi de manière transversale.

La problématique du transport ayant été relevée dans tous les groupes de travail, elle est donc incontournable et doit, à ce titre, être prise en compte sur toutes les thématiques abordées et actions proposées.

4.1 Pilier 1 : Cohésion Sociale	
ORIENTATION N° 1	Construire des trajectoires scolaires et éducatives positives ➢ OBJECTIF 1 Réduire de moitié le nombre de jeunes décrocheurs ➢ OBJECTIF 2 Favoriser un égal accès de tous les jeunes à l'art et à la culture ➢ OBJECTIF 3 Lutter contre les stéréotypes de genre et les comportements sexistes ➢ OBJECTIF 4 Accompagner les parents dans leur rôle ➢ OBJECTIF 5 Améliorer l'ambiance et limiter les violences au sein et aux abords des établissements scolaires
ORIENTATION N° 2	Aller vers les jeunes et les remobiliser vers l'activité ➢ OBJECTIF 1 Mieux appréhender les situations d'occupation de l'espace public ➢ OBJECTIF 2 Mettre en place un projet d'intervention par quartier ➢ OBJECTIF 3 Adapter l'offre d'animation sociale, culturelle, sportive aux besoins et attentes des jeunes sur chacun des quartiers ➢ OBJECTIF 4 Promouvoir l'art comme un vecteur de lien social ➢ OBJECTIF 5 Favoriser la remobilisation et la remise en activité des jeunes
ORIENTATION N° 3	Améliorer la vie des quartiers ➢ OBJECTIF 1 Elaborer des projets d'animation par Quartier prioritaire ➢ OBJECTIF 2 Positionner les équipements de proximité comme éléments structurants de la vie sociale et faciliter leur accès aux habitants (équipements à vocation sportive, culturelle, éducative, sociale etc.) ➢ OBJECTIF 3 Impulser une dynamique culturelle en direction des habitants des quartiers ➢ OBJECTIF 4 Donner les moyens d'animer et soutenir les initiatives locales productrices de lien social ➢ OBJECTIF 5 Favoriser l'expression des habitants
ORIENTATION N° 4	Lutter contre les inégalités de Santé ➢ OBJECTIF 1 Mettre en place un Contrat local de Santé puis un Atelier Santé Ville ➢ OBJECTIF 2 Améliorer l'accessibilité de l'offre de soins ➢ OBJECTIF 3 Lutter contre l'exclusion des personnes âgées et des personnes en situation de handicap ➢ OBJECTIF 4 Agir sur les risques de mortalité précoce (*sédentarité, mauvaise alimentation, hypertension, diabète, cholestérol etc.)* ➢ OBJECTIF 5 Poursuivre la prévention des conduites addictives et des conduites à risques ➢ OBJECTIF 6 Développer les actions en faveur de la vaccination ➢ OBJECTIF 7 Renforcer le repérage et l'accompagnement des victimes de violence (*notamment intra familiale)*
ORIENTATION N° 5	Lutter contre l'insécurité au sein des quartiers ➢ OBJECTIF 1 Lutter contre le sentiment d'insécurité ➢ OBJECTIF 2 Favoriser la médiation pénale ou les mesures alternatives ➢ OBJECTIF 3 Prévenir la récidive

Concernant les établissements scolaires :

Les deux collèges : Emmanuel SALDES (REP +) et Joseph LAGROSILLIERE (REP) sont présents dans les quartiers prioritaires ainsi que le lycée Polyvalent du Nord Atlantique, ce qui porte à 119 le nombre d'enfants issus du quartier prioritaire.
Sur le champ de la petite enfance et du pré élémentaire (0 à 6 ans) un certain nombre de problèmes de comportement est relevé par le corps de l'Education Nationale. Parallèlement, il y a nécessité d'un appui à la parentalité, notamment :

- apporter des réponses aux difficultés sociales, familiales et financières,
- clarifier les attendus scolaires.

Malgré un bon taux de réussite au brevet du collège, un certain nombre d'élèves, garçons notamment, éprouvent un désintérêt pour l'école.
Au niveau du secondaire, de nombreuses difficultés ont pu être identifiées :

- errance au sein et aux abords des établissements,
- manque de repères,
- difficultés psycho-médicales,
- problématiques d'hygiène et d'alimentation
- souvent, les difficultés observées sont repérées dès l'école élémentaire, mais se cristallisent dès l'entrée en collège, faute d'avoir pu être résolues au primaire.

Plusieurs difficultés ont été repérées aux abords des collèges :

- Les horaires de dépose et l'éloignement de la cantine centrale favorisent l'absentéisme de certains élèves (collège Lagrosillière. Ce dernier problème sera résolu à la rentrée scolaire 2015-2016 avec la construction d'un restaurant scolaire au sein du collège)
- Conflits aux abords de la cité Etoile avec des nuisances sonores pour les résidents (collège Lagrosillière)
- Consommation d'alcool ou de produits illicites (cannabis)
- Relations sexuelles entre les élèves et jeunes derrière la halte junior (collège Lagrosillière)

L'objectif de la Police municipale en 2015 est de renforcer la surveillance aux abords des collèges Saldès/ Lagrosillière et lycée du Nord Atlantique.
En milieu scolaire, il existe parfois des tensions et des rixes même si elles restent ponctuelles.

Concernant la jeunesse :

La période de la jeunesse est synonyme de prise d'autonomie par rapport aux parents : fin des études et accès à une indépendance économique en intégrant le marché du travail, décohabitation du domicile parental et accès à un logement indépendant, construction de sa propre autonomie familiale. Ces trois étapes sont bien sûr liées les unes aux autres. Or, la jeunesse subit de façon accentuée les effets de la crise : l'intégration dans l'emploi durable est lente et difficile pour tous, souvent marquée par les stages, le chômage et les bas salaires.

Le manque de perspectives pour les jeunes est une réalité exacerbée pour ceux issus des quartiers prioritaires dans lesquels les taux de chômage des 18-25 sont très élevés.
La jeunesse est souvent assimilée à des représentations négatives : délinquance, violence etc.
Les jeunes manquent de repères et sont dans une posture de défiance face aux Institutions.
L'offre d'animation sociale, culturelle et sportive à destination de ce public n'est pas suffisamment adaptée à ses attentes.
Les rassemblements de jeunes concernent toute la Martinique et leur présence dans l'espace public semble perçue comme un problème également au niveau du bourg de Sainte Marie.
Devant les risques de rupture, il y a urgence à aller vers les jeunes et à recréer du lien dans le cadre d'une démarche positive afin de leur redonner des perspectives.

Concernant l'animation :

Sur les 3 quartiers du périmètre, l'animation est développée.
Pour autant, les animations proposées ne correspondent pas toujours aux besoins des habitants. Il y a nécessité de faire un état des besoins au regard des animations et des équipements existants.

La vie associative est diverse et importante à Sainte-Marie. Néanmoins, sur le périmètre réglementaire, elle reste limitée. Il y a donc besoin de soutenir et d'aider à structurer la vie associative, notamment les associations de locataires sur Cité Etoile et les associations de résidents sur UNION.

Au niveau du bourg, l'association des commerçants vient d'être réactivée et l'association des commerçants des kiosques de la plaine de l'UNION vient d'être créée.
Le conseil citoyen pourra aider à renforcer la vie sociale de ces quartiers en promouvant de nouvelles structures associatives. Plus largement, il est important de soutenir la vie associative et de faciliter la co-production de projet avec les habitants.

Concernant la Santé :

La population des quartiers prioritaires présente un écart démographique important avec une forte population jeune et une population vieillissante. Cet écart entre les deux tranches de population les plus vulnérables démontre la nécessité de prendre en compte leurs besoins. Le diagnostic territorial de l'ARS montre que la ville est relativement bien desservie en d'offre médicale mais que celle-ci est rapidement saturée face aux demandes des populations d'autres communes du nord pauvre en offre médicale.

La ville et les associations accompagnent les très jeunes et jeunes enfants dans une démarche d'alimentation saine (atelier découverte, équilibrage alimentaire à la cantine, sport). Mais à partir de l'âge de 16 ans, quand ils ne sont plus suivis, soit par l'école ou dans le cadre des associations sportives, ils perdent les bonnes habitudes d'équilibre alimentaire, soit par manque de ressource financière des parents ou par manque de structure d'accompagnement. Les personnes âgées, notamment isolées, nécessitent une approche globale des réponses (transports, alimentation, soins, animations…).

Les travaux d'élaboration du Plan territorial de Santé mené par l'ARS et ses partenaires aboutissent aux mêmes conclusions tant sur le diagnostic que sur les orientations. L'ARS partenaire signataire du Contrat de ville s'est engagé à élaborer un Contrat Local de Santé (CLS) avec Sainte Marie

Concernant la lutte contre le sentiment d'insécurité

Selon les chiffres de la Gendarmerie, la délinquance est de façon générale en baisse. Cette baisse est notamment due à un taux de résolution important et un dialogue quotidien renforcé avec la population. Mais quelques problématiques de délinquance persistent notamment aux abords des stations essence et plus largement sur certains sites de la ville.

Exemple : Au bourg, rassemblement de personnes en rupture, consommation de cannabis et alcoolisation, présomption de trafic de stupéfiant.

Par ailleurs, plusieurs problématiques générales de délinquance ont pu être repérées :

- alcoolisation précoce,
- hyper sexualisation,
- comportements violents,
- violences intra – familiales, …

Le CLSPD est le cadre à partir duquel le contrat de ville pourra s'appuyer pour renforcer les actions de prévention de la délinquance (cf. Annexe 1).

Pilier	1	COHESION SOCIALE
Orientation	1	Construire des trajectoires scolaires et éducatives positives
Objectif stratégique	**1**	**Réduire de moitié le nombre de jeunes décrocheurs**

Partenaires concernés :	**Objectifs opérationnels :**
• Ville • Education Nationale • CAF • DJSCS • DAC • Conseil Général • Conseil Régional • CGET • Les associations agréées • DAAC	• Assurer la mobilisation des moyens par l'Education Nationale en faveur des élèves issus des quartiers prioritaires • Améliorer le taux de réussite des élèves des quartiers prioritaires au brevet des collèges, par la démarche de projet et l'innovation • Mobiliser les dispositifs de droit commun de l'Education Nationale en réponse aux difficultés diagnostiquées par les équipes • Mettre en place le Programme de Réussite Educative (PRE) sur le territoire • Renforcer continuité entre le premier et le second degré (liaison écoles-collège) • Assurer la coordination des actions sur les différents "temps de l'enfant" (scolaire, péri et extra scolaire) par la mise en cohérence les actions prévues dans le cadre des Programme Educatif Territoriaux (TAP), du Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité (CLAS) avec les activités d'accompagnement éducatif mis en œuvre dans les établissements scolaires. • Développer un système de prise en charge des élèves exclus afin d'offrir des alternatives positives aux exclusions temporaires de l'établissement • Lutter contre le décrochage scolaire • Mobiliser la plate-forme de décrochage scolaire de l'Education Nationale • Faciliter le retour vers l'école des jeunes ayant déjà décroché • Améliorer le lien entre l'école et l'entreprise pour favoriser la réussite et l'excellence, en lien avec les chartes "Entreprises et quartiers" • Poursuivre le partenariat avec l'Ecole de la 2ème Chance • Actualiser le Projet Educatif Local et le projet éducatif territorial (PEDT) • Favoriser les parcours d'excellence et valoriser les élèves ayant des parcours méritants. • Mettre en œuvre au sein au sein du Conseil des Droits et des Devoirs des Familles (CDDF) une instance de veille, de coordination et d'échange sur les actions éducatives, les acteurs et les dispositifs

Plan d'actions :

- S'assurer de la mobilisation et de la répartition des moyens de l'Education Nationale
- Réaliser un diagnostic partagé
- Elaborer des grilles de repérage en commun
- Concevoir un outil de liaison qui favorisera la coordination des partenaires impliqués dans le suivi
- Mettre en place un PPRE pour les élèves les plus en difficultés
- Articuler le PRE avec les dispositifs de droit commun proposé aux jeunes en difficulté.
- Mettre en cohérence le PRE avec le dispositif « Ecole Famille Quartier » du Conseil Général.
- Associer un référent « passerelle » à l'équipe éducative CM2
- Favoriser les actions inter établissements (collège-primaire)
- Mobiliser le dispositif « Ecole Famille Quartier » du Conseil Général
- Mise en place d'un parrainage par les élèves plus âgés
- Repérer les enfants à intégrer dans le dispositif CLAS
- Articuler le CLAS avec les autres dispositifs de droit commun notamment le PEDT
- Articuler le projet éducatif local avec le CLAS et mettre en cohérence avec le contrat « enfance - jeunesse » (CEJ)
- Articuler le Projet Educatif Local avec les orientations du Contrat de Ville et les actions des associations
- Responsabiliser les parents et renforcer le champ de la co - éducation
- Mobiliser le dispositif des adultes relais (Identification de la pérennité du dispositif et de la répartition des moyens par établissement)
- Systématiser l'information des Maires des situations individuelles des jeunes absentéistes afin d'engager des réponses au sein du Conseil des Droits et des Devoirs des Familles (CDDF)
- Assurer le partage de l'information avec l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) pour les cas les plus récurrents.
- Renforcer le dispositif initié dans le cadre du conseil local de la prévention de la délinquance pour les élèves exclus temporairement
- Valoriser les partenariats avec les grandes écoles
- Valoriser les parcours des élèves ayant un parcours professionnel abouti
- Valoriser les élèves en progression ou ayant eu des parcours atypiques
- Mettre à jour le guide des dispositifs de l'Education Nationale
- Répondre aux appels à projet de façon concertée

Plans, schémas et dispositifs applicables :

- Convention d'objectifs pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville 2013-2015 entre la Ministre de l'Education Nationale, la Ministre déléguée à la réussite éducative d'une part, et le Ministre délégué à la ville d'autre part
- Programme PARLER
- Cellule Académique Recherche Développement Innovation Expérimentation (CARDIE)
- Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC)
- Réseau FoQualE (Formation Qualification Emploi)
- Parcours de Stagiaires de la Formation Initiale
- Conseil des droits et devoirs des familles (mars 2015)
- Stratégie de prévention de la délinquance 2014-2017 de la Martinique
- Convention territoriale globale 2016-2020 CAF
- Conseil Local de sécurité et prévention de la délinquance (CLSPD)
- Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)
- Plan Départemental de Prévention de la Délinquance (PDPD) (Etat)
- Projet Educatif Territorial - PEDT (Ville de Sainte-Marie)
- Réseau d'Aide (RASED)
- Cellule Académique Recherche Développement Innovation Expérimentation
- PPRE, Accompagnement éducatif, Accompagnement personnalisé, école ouverte...
- Projets REP et REP+
- Mission de Lutte Contre le Décrochage Scolaire
- Parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel est généralisé de la sixième à la terminale (PIODMEP)
- Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté
- Projet Education Affective et Sexuelle"
- Mallette des parents
- Dispositif "Ouvrir l'école pour favoriser l'intégration..."

Pilier	1	COHESION SOCIALE
Orientation	1	Construire des trajectoires scolaires et éducatives positives
Objectif stratégique	**2**	**Favoriser un égal accès de tous les jeunes à l'art et à la culture**

Partenaires concernés :

- Ville
- Education Nationale
- DAAC
- CAF
- Conseil Général
- Conseil Régional
- DAC

Objectif opérationnel :

- Promouvoir l'Art et la Culture en milieu scolaire

Plan d'actions :

- Favoriser la mise en place de parcours d'éducation artistique et culturelle

Plans, schémas et dispositifs applicables :

- Convention d'objectifs pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville 2013-2015 entre la Ministre de l'Education Nationale, la Ministre déléguée à la réussite éducative d'une part, et le Ministre délégué à la ville d'autre part
- Convention territoriale globale 2016-2020 (CAF)
- Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)
- Projet Educatif Territorial (PEDT) (Ville de Sainte-Marie)
- PPRE, Accompagnement éducatif, Accompagnement personnalisé, école ouverte...
- Projets REP et REP+

Pilier	1	COHESION SOCIALE
Orientation	1	Construire des trajectoires scolaires et éducatives positives
Objectif stratégique	**3**	**Lutter contre les stéréotypes de genre et les comportements sexistes**

Partenaires concernés : • Education Nationale • DRFE	**Objectifs opérationnels :** • Sensibiliser à l'égalité Filles / Garçons les scolaires et les professionnels du milieu scolaire
	Plan d'actions : • Former les personnels des établissements scolaires • Sensibiliser les jeunes en milieu scolaire (1° et 2° degré) • Former les délégués à la vie lycéenne et à la vie collégienne.
Plans, schémas et dispositifs applicables : • Convention d'objectifs pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville 2013-2015 entre la Ministre de l'Education Nationale, la Ministre déléguée à la réussite éducative d'une part, et le Ministre délégué à la ville d'autre part • Projet « Education Affective et Sexuelle »	

Pilier	1	COHESION SOCIALE
Orientation	1	Construire des trajectoires scolaires et éducatives positives
Objectif stratégique	**4**	**Accompagner les parents dans leur rôle**

Partenaires concernés :

- Ville
- Education nationale
- Conseil Général
- CAF
- DJSCS
- Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme (ANLCI)
- AGEFMA C.R.I.
- Conseil Régional

Objectifs opérationnels :

- Innover dans l'approche des parents pour requérir leur adhésion.
- Impulser la mise en place des "Espaces parents" dans les établissements de la maternelle au Lycée ou à défaut en lien avec les partenaires
- Activer le REAAP (réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents) pour développer les actions partenariales sur les quartiers
- Développer des actions spécifiques à destination des parents d'origine étrangère
- Mutualiser un lieu ressource de soutien à la parentalité
- Lutter contre l'illettrisme

Plan d'actions :

- Etablir un diagnostic et mobiliser les partenaires
- S'assurer de la mobilisation et de la répartition des moyens de l'Education Nationale
- Mobiliser le Référent académique " Illettrisme"
- Mobiliser le Référent académique "Parents d'élèves", ainsi que le Proviseur Vie Scolaire
- Mettre à disposition des locaux pouvant réunir le corps professoral et les parents
- Mettre à disposition la maison de soutien à la parentalité de Trinité CAF
- Former le personnel de la Halte Junior à accompagner les publics vers les partenaires du soutien à la parentalité
- Identifier les parents d'origine étrangère et ayant des difficultés
- Mobiliser le REAAP pour favoriser la mise en œuvre de projet spécifique
- Accompagner les associations agissant sur cette thématique
- Créer des ateliers en partenariat avec la bibliothèque départementale
- Développer le partenariat avec le centre de ressource C.R.I

Plans, schémas et dispositifs applicables :

- Convention d'objectifs pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville 2013-2015 entre la Ministre de l'Education Nationale, la Ministre déléguée à la réussite éducative d'une part, et le Ministre délégué à la ville d'autre part
- Conseil des Droits et Devoirs des Familles (mars 2015)
- Convention Territoriale Globale (CAF 2016-2020)
- Contrat Enfance Jeunesse CEJ
- « Actions Educatives Familiales »
- « Ouvrir l'école pour favoriser l'intégration... »
- Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)
- "Ecole ouverte"
- « Mallette des parents »

Pilier	1	COHESION SOCIALE
Orientation	1	Construire des trajectoires scolaires et éducatives positives
Objectif stratégique	**5**	**Améliorer l'ambiance et limiter les violences au sein et aux abords des établissements scolaires**

Partenaires concernés :

- Ville
- Education Nationale
- FIPD
- DJSCS
- Gendarmerie
- Conseil Général
- Conseil Régional
- CAF

Objectifs opérationnels :

- Développer la médiation sociale sur le territoire
- Poursuivre la mise en œuvre du plan de prévention des violences et des incivilités en milieu scolaire
- Développer le service civique et les travaux d'intérêt général pour les élèves en rupture

Plan d'actions :

- Former le personnel des établissements au développement des compétences psychosociales
- Mobiliser la médiation sociale/ scolaire : adulte relais
- Développer le dispositif des élèves pairs
- Expérimenter et accompagner le dispositif « parents vigilants » pour assurer une vigilance collective aux sorties des établissements scolaires
- Mobiliser la prévention spécialisée avec les collèges via la convention avec l'ADAFAE
- Mettre en place une convention ville / Education Nationale pour la mise à disposition d'un personnel de vie scolaire dans le cadre du service civique

Plans, schémas et dispositifs applicables :

- Stratégie de prévention de la délinquance 2014-2017 de la Martinique
- Conseil Local de sécurité et prévention de la délinquance CLSPD
- Contrat Enfance Jeunesse CEJ
- Plan Départemental de Prévention de la Délinquance (PDPD) (Etat)
- Projet Educatif Territorial (PEDT) (Ville de Sainte-Marie)
- Convention Territoriale Globale CAF
- « Sensibilisation au Harcèlement »

Pilier	1	COHESION SOCIALE
Orientation	2	Aller vers les jeunes et les remobiliser vers l'activité
Objectif stratégique	**1**	**Mieux appréhender les situations d'occupation de l'espace public**

Partenaires concernés : • Ville • PJJ • PM	**Objectifs opérationnels :** • Organiser une veille sociale régulière sur l'espace public et notamment les secteurs sensibles **Plan d'actions :** • Appuyer et renforcer les agents municipaux (CCAS) en contact avec les jeunes en rupture notamment le long du littoral entre le collège LAGROSILLIERE et la rue SCHOELCHER et aux abords des stations essence (entrée du bourg et Plaine de l'UNION)

Plans, schémas et dispositifs applicables :

- Plan Local pour l'insertion (CAP NORD)
- Conseil Local de sécurité et prévention de la délinquance CLSPD
- Contrat Enfance Jeunesse CEJ
- Plan Départemental de Prévention de la Délinquance -PDPD - (Etat)
- Projet Educatif Territorial - PEDT - (Ville de Sainte-Marie)

Pilier	1	COHESION SOCIALE
Orientation	2	Aller vers les jeunes et les remobiliser vers l'activité
Objectif stratégique	**2**	**Mettre en place un projet d'intervention par quartier**

Partenaires concernés :

- Ville
- Préfecture
- DJSCS
- PJJ
- MILNORD
- Conseil Régional
- Conseil général
- CNFPT
- Centre de ressources Politique de la ville
- Ecole de la 2e chance
- Inser'Action
- ADIIE

Objectifs opérationnels :

- Accompagner l'ensemble des acteurs à un autre rapport aux jeunes par de la qualification, la formation, un appui aux élus et à tous les acteurs intervenant en direction des jeunes
- Mettre en place un service de médiation
- Développer sur les quartiers des actions d'accompagnement personnalisé des jeunes visant à l'autonomie (remise en activité / logement / santé)

Plan d'actions :

- Plan de formation, qualification Ville caraïbe/ CNFPT
- Réunion de sensibilisation
- Identifier et repérer les besoins par secteur
- Aller vers les jeunes et les publics en rupture pour les rapprocher des institutions et associations
- Mobiliser sur les quartiers les dispositifs et acteurs pouvant répondre aux problématiques et besoins des jeunes
- Identifier et repérer les jeunes ayant besoin d'un accompagnement
- Mettre en place des actions d'accompagnement personnalisé

Plans, schémas et dispositifs applicables :

- Plan Local pour l'insertion (CAP NORD)
- Conseil Local de sécurité et prévention de la délinquance CLSPD
- Contrat Enfance Jeunesse CEJ
- Plan Départemental de Prévention de la Délinquance - PDPD - (Etat)
- Projet Educatif Territorial - PEDT - (Ville de Sainte-Marie)
- Schéma Martiniquais de Développement Economique et Social (SMDE),
- Convention Territoriale Globale CAF

Pilier	1	COHESION SOCIALE
Orientation	2	Aller vers les jeunes et les remobiliser vers l'activité
Objectif stratégique	**3**	**Adapter l'offre d'animation sociale, culturelle, sportive aux besoins et attentes des jeunes sur chacun des quartiers**

Partenaires concernés :

- Ville
- Préfecture
- DJSCS
- ARS
- Conseil Régional
- Conseil Général
- CAP NORD
- CAF

Objectifs opérationnels :

- Remettre à plat les actions d'animation existantes et redéfinir les projets d'équipements qui concernent les jeunes (de 16 à 30 ans) de la ville et des associations

Plan d'actions :

- Faire un état des actions municipales et associatives (opérateurs) par quartier
- Identifier les besoins en animation sociale et associatif sur les quartiers

Plans, schémas et dispositifs applicables :

- Plan Local pour l'insertion (CAP NORD)
- Contrat Enfance Jeunesse CEJ (CAF)
- Projet Educatif Territorial - PEDT - (Ville de Sainte-Marie)
- Schéma Martiniquais de Développement Economique et Social (SMDE),
- Plan territorial ARS

Pilier	1	COHESION SOCIALE
Orientation	2	Aller vers les jeunes et les remobiliser vers l'activité
Objectif stratégique	**4**	**Promouvoir l'art comme un vecteur de lien social**

Partenaires concernés :

- Ville
- Préfecture
- DAC
- DJSCS
- MILNORD
- Conseil Régional
- Conseil Général

Objectifs opérationnels :

- Développer des animations afin de resserrer le lien social

Plan d'actions :

- mettre en œuvre des projets d'art urbain autour d'un projet de développement social (ex : fresque murale mettant en valeur les marches ou les murs des dents creuses autour de la solidarité intergénérationnelle et/ou la mémoire des quartiers)

Plans, schémas et dispositifs applicables :

- Plan Local d'Urbanisme (Ville de Sainte-Marie)
- Conseil Local de sécurité et prévention de la délinquance CLSPD
- Plan Départemental de Prévention de la Délinquance (PDPD) (Etat)
- Projet Educatif Territorial (PEDT) (Ville de Sainte-Marie)
- Schéma Martiniquais de Développement Economique et Social (SMDE),
- Programme Opérationnel FEDER - FSE 2014 / 2020 (Europe)

Pilier	1	COHESION SOCIALE
Orientation	2	Aller vers les jeunes et les remobiliser vers l'activité
Objectif stratégique	**5**	**Favoriser la remobilisation et la remise en activité des jeunes**

Partenaires concernés :

- Ville
- Education Nationale
- MILNORD
- POLE EMPLOI
- E2C
- Conseil Général
- Conseil Régional
- ADIE
- ADIIE
- RSMA

Objectifs opérationnels :

- Mobiliser la plateforme de décrochage scolaire de l'Education Nationale
- Mobiliser les dispositifs du droit commun et notamment les contrats aidés
- Mobiliser des ateliers chantiers d'insertion vers des secteurs à fort potentiel d'emploi et d'activité
- Poursuivre le partenariat avec l'école de la 2ème chance
- Favoriser la mise en place de dispositifs alternatifs permettant l'orientation, la qualification des jeunes en recherche d'emploi
- Développer l'apprentissage pour les jeunes et le tutorat
- Développer le parrainage

Plan d'actions :

- Poursuivre la mobilisation des dispositifs : emplois d'avenir, services civiques, CIVIS, garantie jeune…

Plans, schémas et dispositifs applicables :

- Plan Local pour l'insertion (CAP NORD)
- Schéma Martiniquais de Développement Economique et Social (SMDE),
- Programme Opérationnel FEDER - FSE 2014 / 2020 (Europe)
- Contrat de Plan Régional de Développement de Formation (Région)
- Mission de Lutte Contre le Décrochage Scolaire
- Parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel est généralisé de la sixième à la terminale (PIODMEP)

Pilier	1	COHESION SOCIALE
Orientation	3	Elaborer des projets d'animation par Quartier prioritaire
Objectif stratégique	**1**	**Elaborer des projets d'animation par Quartier prioritaire**

Partenaires concernés :

- Ville
- DJSCS
- Conseil Général
- Conseil Régional
- CAF
- ARS
- CAP NORD

Objectifs opérationnels :

- Poursuivre le travail de pilotage
- Ville / OSATOURC/ tissu associatif pour élaborer un projet d'animation globale par quartier se déclinant en programmes d'actions pluriannuels (culture, sports, loisirs, relations intergénérationnelles, santé, lien de proximité, citoyenneté et valeur de République…)

Plan d'actions :

- Faire l'état des lieux (Services)
- Définir des projets d'animation de quartier (2015) intégrés dans le projet de quartier
- Mettre en place un outil de suivi permanent des actions par entrée et par quartier (tableaux de bord)

Plans, schémas et dispositifs applicables :

- Plan Local pour l'insertion (CAP NORD)
- PEDT - Projet Educatif Territorial (Ville de Sainte-Marie)
- Schéma Martiniquais de Développement Economique et Social (SMDE)
- Programme Opérationnel FEDER - FSE 2014 / 2020 (Europe)
- Convention Territoriale Globale CAF
- Plan territorial ARS

Pilier	1	COHESION SOCIALE
Orientation	3	Elaborer des projets d'animation par Quartier prioritaire
Objectif stratégique	**2**	**Positionner les équipements de proximité comme éléments structurants de la vie sociale et faciliter leur accès aux habitants (équipements à vocation sportive, culturelle, éducative, sociale etc.)**

Partenaires concernés :

- Ville
- Etat/Région (CPER/PO)
- Caisse des dépôts et consignations
- DJSCS
- CAF,
- CAP NORD
- Conseil Général
- Conseil Régional
- Bailleurs sociaux
- DAC

Objectifs opérationnels :

- Faire un inventaire quantitatif et qualitatif des équipements (bâti et programmation) et remettre à plat leur vocation et leur fonctionnement
- Favoriser la mise en place d'un projet d'équipement par quartier

Plan d'actions :

- Réhabilitation du cinéma
- Elaboration d'une « stratégie » d'utilisation de l'équipement, Réhabiliter le bâti, mise aux normes des salles, passage au numérique, recherche de financements (DAC, CNC, Région...).
- Rénovation de la Cyber Base du bourg

Plans, schémas et dispositifs applicables :

- Schéma de Cohérence Territoriale SCoT (CAP NORD)
- Schéma d'Aménagement Régional (Région)
- Plan Local d'Urbanisme (Ville de Sainte-Marie)
- Conseil Local de sécurité et prévention de la délinquance CLSPD
- Contrat Enfance Jeunesse CEJ
- Schéma Martiniquais de Développement Economique et Social (SMDE),
- Programme Opérationnel FEDER - FSE 2014 / 2020 (Europe)
- Convention Territoriale Globale CAF
- Ticket loisirs (CR)
- Aide aux familles CAF

Pilier	1	COHESION SOCIALE
Orientation	3	Elaborer des projets d'animation par Quartier prioritaire
Objectif stratégique	**3**	**Impulser une dynamique culturelle en direction des habitants des quartiers**

Partenaires concernés :

- Ville
- DAC
- Rectorat
- Conseil Régional
- Conseil Général
- Caisse des Dépôts et consignations

Objectifs opérationnels :

- Continuer à soutenir les actions d'animation et les initiatives existantes sur la culture par quartier et par type d'actions et acteurs
- Soutenir les actions culturelles dans les quartiers et mettre en place un projet culturel par quartier

Plan d'actions :

- Renforcer les actions de valorisation de l'identité des quartiers et des habitants
  Exemple : Travail sur la mémoire…

Plans, schémas et dispositifs applicables :

- PEDT - Projet Educatif Territorial (Ville de Sainte-Marie)
- Schéma Martiniquais de Développement Economique et Social (SMDE)
- Programme Opérationnel FEDER - FSE 2014 / 2020 (Europe)

Pilier	1	COHESION SOCIALE
Orientation	3	Elaborer des projets d'animation par Quartier prioritaire
Objectif stratégique	**4**	**Donner les moyens d'animer et soutenir les initiatives locales productrices de lien social**

Partenaires concernés :

- Ville
- DIECCTE
- DJSCS
- CAF
- CDC
- Conseil Régional
- Conseil Général
- Bailleurs sociaux

Objectifs opérationnels :

- Proposer une procédure et des dossiers simplifiés dès le début du contrat de ville
- Mettre en place un fond de participation sur des initiatives nécessitant des sommes limitées et de la réactivité
- Optimiser et coordonner l'accompagnement associatif entre les opérateurs dédiés (DLA, CRESS, URSIEA...), les services de la ville
- Accompagner la création des associations de locataires ou de résidents

Plan d'actions :

- Conférence des financeurs
- Comité technique

Plans, schémas et dispositifs applicables :

- PEDT - Projet Educatif Territorial (Ville de Sainte-Marie)
- Plan d'initiative régionale pour le développement du numérique (Région)
- Schéma Martiniquais de Développement Economique et Social (SMDE)
- Programme Opérationnel FEDER - FSE 2014 / 2020 (Europe)
- Convention Territoriale Globale CAF

Pilier	1	COHESION SOCIALE
Orientation	3	Elaborer des projets d'animation par Quartier prioritaire
Objectif stratégique	**5**	**Favoriser l'implication des habitants**

Partenaires concernés :

- Ville
- Centre de ressource Ville Caraïbe
- Centre de formation des élus / CNFPT

Objectifs opérationnels :

- Accompagner le conseil municipal des jeunes
- Mettre en place et accompagner le Conseil citoyen

Plan d'actions :

- Identifier et dédier une ressource pour l'accompagnement du conseil municipal des jeunes
- Qualifier et outiller les professionnels, élus sur la participation et la mise en place du conseil citoyen
- Qualifier et outiller les citoyens sur le cadre du conseil citoyen une fois constitué
- Mettre en place une plateforme régionale des initiatives citoyennes et de participation des habitants

Plans, schémas et dispositifs applicables :

- PEDT - Projet Educatif Territorial (Ville de Sainte-Marie)
- Plan d'initiative régionale pour le développement du numérique (Région)
- Schéma Martiniquais de Développement Economique et Social (SMDE)
- Programme Opérationnel FEDER - FSE 2014 / 2020 (Europe)

Pilier	1	COHESION SOCIALE
Orientation	4	Lutter contre les inégalités de santé
Objectif stratégique	**1**	**Mettre en place un Contrat local de Santé puis un Atelier Santé Ville**

Partenaires concernés :	**Objectifs opérationnels :**
• Ville • CGET • ARS • DJSCS • Conseil Général	• Mise en place d'un atelier santé ville : dispositif spécifique de la politique de la ville, articulé avec le contrat local de santé
	Plan d'actions : • Faire un diagnostic infra communal sur les quartiers prioritaires (mutualisation avec le Robert) • Identifier les déterminants de santé liés aux conditions de vie de la population par l'Atelier Santé Ville • Coordonner les actions avec les orientations des groupes de travail thématiques d'animation territoriale du plan territorial de santé

Plans, schémas et dispositifs applicables :

- Plan Local de Santé
- Programme Opérationnel FEDER - FSE 2014 / 2020 (Europe)
- Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté
- Projet « Education Affective et Sexuelle »

Pilier	1	COHESION SOCIALE
Orientation	4	Lutter contre les inégalités de santé
Objectif stratégique	**2**	**Améliorer l'accessibilité de l'offre de soins**

Partenaires concernés :

- Ville
- Education Nationale
- ARS
- CAF
- Relais famille
- CGSS
- Conseil Général
- CDAD
- PSP
- AGEFMA
- CROIX ROUGE

Objectifs opérationnels :

- Mettre en place un plan local sur l'alimentation saine.
- Soutenir les actions d'aide à l'accomplissement des démarches administratives, afin de lutter contre le non recours aux droits (CMU, CMU-C, ACS, AME) et assurer une meilleure couverture des publics
- Etudier en lien avec l'ARS les conditions de renforcement du CMPP

Plan d'actions :

- Mettre en place des actions dans les écoles maternelles et primaires en impliquant les parents
- Soutenir les actions des associations promouvant l'équilibre alimentaire (exemple : atelier diététique/cuisine, jardins créoles)
- Mettre en place au niveau des écoles maternelle et primaire les « écoles Caramboles » (Dispositif ARS)
- Atelier famille en lien avec l'Epicerie sociale et solidaire
- Actions du CCAS
- Mettre en place des campagnes d'information
- Former les agents à l'accompagnement des usagers et à l'orientation dans les démarches physiques ou les démarches en ligne

Plans, schémas et dispositifs applicables :

- Plan Local pour l'insertion (CAP NORD)
- Conseil Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance (CLSPD)
- Contrat Enfance Jeunesse CE
- PEDT - Projet Educatif Territorial (Ville de Sainte-Marie)
- Schéma Martiniquais de Développement Economique et Social (SMDE),
- Programme Opérationnel FEDER - FSE 2014 / 2020 (Europe)
- Convention Territoriale Globale CAF
- Plan territorial ARS

Pilier	1	COHESION SOCIALE
Orientation	4	Lutter contre les inégalités de santé
Objectif stratégique	**3**	**Lutter contre l'exclusion des personnes âgées**

Partenaires concernés :

- Ville
- ARS
- DJSCS
- DEAL
- ANRU
- CAF
- CDC
- Conseil Régional
- Conseil Général
- Bailleurs sociaux
- CLLAJ
- PACT

Objectifs opérationnels :

- Repérer et agir sur l'isolement des personnes vulnérables (notamment des personnes âgées)

Plan d'actions :

- Intégrer le vieillissement de la population dans le projet de quartier
- Mettre en place une ingénierie dédiée (faire des états des lieux, identifier un chef de projet dédié, désigner et accompagner des référents quartiers, identifier des lieux ressources, élaborer collectivement un référentiel sur l'intervention en direction des personnes âgées sur les quartiers
- Développer et soutenir des actions en direction des personnes âgées améliorant la vie sociale et les services (transports, mobilité, soins, animations, commerces…)
- Mettre en place une stratégie de logement et d'équipement adaptée à la situation des personnes âgées ou en situation de handicap à l'échelle du quartier et notamment dans la construction des logements
- Mettre en place une coordination gérontologique (cf. ASV)

Plans, schémas et dispositifs applicables :

- Plan Local d'Urbanisme (Ville de Sainte-Marie)
- Plan départemental d'Action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD - Département)
- Schéma Martiniquais de Développement Economique et Social (SMDE)
- Programme Opérationnel FEDER - FSE 2014 / 2020 (Europe)
- Convention Territoriale Globale CAF
- Plan territorial ARS

Pilier	1	COHESION SOCIALE
Orientation	4	Lutter contre les inégalités de santé
Objectif stratégique	**4**	**Agir sur les risques de mortalité précoce (sédentarité, mauvaise alimentation, hypertension, diabète)**

Partenaires concernés :

- Ville
- ARS
- DRJSCS
- Conseil Général
- Associations

Objectifs opérationnels :

- Accompagner la mise en place de parcours de santé

Plan d'actions :

- Accompagner à la mise en place d'un parcours de santé
- Identifier d'autres parcours, par exemple le long du littoral (de Cité Etoile à la Plaine de l'Union)
- Soutien aux activités sportives de proximité

Plans, schémas et dispositifs applicables :

- Plan Local pour l'insertion (CAP NORD)
- Conseil Local de sécurité et prévention de la délinquance (CLSPD)
- Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)
- Projet Educatif Territorial (PEDT) (Ville de Sainte-Marie)
- Schéma Martiniquais de Développement Economique et Social (SMDE),
- Programme Opérationnel FEDER - FSE 2014 / 2020 (Europe)
- Convention Territoriale Globale CAF
- Plan territorial ARS
- Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté
- projet « Education Affective et Sexuelle »

Pilier	1	COHESION SOCIALE
Orientation	4	Lutter contre les inégalités de santé
Objectif stratégique	**5**	**Poursuivre la prévention des conduites addictives et des conduites à risques**

Partenaires concernés :

- Ville
- Education Nationale
- FIPD/MILDT
- DJSCS
- ARS
- Conseil Régional
- Conseil Général
- UFM
- PMI
- Associations
- Gendarmerie

Objectifs opérationnels :

- Soutenir les actions de sensibilisation aux addictions
- Soutenir les actions de prévention aux conduites à risques (IST, grossesses non désirées, insécurité routière, etc.)

Plan d'actions :

- Aller à la rencontre des jeunes dans l'espace public (Caravane, Forum…)
- Mettre en place des ateliers au sein des écoles, adaptés aux risques encourus et à leurs âges
- Mettre en place des ateliers au sein des écoles
- Décliner les actions du groupe spécifique de travail des jeunes piloté par l'ARS
- Soutenir les associations intervenant dans ce champ

Plans, schémas et dispositifs applicables :

- Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC)
- Programme "Education Affective et Sexuelle"
- Conseil Local de sécurité et prévention de la délinquance CLSPD
- Contrat Enfance Jeunesse CEJ
- PDPD - Plan Départemental de Prévention de la Délinquance (Etat)
- PEDT - Projet Educatif Territorial (Ville de Sainte-Marie)
- Schéma Martiniquais de Développement Economique et Social (SMDE)
- Programme Opérationnel FEDER - FSE 2014 / 2020 (Europe)
- Convention Territoriale Globale CAF
- Plan territorial ARS
- Projet « Education Affective et Sexuelle »

Pilier	1	COHESION SOCIALE
Orientation	4	Lutter contre les inégalités de santé
Objectif stratégique	**6**	**Développer les actions en faveur de la vaccination**

Partenaires concernés : • Ville • FIPD/MILDT • DJSCS • ARS • Conseil Régional • Conseil Général	**Objectifs opérationnels :** • Renforcer la vaccination et le dépistage **Plan d'actions :** • Mobiliser les structures de santé et de petite enfance (PMI)
Plans, schémas et dispositifs applicables : ▪ Plan Territorial de Santé • Schéma Martiniquais de Développement Economique et Social (SMDE) • Programme Opérationnel FEDER - FSE 2014 / 2020 (Europe)	

Pilier	1	COHESION SOCIALE
Orientation	4	Lutter contre les inégalités de santé
Objectif stratégique	**7**	**Renforcer le repérage et l'accompagnement des victimes de violence (intra familiale notamment)**

Partenaires concernés :

- Ville
- ARS
- Conseil Général
- ADAVIM
- Parquet
- Education Nationale
- CLSPD
- Associations

Objectifs opérationnels :

- Renforcer l'accompagnement psycho-social, juridique et médical des victimes

Plan d'actions :

- Orienter les victimes

Plans, schémas et dispositifs applicables :

- Plan Territorial de Santé
- Conseil Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance (CLSPD)
- PDPD - Plan Départemental de Prévention de la Délinquance (Etat)
- PEDT - Projet Educatif Territorial (Ville de Sainte-Marie)
- Schéma Martiniquais de Développement Economique et Social (SMDE)
- Programme Opérationnel FEDER - FSE 2014 / 2020 (Europe)
- Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté
- Projet « Education Affective et Sexuelle »

Pilier	1	COHESION SOCIALE
Orientation	5	Lutter contre le sentiment d'insécurité
Objectif stratégique	**1**	**Lutter contre le sentiment d'insécurité**

Partenaires concernés :

- Ville
- Préfecture
- FIPD
- PJJ
- SPIP
- Conseil Régional
- Conseil Général
- Procureur
- Bailleurs sociaux
- CMPAA / CSAPA
- Gendarmerie
- ARS

Objectifs opérationnels :

- Continuer à définir et piloter une stratégie territoriale de prévention de la délinquance à l'échelle de la ville mais aussi à l'échelle des quartiers
- Ré-informer les gérants des stations essence et des boutiques des risques de la vente d'alcool et des conséquences pour le vendeur de l'état d'ébriété sur le domaine public
- Déconstruire le modèle « Bad boy »
- Favoriser la sécurité dans les transports scolaires existants et publics à venir
- Accompagner les victimes et renforcer l'accès aux droits

Plan d'actions :

- Organiser et partager la remontée d'informations
- Mettre en place une cellule de veille : partage d'informations des partenaires, mobilisation des réponses, élaboration d'actions, identification des étapes (lien avec les conseils de quartiers et citoyen)
- Identifier et aller vers les meneurs, caïds, sortants de prison pour apporter des réponses individualisées
- Identifier les nuisances pour apporter des réponses adaptées par quartier
- Mettre en place des actions d'information préventive pour les gérants de station essence et boutiques
- Accompagner les jeunes à sortir de la représentation du Bad Boy
- Aller vers les jeunes par le biais des médiateurs.

Plans, schémas et dispositifs applicables :

- Plan Local d'Urbanisme (Ville de Sainte-Marie)
- Conseil Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance CLSPD
- PDPD - Plan Départemental de Prévention de la Délinquance (Etat)
- PEDT - Projet Educatif Territorial (Ville de Sainte-Marie)
- Schéma Martiniquais de Développement Economique et Social (SMDE)
- Programme Opérationnel FEDER - FSE 2014 / 2020 (Europe)
- Plan territorial ARS

Pilier	1	COHESION SOCIALE
Orientation	5	Lutter contre le sentiment d'insécurité
Objectif stratégique	**2**	**Favoriser la médiation pénale ou les mesures alternatives**

Partenaires concernés :

- Ville
- Gendarmerie
- Conseil général
- Associations de proximité
- Procureur
- SPIP
- PJJ

Objectifs opérationnels :

- Favoriser les mesures alternatives aux peines dans le cadre de la médiation pénale

Plan d'actions :

- Coordonner les acteurs afin de proposer des mesures alternatives
- Convention avec le procureur

Plans, schémas et dispositifs applicables :

- Plan Local pour l'insertion (CAP NORD)
- Conseil Local de sécurité et prévention de la délinquance CLSPD
- Contrat Enfance Jeunesse CEJ
- PDPD - Plan Départemental de Prévention de la Délinquance (Etat)
- PEDT - Projet Educatif Territorial (Ville de Sainte-Marie)
- Schéma Martiniquais de Développement Economique et Social (SMDE)
- Programme Opérationnel FEDER - FSE 2014 / 2020 (Europe)

Pilier	1	COHESION SOCIALE
Orientation	5	Lutter contre le sentiment d'insécurité
Objectif stratégique	**3**	**Prévenir la récidive**

Partenaires concernés :

- **Ville**
- Gendarmerie
- SPIP
- PJJ
- Procureur
- MILNORD

Objectifs opérationnels :

- Renforcer les actions d'accompagnement des sortants de prison

Plan d'actions :

- Identifier les besoins
- Mettre en place un parcours coordonné avec le conseiller insertion probation
- Proposer des actions de remobilisation vers l'emploi et d'accès aux droits
- Favoriser l'accès au droit
- Renforcer le partenariat avec le SPIP convention

Plans, schémas et dispositifs applicables :

- Plan Local pour l'insertion (CAP NORD)
- Conseil Local de sécurité et prévention de la délinquance CLSPD
- PDPD - Plan Départemental de Prévention de la Délinquance (Etat)
- PEDT - Projet Educatif Territorial (Ville de Sainte-Marie)
- Schéma Martiniquais de Développement Economique et Social (SMDE)
- Programme Opérationnel FEDER - FSE 2014 / 2020 (Europe)

4.2 Pilier 2 : Renouvellement Urbain et Cadre de Vie

ORIENTATION N° 1	Engager un projet global d'aménagement par quartier
ORIENTATION N° 2	Lutter contre l'habitat indigne
ORIENTATION N° 3	Initier une gestion urbaine de proximité GUP
ORIENTATION N° 4	Recréer un cheminement piéton qui soit continu
ORIENTATION N° 5	Mettre hors d'eau le quartier Union
ORIENTATION N° 6	Renforcer le mobilier et les équipements urbains
ORIENTATION N° 7	Développer l'offre de transport

Les éléments de diagnostic déjà évoqués ont fait apparaître :

- L'hétérogénéité des types de logements collectifs ou individuels, neufs, rénovés ou dégradés,
- Des aménagements déjà engagés et qui restent à poursuivre,
- La nécessité de tenir compte de l'évolution de la population (ex : vieillissement, arrivée de nouveaux locataires),
- La nécessité d'avoir un projet de qualité urbaine,
- Une faible appropriation des aménagements mise à disposition (vols de plantes, déchets, dégradations des espaces publics,…)

La ville a une programmation de logements (cf. annexes) qui intègre la mixité sociale et fonctionnelle (habitat et activités) et qui augmente la qualité et la quantité de logements proposés.

Pilier	2	RENOUVELLEMENT URBAIN ET CADRE DE VIE
Orientation	1	Engager un projet global d'aménagement par quartier
Objectif stratégique	**1**	**Engager un projet global d'aménagement par quartier**

Partenaires concernés :

- Ville
- DEAL (FEDER, FISAC)
- CAP NORD
- ANAH
- CCI
- Conseil Régional
- Conseil Général
- Bailleurs sociaux
- CDC / AFD

Objectifs opérationnels :

- Elaborer un projet d'aménagement par quartier

Plan d'actions :

- Finaliser le projet de revitalisation du centre- ville par l'aménagement du littoral : s'assurer de la mise en cohérence des interventions à cette échelle.
- Agir pour la construction de logements sociaux
- Proposer des projets pour les dents creuses
- Créer un marché au bourg,
- Créer une passerelle reliant le Bourg à la plaine de l'Union
- Réhabiliter ou favoriser la construction de maisons de ville
- Promouvoir les projets de réhabilitation des commerces
- Etude prospective d'un projet d'éco quartier sur le quartier de l'Union.

Plans, schémas et dispositifs applicables :

- Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) (CAP NORD)
- Schéma d'Aménagement Régional (SAR) (Région)
- Plan Local d'Urbanisme (Ville de Sainte-Marie)
- Plan départemental d'Action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD - Département)
- Plan d'initiative régionale pour le développement du numérique (région)
- Schéma Martiniquais de Développement Economique et Social (SMDE)
- Programme Opérationnel FEDER - FSE 2014 / 2020 (Europe)

Pilier	2	RENOUVELLEMENT URBAIN ET CADRE DE VIE
Orientation	2	Lutter contre l'habitat indigne
Objectif stratégique	**1**	**Lutter contre l'habitat indigne**

Partenaires concernés :

- Ville
- ANAH
- Conseil Général
- Conseil Régional

Objectifs opérationnels :

- Mobiliser les dispositifs d'amélioration de l'habitat

Plan d'actions :

- Identifier les propriétaires à accompagner
- Proposer une ingénierie de projet
- Proposer des ateliers aux habitants pour communiquer sur les ressources financières possibles

Plans, schémas et dispositifs applicables :

- Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) (CAP NORD)
- Schéma d'Aménagement Régional (SAR) (Région)
- Plan Local d'Urbanisme (Ville de Sainte-Marie)
- Plan départemental d'Action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD - Département)
- Schéma Martiniquais de Développement Economique et Social (SMDE)
- Programme Opérationnel FEDER - FSE 2014 / 2020 (Europe)
- Plan Communal de Lutte contre l'Habitat Indigne (PCLHI)

Pilier	2	RENOUVELLEMENT URBAIN ET CADRE DE VIE
Orientation	3	Initier une Gestion Urbaine de Proximité GUP
Objectif stratégique	**1**	**Initier une Gestion Urbaine de Proximité GUP**

Partenaires concernés :

- Ville
- DEAL
- Bailleurs sociaux
- Cap Nord
- Conseil Citoyen
- DJSCS

Objectifs opérationnels :

- Créer un projet de gestion de proximité par quartier

Plan d'actions :

- Faire un état du foncier
- Repérer les espaces disponibles
- Agir en matière de propreté urbaine (entretien, tri des déchets, gestion des encombrants…)
- Maintenir la qualité du cadre de vie et de son environnement
- Initier une démarche collaborative entre partenaires
- Informer les habitants et gérer les chantiers mis en œuvre dans le cadre des opérations de renouvellement urbain (communication, gestion des déplacements, gestion des nuisances)
- Veiller à l'amélioration des transports favorisant la mobilité et les déplacements collectifs (cf transport)
- Intégrer la culture de la concertation et de la participation dans la définition des plans d'actions de Gestion Urbaine de Proximité dans les quartiers.
- Développer des actions de valorisation du quartier et de ses habitants : petits aménagements, fleurissement, jardin créole, mettre en place une convention GUP

Plans, schémas et dispositifs applicables :

- Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) (CAP NORD)
- SAR - Schéma d'Aménagement Régional (Région)
- Plan Local d'Urbanisme (Ville de Sainte-Marie)
- Programme Opérationnel FEDER - FSE 2014 / 2020 (Europe)

Pilier	2	RENOUVELLEMENT URBAIN ET CADRE DE VIE
Orientation	4	Recréer un cheminement piéton qui soit continu
Objectif stratégique	**1**	**Recréer un cheminement piéton qui soit continu**

Partenaires concernés : • Ville • DEAL • CAP NORD	**Objectifs opérationnels :** • Créer un schéma directeur d'accessibilité • Assurer la continuité entre la partie Bourg et la partie Plaine de l'Union (passerelle)
	Plan d'actions : • Prendre en compte les projets en cours comme la réfection des trottoirs et le marquage handicapé
Plans, schémas et dispositifs applicables : • Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) (CAP NORD) • SAR- Schéma d'aménagement Régional (Région) • Plan Local d'Urbanisme (Ville de Sainte-Marie) • Programme Opérationnel FEDER - FSE 2014 / 2020 (Europe)	

Pilier	2	RENOUVELLEMENT URBAIN ET CADRE DE VIE
Orientation	5	Mettre hors d'eau le quartier Union
Objectif stratégique	**1**	**Mettre hors d'eau le quartier Union**

Partenaires concernés : • Ville • DEAL • Conseil Général • Conseil Régional • Cap Nord	**Objectifs opérationnels :** • Prévenir les inondations dans le quartier UNION **Plan d'actions :** • Mettre en place une stratégie de mise hors d'eau du quartier • Mise en œuvre des études préalables • Entretien régulier de l'embouchure de la rivière Sainte-Marie
Plans, schémas et dispositifs applicables : • Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) (CAP NORD) • SAR- Schéma d'aménagement Régional (Région) • Plan Local d'Urbanisme (Ville de Sainte-Marie) • Plan Communal de Lutte contre l'Habitat Indigne (PCLHI)	

Pilier	2	RENOUVELLEMENT URBAIN ET CADRE DE VIE
Orientation	6	Renforcer le mobilier et les équipements urbains
Objectif stratégique	**1**	**Renforcer le mobilier et les équipements urbains**

Partenaires concernés :

- Ville
- DEAL
- Conseil régional
- Cap Nord
- SEMA
- Ligue de Football
- Clubs sportifs

Objectifs opérationnels :

- Identifier et répondre aux besoins en équipement et en mobilier urbain
- Intégrer le projet du stade dans le projet de quartier UNION

Plan d'actions :

- Mobilier urbain sur CITE ETOILE, le BOURG (bancs, kiosques), Plaine de l'UNION
- Approche intégrée du projet de stade : sportive, économique, social, écologique

Plans, schémas et dispositifs applicables :

- Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) (CAP NORD)
- Schéma d'Aménagement Régional (SAR) (Région)
- Plan Local d'Urbanisme (Ville de Sainte-Marie)
- Plan d'initiative régionale pour le développement du numérique (région)
- Schéma Martiniquais de Développement Economique et Social (SMDE),
- Programme Opérationnel FEDER - FSE 2014 / 2020 (Europe)

Pilier	2	RENOUVELLEMENT URBAIN ET CADRE DE VIE
Orientation	7	Développer l'offre de transport
Objectif stratégique	**1**	**Développer l'offre de transport**

Partenaires concernés :

- Ville
- CAP NORD
- Conseil Régional
- Conseil Général
- Autorité régulatrice unique des transports de la Martinique
- DEAL
- ANRU

Objectifs opérationnels :

- Favoriser la mobilité inter quartier et intra quartier

Plan d'actions :

- Faire un état de situation du transport collectif par quartier
- Mettre en place un plan d'actions
- Favoriser le transport entre la ZA et le bourg
- Favoriser la promotion des modes de transports « doux » (exemple : transport par les marins pêcheurs, vélo, calèche, véhicules électriques...)

Plans, schémas et dispositifs applicables :

- Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) (CAP NORD)
- Schéma d'Aménagement Régional (SAR) (Région)
- Plan Local d'Urbanisme (Ville de Sainte-Marie)
- Schéma Martiniquais de Développement Economique et Social (SMDE),
- Programme Opérationnel FEDER - FSE 2014 / 2020 (Europe)
- Schéma Départemental d'Accessibilité aux systèmes de Transport (SDAT)
- Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE)

4.3 Pilier 3 : Développement Economique et Emploi	
ORIENTATION N° 1	Agir pour le développement économique local ➢ OBJECTIF 1 Définir des orientations économiques par quartier ➢ OBJECTIF 2 Dynamiser l'animation commerciale ➢ OBJECTIF 3 Promouvoir l'économie sociale et solidaire ➢ OBJECTIF 4 Favoriser et promouvoir l'entreprenariat des habitants ➢ OBJECTIF 5 Développer l'immobilier d'entreprise et l'implantation commerciale
ORIENTATION N° 2	Agir en faveur de l'emploi ➢ OBJECTIF 1 Lever les freins d'accès à l'emploi ➢ OBJECTIF 2 Développer les liens avec le monde économique ➢ OBJECTIF 3 Renforcer l'application de la clause sociale dans les marchés publics

Concernant le développement économique samaritain :

Sainte Marie a un potentiel indéniable (Tourisme, Mer, Pêche, sites remarquables, culture, musées, tradition, éco- tourisme, art culinaire…) à partir duquel des projets touristiques et économiques sont possibles. Au bourg, les travaux d'aménagement effectués permettent d'espérer une relance du commerce.
Une dynamique est en cours :

- Relance de l'association des commerçants du bourg,
- Mise en place de l'association des commerçants des kiosques
- Succès populaire des kiosques de la Plaine de l'Union
- Nombreuses sollicitations de porteurs de projets voulant s'implanter au Bourg
- Installation de nouvelles activités
- Nombreuses animations organisées par la Ville, OSATOURC, tissu associatif, particuliers,…

De nombreux freins provoquent encore une désertification des usagers ou clients (horaires et offre commerciale inadaptés, manque de relais associatif, transport inexistant,…).
Bien que la compétence développement économique soit dévolue à CAP NORD, la ville a néanmoins pris l'initiative avec le récent positionnement du service développement économique Samaritain, l'OSATOURC et ses partenaires.

Concernant l'emploi :

Il existe de nombreux freins à l'emploi et plusieurs difficultés repérées :

- Faible qualification,
- Manque d'informations sur les soutiens financiers,
- Absence de réseau,
- Insuffisance d'initiative à la création,
- Problématique de garde d'enfant,
- Modèles parentaux sans emploi,
- Problèmes de transport et de mobilité,
- Persistance de représentation négative des métiers manuels, de l'agriculture, de la pêche, du commerce et des services, …

Des demandeurs d'emploi et porteurs de projet sont perdus en raison de la complexité des dispositifs et des difficultés à se repérer auprès des différents acteurs qui semblent agir sans véritable coordination.
Une coordination globale été identifiée comme une condition de réussite par tous les acteurs.

Pilier	3	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI
Orientation	1	Agir pour le développement économique local
Objectif stratégique	**1**	**Définir des orientations économiques par quartier**

Partenaires concernés :

- Ville
- CAP NORD
- Conseil Régional
- CDC
- AFD
- DIECCTE
- ADIE
- ADIIE
- CMT
- OSATOURC

Objectifs opérationnels :

- Lancer une étude économique et touristique globale prenant en compte les territoires prioritaires.

Plan d'actions :

- Consolider et mobiliser les études existantes
- Revitalisation des centres bourgs (CAP NORD)
- Potentiel emploi et activité du Nord (DIECCTE)
- Réaliser une étude prospective sur les potentialités économiques et touristiques des quartiers afin que les actions liées au développement économique du territoire soient en parfaite adéquation avec le marché, les besoins locaux, les atouts et les contraintes des quartiers

Plans, schémas et dispositifs applicables :

- Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)- (CAP NORD)
- Schéma d'Aménagement Régional (SAR) (Région)
- Plan d'initiative régionale pour le développement du numérique (région)
- Schéma Martiniquais de Développement Economique et Social (SMDE),
- Programme Opérationnel FEDER - FSE 2014 / 2020 (Europe)

Pilier	3	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI
Orientation	1	Agir pour le développement économique local
Objectif stratégique	**2**	**Dynamiser l'animation commerciale**

Partenaires concernés :

- Ville
- CAP NORD
- CCIM
- Maison des Entreprises
- Association des commerçants du bourg et de la Plaine de l'Union

Objectifs opérationnels :

- Accompagner et mobiliser les acteurs de l'animation
- Poursuivre les actions d'animation qui puissent mettre en valeur les quartiers prioritaires

Plan d'actions :

- Mise en relation des commerçants et des acteurs de l'animation (appui, financement)
- Adapter des commerces aux pratiques, aux horaires et aux besoins des clients. Mobiliser les commerçants
- Valorisation du PITT CASERUS

Plans, schémas et dispositifs applicables :

- Plan d'initiative régionale pour le développement du numérique (région)
- Schéma Martiniquais de Développement Economique et Social (SMDE),
- Programme Opérationnel FEDER - FSE 2014 / 2020 (Europe)
- Contrat de Plan Régional de Développement de Formation (Région)

Pilier	3	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI
Orientation	1	Agir pour le développement économique local
Objectif stratégique	**3**	**Promouvoir l'économie sociale et solidaire**

Partenaires concernés :

- Ville
- CDC
- CRESS
- Conseil Régional
- CAF
- Université
- AFPA

Objectifs opérationnels :

- Offrir des perspectives d'activités innovantes ou encore peu développées sur le territoire à partir du potentiel samaritain

Plan d'actions :

- Mettre en place des chantiers d'insertion sur ces secteurs
- Accompagner les associations - tiers secteur
- Accompagner le projet de création d'une épicerie sociale et solidaire (quartier Union)
- Elaborer un plan samaritain d'économie sociale et solidaire (exemple : dispositif PTCE)

Plans, schémas et dispositifs applicables :

- Plan Local pour l'insertion (CAP NORD)
- Plan d'initiative régionale pour le développement du numérique (Région)
- Schéma Martiniquais de Développement Economique et Social (SMDE),
- Programme Opérationnel FEDER - FSE 2014 / 2020 (Europe)

Pilier	3	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI
Orientation	1	Agir pour le développement économique local
Objectif stratégique	**4**	**Favoriser et promouvoir l'entreprenariat des habitants**

Partenaires concernés :

- Ville
- CAP NORD
- Conseil Régional
- CDC
- DIECCTE
- POLE EMPLOI
- ADIE
- Maison des entreprises
- CCIM
- FTPE
- CGPME
- MILNORD

Objectifs opérationnels :

- Améliorer la lisibilité de l'offre d'accompagnement et des dispositifs
- Stimuler l'initiative privée en consolidant l'action partenariale des réseaux dans leur déploiement sur les quartiers
- Favoriser la création d'activités

Plan d'actions :

- Soutenir la création d'une plateforme de coordination et d'animation de l'aide à la création ou à la reprise au niveau communal
- Développer les outils numériques permettant la mise en réseau des acteurs du développement économique
- Encourager la régularisation et le développement d'activités déjà existantes : sortir de l'informel : actions de l'ADIE, développer les activités existantes,
- Développer des actions de sensibilisation, formation, appui technique

Plans, schémas et dispositifs applicables :

- Plan Local pour l'insertion (CAP NORD)
- Plan d'initiative régionale pour le développement du numérique (Région)
- Schéma Martiniquais de Développement Economique et Social (SMDE),
- Programme Opérationnel FEDER - FSE 2014 / 2020 (Europe)
- Contrat de Plan Régional de Développement de Formation (Région)

Pilier	3	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI
Orientation	1	Agir pour le développement économique local
Objectif stratégique	**5**	**Développer l'immobilier d'entreprise et l'implantation commerciale**

Partenaires concernés :

- Ville
- CAP NORD
- CCIM
- Conseil Régional
- Initiative Martinique
- Bailleurs sociaux

Objectifs opérationnels :

- Développer l'immobilier d'entreprise et l'implantation commerciale

Plan d'actions :

- Recenser les locaux commerciaux existants
- Prendre en compte dans les nouvelles constructions des espaces commerciaux
- Mettre à disposition des box pour les porteurs de projet

Plans, schémas et dispositifs applicables :

- Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) - (CAP NORD)
- Schéma d'aménagement Régional (SAR) -(Région)
- Plan Local d'Urbanisme (Ville de Sainte-Marie)
- Schéma Martiniquais de Développement Economique et Social (SMDE),
- Programme Opérationnel FEDER - FSE 2014 / 2020 (Europe)

Pilier	3	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI
Orientation	2	Agir en faveur de l'emploi
Objectif stratégique	**1**	**Lever les freins d'accès à l'emploi**

Partenaires concernés :

- Ville
- Conseil Régional
- CDC
- AFD
- DIECCTE
- ADIE
- CCIM
- FTPE
- CGPME
- CAP NORD
- Pôle emploi
- MILNORD
- E2C
- AFPA
- URSIEA
- CAF

Objectifs opérationnels :

- Mettre en place des actions de coordination des acteurs de l'emploi et du développement économique à l'échelle de la ville et prenant en compte les quartiers prioritaires.
- Rendre lisible les différentes réponses en matière d'accès à l'emploi
- Aller vers les personnes en rupture dans l'espace public
- Mobiliser le PLIE pour l'accompagnement individualisé
- Faciliter l'accès à l'emploi des femmes par la création de modes de garde adaptés

Plan d'actions :

- Elaboration d'un guide destiné aux porteurs de projet sur les conditions et avantages de l'implantation d'activité sur les quartiers prioritaires.
- Participation de la ville au SPEL
- Organisation de forums
- Rencontre et coordination des acteurs avec les publics visés
- Faire un catalogue des différents dispositifs, s'appuyer sur le numérique
- Formation des salariés de l'ensemble des partenaires recevant du public
  - Mettre en place des forums dans l'espace public : Intervention de rue et orientation
  - Anticiper les besoins de formation afin de les adapter au potentiel d'activité

Plans, schémas et dispositifs applicables :

- Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) (CAP NORD)
- Plan Local pour l'insertion (CAP NORD)
- PEDT - Projet Educatif Territorial (Ville de Sainte-Marie)
- Plan d'initiative régionale pour le développement du numérique (Région)
- Schéma Martiniquais de Développement Economique et Social (SMDE),
- Programme Opérationnel FEDER - FSE 2014 / 2020 (Europe)
- Convention Territoriale Globale 2016-2020 CAF
- Contrat de Plan Régional de Développement de Formation (Région)

Pilier	3	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI
Orientation	2	Agir en faveur de l'emploi
Objectif stratégique	**2**	**Développer les liens avec le monde économique**

Partenaires concernés :	**Objectifs opérationnels :**
• Ville • Education Nationale • FACE • CAP NORD • Conseil Régional • CDC • AFD • DIECCTE • ADIE • CCIM • FTPE • CGPME • URSIEA • Pôle emploi • Entreprise partenaires	• Poursuivre les interventions en milieux scolaires pour faire connaître le monde de l'entreprise et ses attendus • Déployer le dispositif « Charte entreprise & quartiers »

Plans, schémas et dispositifs applicables :

- Plan Local pour l'insertion (CAP NORD)
- PEDT - Projet Educatif Territorial (Ville de Sainte-Marie)
- Schéma Martiniquais de Développement Economique et Social (SMDE),
- Programme Opérationnel FEDER - FSE 2014 / 2020 (Europe)
- Contrat de Plan Régional de Développement de Formation (Région)
- Parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel (PIODMEP)

Pilier	3	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI
Orientation	2	Agir en faveur de l'emploi
Objectif stratégique	**3**	**Renforcer l'application des clauses sociales dans les marchés publics**

Partenaires concernés : • Ville • CAP NORD • MILNORD • POLE EMPLOI • Bailleurs sociaux	**Objectifs opérationnels :** • Mettre en œuvre les clauses d'insertion **Plan d'actions :** • Former et accompagner le service juridique et le service achat • Identifier les marchés pouvant privilégier la clause d'insertion • Identifier un responsable de coordination pour suivre les marchés avec clause et évaluer la réalisation
Plans, schémas et dispositifs applicables : • Plan Local pour l'insertion (CAP NORD) • Plan d'initiative régionale pour le développement du numérique (Région) • Schéma Martiniquais de Développement Economique et Social (SMDE), • Programme Opérationnel FEDER - FSE 2014 / 2020 (Europe) • Contrat de Plan Régional de Développement de Formation (Région)	

4.4 Pilier 4 : Valeurs de la République et Citoyenneté	
ORIENTATION N° 1	Développer la citoyenneté ➢ OBJECTIF 1 Renforcer la connaissance des institutions par les jeunes ➢ OBJECTIF 2 Développer les actions sur la citoyenneté et les valeurs de la république répondant aux pratiques et au fonctionnement des jeunes ➢ OBJECTIF 3 Véhiculer des valeurs de citoyenneté à travers la pratique sportive ➢ OBJECTIF 4 Valoriser les associations comme lieu d'apprentissage de la démocratie ➢ OBJECTIF 5 Faciliter une meilleure visibilité des services de la défense
ORIENTATION N° 2	Lutter pour l'égalité femmes / hommes ➢ OBJECTIF 1 Développer des actions pour lutter pour l'égalité femmes /hommes et la question du genre
ORIENTATION N° 3	Lutter contre les discriminations ➢ OBJECTIF 1 Favoriser les actions qui participent à la lutte contre la discrimination ➢ OBJECTIF 2 Mieux appréhender les images véhiculées par les médias

Concernant les jeunes :

En Martinique, les comportements radicaux s'expriment notamment par la « *bad boy-isation* » de jeunes. Ils sont souvent influencés par les modèles « négatifs » via les médias et internet qui valorisent les comportements violents, sexistes, matérialistes, illicites,…qui sont devenus banalisés. Il ne s'agit pas de stigmatiser l'ensemble des jeunes mais de prendre en compte ceux qui se retrouvent de plus en plus en rupture et adoptent ce modèle « bad boy » comme la référence. Les comportements qu'on retrouve chez ces jeunes sont souvent transmis par les parents eux-mêmes.

Il y a un travail de prévention, conscientisation et responsabilisation des jeunes mais aussi des encadrants et parents eux-mêmes, à mener autour du vivre ensemble.
Par ailleurs, il y a nécessité à valoriser et accompagner les initiatives citoyennes et de promotion du respect…

Concernant l'égalité femmes : hommes :

Dans les quartiers prioritaires de Sainte-Marie, comme plus largement en Martinique, la représentation des femmes / hommes est stéréotypée. Lutter pour l'égalité femmes / hommes, filles et garçons, passe nécessairement par un travail sur les représentations que notre société véhicule et conforte, dans les médias, la culture, l'éducation. Ces stéréotypes se manifestent par un fort déséquilibre quantitatif entre le nombre de femmes et d'hommes représentés mais aussi par un enfermement des femmes dans certains rôles et situations dévalorisants. Les stéréotypes de sexe et le genre sont un obstacle à l'égalité réelle : ils légitiment les discriminations et les inégalités.
Pour lutter contre ces stéréotypes il faut amener dès le plus jeune âge les élèves à s'interroger sur leurs représentations du monde, les freins qu'ils s'imposent à eux-mêmes parce que filles, parce que garçons, le respect qu'ils se portent, etc… Prévenir très tôt les phénomènes d'autocensure comme ceux de violence, donner confiance en eux, aux filles comme aux garçons, pour simplement être soi en ne se laissant pas enfermer dans des carcans et des rôles prédéterminés et inégalitaires, tel doit être l'objectif de cet apprentissage.
L'article 1 de la loi du 21 février 2014 prévoit de développer l'égalité « femmes-hommes » dans le contrat de ville. Le conseil citoyen respecte la parité. L'ensemble des thématiques abordées dans ce contrat prendront en compte la notion d'égalité femmes-hommes.
Les différents acteurs veilleront à :

- un meilleur recueil de l'information sexuée dans les quartiers prioritaires ;
- la promotion de la méthodologie des marches exploratoires des femmes ;
- décliner dans les quartiers prioritaires les mesures du plan d'action interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment les territoires d'excellence de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes,
- soutenir le développement de l'activité économique des femmes des quartiers : mobilisation du fonds de garantie pour l'initiative des femmes (FGIF) ;
- s'assurer de l'accès des femmes des quartiers prioritaires aux actions d'information sur les droits des femmes

Pilier	4	VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET CITOYENNETE
Orientation	1	Développer la citoyenneté
Objectif stratégique	**1**	**Renforcer la connaissance des institutions par les jeunes**

Partenaires concernés : • Ville • CDAD • Education Nationale • DRJSC • Associations de proximité	**Objectifs opérationnels :** • Appuyer les actions permettant une meilleure connaissance des Institutions par les jeunes et notamment par les jeunes en âge d'être scolarisés **Plan d'actions :** • Mettre en œuvre le dispositif « parcours citoyens » dans le cadre des dynamiques éducatives locales • Appui à la mise en œuvre du dispositif en faveur des enfants scolarisés originaires des quartiers prioritaires

Plans, schémas et dispositifs applicables :

- Conseil Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance (CLSPD)
- PDPD - Plan Départemental de Prévention de la Délinquance (Etat)
- PEDT - Projet Educatif Territorial (Ville de Sainte-Marie)
- Schéma Martiniquais de Développement Economique et Social (SMDE),
- Programme Opérationnel FEDER - FSE 2014 / 2020 (Europe)

Pilier	4	VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET CITOYENNETE
Orientation	1	Développer la citoyenneté
Objectif stratégique	**2**	**Développer les actions sur la citoyenneté et les valeurs de la république répondant aux pratiques et au fonctionnement des jeunes**

Partenaires concernés : • Ville (CLSPD) • Conseil général • ADAFAE • Associations • PJJ	**Objectifs opérationnels :** • Mobiliser les jeunes autour de supports médias adaptés sur des thématiques ciblées **Plan d'actions :** • Réalisation et diffusion de court métrages, clips, affiches, émissions radios, site internet… • Mobiliser les jeunes autour de l'exposition « moi jeune citoyen » en mettant en place un circuit de présentation de l'exposition sur les quartiers prioritaire puis sur le territoire
Plans, schémas et dispositifs applicables : • Conseil Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance (CLSPD) • Plan Départemental de Prévention de la Délinquance (PDPD) (Etat) • Projet Educatif Territorial (PEDT) (Ville de Sainte-Marie) • Schéma Martiniquais de Développement Economique et Social (SMDE), • Programme Opérationnel FEDER - FSE 2014 / 2020 (Europe)	

Pilier	4	VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET CITOYENNETE
Orientation	1	Développer la citoyenneté
Objectif stratégique	**3**	**Véhiculer des valeurs de citoyenneté à travers la pratique sportive**

Partenaires concernés : • Ville • DRJSCS • Education Nationale • Associations sportives	**Objectifs opérationnels :** • Renforcer dans les actions et pratiques sportives la dimension citoyenne et respect des règles du vivre ensemble **Plan d'actions :** • Former les encadrants des associations et clubs sportifs • Valoriser les comportements citoyens

Plans, schémas et dispositifs applicables :

- Conseil Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance (CLSPD)
- Plan Départemental de Prévention de la Délinquance (PDPD) (Etat)
- Projet Educatif Territorial (PEDT) (Ville de Sainte-Marie)
- Schéma Martiniquais de Développement Economique et Social (SMDE),
- Programme Opérationnel FEDER - FSE 2014 / 2020 (Europe)
- Plan territorial ARS

Pilier	4	VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET CITOYENNETE
Orientation	1	Développer la citoyenneté
Objectif stratégique	**4**	**Valoriser les associations comme lieu d'apprentissage de la démocratie**

Partenaires concernés : • Ville (DAT – CCAS) • DRJSCS • ETAT • Associations sportives	**Objectifs opérationnels :** • Encourager la création, le développement par des jeunes d'associations à vocation citoyenne • Favoriser les rapprochements entre structures associatives dans un objectif de mixité générationnelle **Plan d'actions :** • Soutien aux Juniors associations • Valorisation de jeunes, séniors engagés dans la vie associative • Soutien aux associations (ex : Opération Ville Vie Vacances)

Plans, schémas et dispositifs applicables :

- Conseil Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance (CLSPD)
- Plan Départemental de Prévention de la Délinquance (PDPD) (Etat)
- Projet Educatif Territorial (PEDT) (Ville de Sainte-Marie)
- Schéma Martiniquais de Développement Economique et Social (SMDE),
- Programme Opérationnel FEDER - FSE 2014 / 2020 (Europe)
- Convention Territoriale Globale CAF

Pilier	4	VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET CITOYENNETE
Orientation	1	Développer la citoyenneté
Objectif stratégique	**5**	**Faciliter une meilleure visibilité des services de la défense**

Partenaires concernés : • Ville • Etat - Défense	**Objectifs opérationnels :** • Favoriser une meilleure information et mobilisation des habitants en matière de Défense et de sécurité civile en s'appuyant notamment sur le correspondant Défense
	Plan d'actions : • Agir en tant que relais dans le parcours citoyen des jeunes • Agir avec le maire dans la définition des besoins de sécurité générale ou de secours et les procédures s'y afférent. • Informer les administrés sur la réserve, la préparation militaire, le volontariat ou pour des actions particulières avec sollicitation des armées. • Veiller à de la bonne exécution des opérations de recensement, de l'information sur la journée défense et citoyenneté. • Agir pour le devoir de mémoire dans le cadre de l'éducation citoyenne
Plans, schémas et dispositifs applicables : • PEDT - Projet Educatif Territorial (Ville de Sainte-Marie) • Schéma Martiniquais de Développement Economique et Social (SMDE), • Programme Opérationnel FEDER - FSE 2014 / 2020 (Europe)	

Pilier	4	VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET CITOYENNETE
Orientation	2	Lutter pour l'égalité femmes / hommes
Objectif stratégique	**1**	**Développer des actions pour lutter pour l'égalité femmes /hommes et la question du genre**

Partenaires concernés :	**Objectifs opérationnels :**
• Ville • DRDFE • DAC • Associations de proximité • Union des Femmes Martinique	• Etablir une méthode de recueil des données sexuées • Mettre en place des actions sur l'égalité : femme /homme et la question du genre : Soutenir des actions de sensibilisation en milieu scolaire (forum, intervention dans les classes) et extra-scolaire (activités associatives)

Plans, schémas et dispositifs applicables :

- Plan Local pour l'insertion (CAP NORD)
- Conseil Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance (CLSPD)
- Contrat Enfance Jeunesse CEJ
- Plan Départemental de Prévention de la Délinquance (PDPD) (Etat)
- Projet Educatif Territorial (PEDT) (Ville de Sainte-Marie)
- Schéma Martiniquais de Développement Economique et Social (SMDE)
- Programme Opérationnel FEDER - FSE 2014 / 2020 (Europe)

Pilier	4	VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET CITOYENNETE
Orientation	3	Lutter contre les discriminations
Objectif stratégique	**1**	**Favoriser les actions qui participent à la lutte contre les discriminations**

Partenaires concernés :

- Ville
- Associations de proximité
- Défenseur des droits
- CODAC Commissions Départementales d'Accès à la Citoyenneté (voir Préfecture)

Objectifs opérationnels :

- Soutenir les actions de lutte contre les discriminations

Plan d'actions :

- Créer des actions de sensibilisations
- Soutenir les actions de valorisation individuelle (forum, intervention dans les classes)
- Accompagnement des personnes discriminées

Plans, schémas et dispositifs applicables :

- Plan Local pour l'insertion (CAP NORD)
- Conseil Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance (CLSPD)
- Contrat Enfance Jeunesse CEJ
- Plan Départemental de Prévention de la Délinquance (PDPD) (Etat)
- Projet Educatif Territorial (PEDT) (Ville de Sainte-Marie)
- Plan d'initiative régionale pour le développement du numérique (Région)
- Plan régional d'intégration des populations immigrées (PRIPI)
- Programme Opérationnel FEDER - FSE 2014 / 2020 (Europe)

Pilier	4	VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET CITOYENNETE
Orientation	3	Lutter contre les discriminations
Objectif stratégique	**2**	**Mieux appréhender les images véhiculées par les médias**

Partenaires concernés : • Ville (DAT – CLSPD) • Education Nationale • Associations de proximité	**Objectifs opérationnels :** • Déconstruire les messages discriminants des différents médias et l'atteinte à la dignité **Plan d'actions :** • Sensibiliser et former les animateurs des cybers bases • Développer des ateliers sur l'identification des stéréotypes pour mieux les déconstruire • Développer les ateliers « Droit à l'image » et « Halte TV »

Plans, schémas et dispositifs applicables :

- Conseil Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance (CLSPD)
- Contrat Enfance Jeunesse CEJ
- Plan Départemental de Prévention de la Délinquance (PDPD) (Etat)
- Projet Educatif Territorial (PEDT) (Ville de Sainte-Marie)
- Plan d'initiative régionale pour le développement du numérique (Région)
- Schéma Martiniquais de Développement Economique et Social (SMDE),
- Programme Opérationnel FEDER - FSE 2014 / 2020 (Europe)

5 Les engagements

5.1 Les engagements généraux

Le contrat de ville est avant tout une dynamique, une démarche de coopération, de développement de partenariats entre diverses collectivités et institutions.
Il s'agit à la fois de respecter les compétences, engagements, stratégies de chacun des partenaires, de tenir compte des contraintes existantes tout en poursuivant un projet utile aux habitants des quartiers prioritaires.

Chacun des partenaires est invité à participer activement à la vie du contrat de ville :

- En **signant** pour certains le Contrat de ville,
- En **mobilisan**t prioritairement ses moyens humains et matériels,
- En **finançant sur les crédits de droit commun,** les actions qui seront décidées annuellement,
- En **contribuan**t aux financements spécifiques,
- En **participant** aux travaux des instances du contrat
- En recherchant à **enrichir** ce contrat, par la transmission de données statistiques et qualitatives, par le bilan des actions menées, par des propositions d'actions qui tiennent compte de l'analyse des besoins et des situations vécues par les habitants, de l'évolution des dispositifs.

A côté des signataires du contrat de ville susmentionnés, d'autres partenaires ont été sollicités selon la nature des projets proposés et en fonction de leurs champs de compétences. Il s'agit en tout premier lieu du Conseil Citoyen, des associations locales. Il s'agit aussi de services émanant des collectivités territoriales ou de l'Etat ainsi que des institutions spécifiques :

- La Mission locale du Nord (MILNORD)
- Association de Gestion de l'Environnement de la Formation en Martinique (AGEFMA)

- Centre de ressources Politique de la ville (Ville Caraïbe)
- Ecole de la 2e chance (E2C)
- Régiment du Service Militaire Adapté (RSMA)
- Centre de formation des élus / Centre National de la Fonction Publique Territoriale
- Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD)
- Point Service aux Particuliers (PSP)
- La ville de Trinité
- Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ)
- Protection Amélioration Conservation Transformation de l'habitat (PACT)
- Association D'Aide aux Victimes Martinique (ADAVIM)
- Comité Martiniquais de Prévention en Alcoologie et Addictologie (CMPAA)
- Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA)
- Maison des Entreprises
- Université des Antilles (UA)
- Association de Formation Professionnelle des Adultes (AFPA)
- Fédération des Très Petites Entreprises (FTPE)
- Confédération générale du patronat des petites et moyennes entreprises (CGPME)
- Initiative Martinique
- Union Régionale des Structures d'Insertion par l'Economique et par l'Activité (URSIEA)
- Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE)
- Entreprise partenaires
- Association Départementale d'Aide aux Familles et d'Action Educative (ADAFAE)
- Union des Femmes Martinique (UFM)
- Commissions Départementales d'Accès à la Citoyenneté (CODAC)
- Défenseur des droits

5.2 Engagements de la ville de Sainte-Marie

5.2.1 Les orientations générales de la ville de Sainte-Marie

La ville de Sainte Marie a depuis longtemps créé son modèle de cohésion sociale malgré les difficultés de son territoire.

La municipalité a d'abord pris l'habitude d'associer les habitants et les associations :

- en ouvrant les commissions municipales composées d'élus et d'administratifs à des personnes ressources pour travailler sur des thématiques particulières
- en encourageant la création de comités d'échanges citoyens dans les quartiers
- en accompagnant le tissu associatif grâce à un service dédié (vie associative et festivités) et en organisant en partenariat avec lui de nombreuses manifestations dans tous les domaines (social, culturel, sportif…)
- en contribuant à la création de l'association des commerçants de la plaine de l'union et à la relance de l'association des commerçants du bourg et celle des marins pêcheurs
- en impliquant le tissu associatif dans les activités destinées aux jeunes (TAP, Défis jeunes de la Halte Junior, rencontres inter quartiers des grandes vacances)

De nombreux partenariats ont été développés avec des collectivités ou services :

- Contrat enfance jeunesse avec la CAF
- Conventions avec la mission locale, le Pôle emploi, l'Ecole de la 2ème Chance, …
- CLSPD et CDDF
- Conventions avec les associations

La transversalité est systématiquement recherchée au sein des différentes directions administratives :

- Par la création de commissions « ad hoc » sur de nombreux dossiers (tarification des services municipaux, marché couvert, procédures internes…)
- Par le CLSPD

La Ville s'engage à :

- **mobiliser** des moyens humains pour assurer l'ingénierie du contrat de Ville 2015-2020 (élaboration, animation, suivi et évaluation) en renforçant, dans le cadre de sa politique publique de cohésion sociale, la coordination des services municipaux consacrés aux services à la population ;
- **cofinancer et mettre en œuvre** des dispositifs et projets Politique de la Ville
- **poursuivre** ses efforts envers les Quartiers Prioritaires en veillant à faire bénéficier ses habitants de l'ensemble des actions sociales, éducatives, sportives, culturelles qu'elle propose dans le cadre de ses programmes d'actions annuels de droit commun déterminés lors du vote du budget annuel.
- **voter** chaque année, après débat d'orientations budgétaires, une enveloppe de crédits spécifiques destinée à promouvoir des actions existantes ou mettre en place de nouvelles actions répondant aux objectifs du présent contrat.

5.2.2 Les engagements par orientations de la ville de Sainte-Marie

La cohésion sociale

Un pilotage politique et technique et la mobilisation des services concernés notamment :

- la mise en place progressive d'un projet éducatif local intégrant le PEDT
- la mise en place d'un pilotage Ville sur le décrochage
- la participation aux actions d'accompagnement
- la programmation d'activités pédagogiques dans le cadre des TAP (rythmes scolaires)
- l'adéquation de l'offre culturelle, sportive, de loisirs,… aux jeunes des quartiers
- les actions culturelles ciblées sur les jeunes : exemple « tombolo live »
- l'accès à l'offre de formation culturelle destinée aux jeunes
- le ciblage des actions éducatives et sportives sur les jeunes en déshérence durant les vacances scolaires : exemple : rencontres inter quartiers
- l'insertion
- projet d'animation sociale (sports, culture, loisirs, lien social,…), projet d'équipement de proximité, projet culturel, accompagnement à la vie associative, accompagnement des personnes âgées et repérage des personnes en situation de détresse, intégration et lutte contre les discriminations
- la mise en place progressive d'un Contrat Local de Santé et d'un Atelier Santé Ville
- l'accompagnement d'actions de santé au sein des écoles
- l'accompagnement des familles par la CCAS

- la mobilisation de la Police Municipale

Le financement des :

- actions associatives, interventions directes, équipements de proximité, fonds de participation des habitants
- interventions directes sur ses crédits de droit commun

La participation aux dispositifs spécifiques :

- CLS/ASV (développement personnel),
- CLSPD,
- PRE (décrochage scolaire, éducatif et social),
- Conseil des Droits et des Devoirs des Familles (CDDF) ,
- Projet éducatif local

Le renouvellement urbain et le cadre de vie

Un pilotage politique et technique et la mobilisation des services concernés notamment en matière de:

- projet d'équipement de proximité
- projet culturel
- aménagement urbain
- accompagnement à la vie associative,

Le financement des :

- actions associatives
- interventions directes

La participation aux dispositifs spécifiques :

- Gestion Urbaine de proximité
- Résorption de l'habitat insalubre
- Amélioration de l'habitat

Le développement économique et l'emploi

Un pilotage politique et technique et la mobilisation des services concernés notamment en matière :

- d'étude
- d'accompagnement des acteurs économiques
- de participation aux instances de coopération

Le financement des :

- actions associatives
- interventions directes

La participation aux dispositifs spécifiques :

- SPEL

Valeurs de la république et citoyenneté

La mobilisation des services concernés notamment en matière de:

- projets culturel et d'animation

Le financement des :

- actions associatives
- interventions directes

5.3 Engagements généraux de l'Etat

La contribution de l'État au contrat de ville de Sainte Marie se décline dans chaque pilier et à travers la mobilisation des moyens de droit commun de ses Services et opérateurs. De même l'État alloue des moyens spécifiques pour financer la programmation annuelle.

Moyens de droit commun et moyens spécifiques

- Des moyens sont prévus dans des conventions interministérielles et partenariales. Les services de l'État sont chargés de les décliner localement afin de doter les quartiers prioritaires de moyens pour leur développement social économique et urbain.

- En complément de ces moyens de droit commun, l'État alloue chaque année des crédits spécifiques pour soutenir entre autres des actions associatives dans les quartiers concernées.

Par ailleurs, la contribution de l'État à la politique de la ville se décline de manière spécifique dans un certain nombre de champs :

Soutien aux commerces de proximité

- Afin de soutenir le commerce de proximité, des exonérations d'impôts locaux peuvent être accordées aux entreprises installées ou créées dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Sont concernées, la cotisation foncière des entreprises (CFE) et la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

Soutien aux logements

- Un abattement de 30 % de TFPB peut être accordé aux bailleurs si en contrepartie ils développent une démarche de gestion urbaine de proximité - Une extension de la TVA réduite à 2,10 % est prévue pour faciliter l'accession sociale à la propriété. Ce dispositif est élargi dans une bande de 300 mètres autour des périmètres réglementaires.

Soutien à l'emploi

- Sous réserve d'éligibilité, des entreprises peuvent bénéficier du dispositif « Territoires entrepreneurs » (anciennement Zones Franches Urbaines) pour bénéficier d'exonérations d'impôt sur les bénéfices jusqu'à un plafond de 50 000 €, avec une majoration de 5 000 € possible par nouveau salarié embauché domicilié dans un quartier prioritaire.
- La ville sera associée aux réunions du Service Public de l'Emploi Local.

Soutien à la réussite éducative et à la médiation sociale

- Des moyens seront alloués afin de renforcer le Programme de réussite éducative et la médiation sociale à travers les adultes relais.

5.4 Engagements de la Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DJSCS)

5.4.1 Les orientations générales de la DJSCS de Martinique

Sous réserve de la validation des projets et de la qualification des intervenants par ses différents conseillers, ainsi que des éventuels crédits disponibles la DJSCS peut mobiliser :

- ses outils d'aide à la décision (études, site RES...) et les mettre à disposition des partenaires de la Politique de la ville,
- des crédits de droit commun, selon nos orientations nationales ou locales,
- l'expertise et l'appui pédagogique du personnel de la DJSCS.

Néanmoins, la DJSCS procède généralement par appel à projet sur des objectifs précisés au plan national (ex. : CNDS). Les associations en lien avec la géographie prioritaire ont vocation à y répondre et leurs demandes seront étudiées avec soin. Ce n'est donc qu'a posteriori que la DJSCS sera en capacité de déterminer les moyens alloués aux associations des quartiers de la géographie prioritaire. Elle ne peut, en effet, anticiper les allocations de moyen avant l'étude des projets qui nous seront soumis. Seuls les moyens structurels peuvent être localisés a priori (postes FONJEP, postes emploi sportif...).

5.4.2 Les engagements par orientations de la DJSCS

Cohésion Sociale

Orientations 1. Réduire de moitié le nombre de jeunes décrocheurs

- Accompagnement technique au PEDT

- Accompagnement des Point d'Accueil, Ecoute, Jeunes (PAEJ)
- Appui aux pratiques sportives et à l'encadrement
- Mobilisation des dispositifs en matière de pratique sportive
- Une attention particulière sera portée aux dossiers CLAS et à ceux relatifs à la parentalité sur les quartiers prioritaires (agrément des espaces de rencontres)

Orientations 2. Aller vers les jeunes et les remobiliser vers l'activité

- Soutien au développement de la vie associative : FONJEP, Formation des bénévoles,…
- Appui aux pratiques sportives et aux emplois sportifs
- Démarche départementale sur la prévention et la promotion de la citoyenneté : Opération Ville Vie Vacances (OVVV), expositions thématiques, séjours collectifs de vacances, informations des encadrant, des structures…
- Développement du dispositif Service civique
- Mobilité internationale : informations des jeunes, développement de structures d'accompagnement
- Soutien aux actions et à la mise en œuvre d'activités en faveur de la jeunesse et de l'Education Populaire (Fonjep, subventions…)

Orientations 3. Améliorer la vie des quartiers

- Médiation sociale : dispositif adultes-relais
- Application du choc de simplification administrative à la vie associative : Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire (FONJEP), Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA), Formation des bénévoles, convention pluriannuelle d'objectifs (CPO), …
- Appui aux politiques des équipements sportifs et sites de pratiques
- Restauration solidaire
- Politique d'intégration : accueil et accompagnement des primo arrivants, apprentissage de la langue, citoyenneté
- Lutte contre l'exclusion et pour l'inclusion sociale : urgence sociale et hébergement d'insertion

Orientations 4. Lutter contre les inégalités de santé

- Valoriser les activités physiques et sportives comme facteur de santé

Renouvellement Urbain et Cadre de vie

- Equipements sportifs : recensement, accessibilité, accompagnement
- Appui au diagnostic 360° « du sans abrisme au mal logement ».

Développement Economique et Emploi

- Renforcer des financements par le CNDS en faveur des emplois sportifs

Valeurs de la république et Citoyenneté

- Démarche départementale sur la prévention et la promotion de la citoyenneté : Opération Ville Vie Vacances (OVVV), expositions thématiques, séjours collectifs de vacances, informations des encadrants, des structures

5.5 Les engagements de la Direction des Entreprises de la Concurrence de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIECCTE)

La Direction des Entreprises de la Concurrence de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIECCTE) s'engage à :

- Soutenir les initiatives locales et la vie associative : ingénierie technique et financière (DLA)
- Accompagner le vieillissement : ingénierie technique et financière, Appui des métiers Service à la Personne (SAP)
- Soutenir le développement d'une ingénierie et d'un appui à la « Silver économie »

La DIECCTE intervient en faveur de la Jeunesse pour :

Mobiliser les dispositifs existants en direction des jeunes des quartiers

- Objectifs à atteindre pour l'ensemble des quartiers prioritaires :
  - Emplois d'avenir: 30% ;
  - Civis : 20% ;
  - Garantie Jeunes: 20%;
  - Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ)
  - Pilotage des CSP : Réserver 1/3 des suivis en contrat de sécurisation professionnel (CSP) à des jeunes demandeurs d'emploi issus des quartiers (QPV)`

Offre alternative de formation et d'emploi:

- Appui à l'École de la 2ème Chance
- Fléchage 30 % des budgets Mut Eco pour les demandeurs d'emploi des quartiers (QPV)
- En outre, concernant les CUI-CAE, et pour l'ensemble des tranches d'âge, l'arrêté préfectoral prévoit un objectif de 13% pour les publics issus des QPV.

Création d'activités pour les jeunes

- Appui aux partenariats territoriaux : introduction d'une clause de création d'emploi ou d'activité pour les résidants QPV
- ingénierie technique et financière : NACRE, Aide au Projet d'Initiative Jeunes (PIJ)

Insertion

- Priorisation des ACI sur les QPV (PDIAE 2015-2020)
- Mobilisation des facilitateurs de clause d'insertion au sein de la CAP NORD

Développement économique

- La déclinaison en 2015 de la charte « Quartiers-Entreprises » en concertation avec les chambres consulaires, les organisations professionnelles et les grandes entreprises du département ;
- Ingénierie technique et financière à la création d'entreprises par les résidents des quartiers en mobilisant le dispositif « nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise (NACRE) ».
- Le développement des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)

- La promotion et le développement du modèle coopératif : encouragement à la création de sociétés coopératives et participatives (SCOP) ;
- L'appui aux métiers des Service Aide à la Personne (SAP)
- le soutien à l'accès des jeunes des quartiers aux emplois de l'ESS ;
- la mobilisation du FISAC.
- Améliorer la connaissance de l'économie sociale et solidaire (ESS) pour agir plus efficacement en disposant annuellement des informations sur l'impact global de l'ESS dans les quartiers prioritaires (en termes d'entreprises, d'emplois et de soutiens budgétaires).
- La mobilisation de la fondation FACE pour l'appui aux innovations sociales et l'exclusion

5.6 Engagements de la Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DEAL)

La Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DEAL) s'engage sur le Pilier Renouvellement Urbain à :

- Aider dans la définition d'une stratégie d'aménagement par quartier,
- Aider à la mise en place d'une opération programmée ANAH articulée avec les aides LBU pour la résorption de l'habitat insalubre,
- Accompagner la mise en place d'une Gestion Urbaine de Proximité (GUP) multi-sites.

5.7 Engagements de la Direction des Affaires Culturelles (DAC)

5.7.1 Les engagements généraux de la DAC

Dans le cadre du Contrats de Ville de Sainte-Marie la DAC soutient **particulièrement le caractère transversal de la culture**, celle-ci pouvant s'articuler avec des problématiques prioritaires de lutte contre les disparités sociales et territoriales. Elle s'attache ainsi à promouvoir la dimension culturelle au sein des trois piliers sur lesquels les contrats de ville doivent reposer :

- **La cohésion sociale**
- **Le cadre de vie et le renouvellement urbain**
- **Le développement économique et l'emploi**

Par ailleurs, elle restera particulièrement vigilante afin que les priorités transversales « jeunesse », « égalité femmes/hommes » et « prévention de toutes les discriminations » soient au cœur des préoccupations des porteurs de projets.

En cohérence avec la **convention triennale d'objectifs** pour les quartiers populaires signée le **5 mars 2014** entre la Ministre de la culture et de la communication et le Ministre délégué à la ville, la DAC investit particulièrement les champs suivants:

- Pour la jeunesse, public prioritaire, la DAC soutiendra en premier lieu les actions s'inscrivant au sein des parcours d'éducation artistique et culturelle définit par la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République. Construit dans la complémentarité et le souci d'une meilleure articulation des temps scolaires, périscolaires et de loisirs, celui-ci vise à lutter contre les inégalités d'accès à l'art et à la culture et à la mise à disposition d'une offre équilibrée en faveur du plus grand nombre.
- Une attention particulière sera portée aux pratiques numériques des jeunes et aux projets s'inscrivant dans un processus d'éducation au multimédia et aux réseaux sociaux.
- Projets artistiques et culturels développés en partenariat entre les opérateurs culturels (lieux de spectacle, médiathèques/bibliothèques, musées, sites patrimoniaux, compagnies et collectifs artistiques) et des professionnels du champ éducatif et du champ social (structures socio-culturelles de proximité, associations œuvrant dans le champ social...).
- Projets favorisant l'accès des populations des quartiers prioritaires aux lieux et aux domaines artistiques et culturels (spectacle vivant, arts plastiques, éducation à l'image, lecture/écriture en particulier lutte contre l'illettrisme, valorisation du patrimoine, art numérique...),encadrés par des professionnels des disciplines concernées. Les projets pluridisciplinaires sont encouragés.
- Projets contribuant à développer les pratiques artistiques et culturelles de la population, en favorisant leur rencontre avec des équipes artistiques ou le partenariat avec les structures d'enseignement spécialisé.
- Projets faisant appel à des résidences d'artistes au sein des quartiers de la politique de la ville. Ces résidences doivent être construites en interaction avec leur environnement et prévoir des échanges avec la population.
- Actions contribuant au renforcement de la cohésion sociale par la valorisation des modes d'expression et de création issus des quartiers prioritaires, y compris ceux faisant appel aux médias de proximité.
- Projets à teneur culturelle ou artistique faisant appel à la mémoire des habitants, du quartier ou facilitant l'appropriation du cadre de vie par les habitants, si possible en lien avec la rénovation urbaine. La DAC sera également attentive aux projets valorisant l'image des quartiers ou favorisant les liens inter-quartiers et inter-générationnels.

L'enjeu est de renforcer quantitativement et qualitativement l'offre des actions de sensibilisation et de pratiques aux arts et à la culture afin d'offrir aux personnes les plus éloignées des ressources culturelles des conditions plus favorables à leur épanouissement et de dynamiser la politique locale de démocratisation de la culture, vecteur de promotion de l'égalité des chances et de cohésion sociale. Il est aussi d'accompagner et de valoriser les initiatives existantes en ce domaine dans les quartiers prioritaires, en direction des publics jeunes et adultes touchés par de multiples difficultés économiques, sociales et culturelles.

La DAC encourage les structures culturelles, les équipes artistiques ou artistes qualifiées, à développer des propositions culturelles et des formes de médiation adaptées aux publics des quartiers prioritaires éloignés de la culture, en relation avec les acteurs éducatifs, sociaux et associatifs des quartiers.

Elle agit ainsi stratégiquement en faveur de la mobilisation de ses acteurs culturels de référence et poursuit par ailleurs la structuration de lieux indépendants dont l'activité à vocation à rayonner sur les publics situés dans la géographie prioritaire :

- La nouvelle Direction de L'EPCC issu de la fusion du CMAC et de l'Atrium en novembre 2014 souhaite développer un pan important lié à l'action culturelle en direction des publics éloignés, conformément à la charte des missions de service public relative à ce type d'établissement
- Le positionnement du Centre Culturel de Rencontre, Domaine de Fonds Saint-Jacques sur le versant Nord-Atlantique de l'île constitue également un relais intéressant en direction des deux nouvelles communes qui vont intégrer les contrats de ville en 2015 : Sainte-Marie et Le Robert.
- Fin 2014, une convention pluriannuelle d'objectifs a pu être contractualisée avec « La Maison Rouge, maison des arts », lieu dédié à la danse et acteur historique au sein de la politique de la ville (participation DAC : 40 000€)
- Ce conventionnement intègre la volonté de la DAC de contribuer au développement d'un réseau de petites structures implantées dans des quartiers sensibles et permet ainsi d'œuvrer, aux côtés du réseau labellisé, aux rencontres des artistes avec la population éloignée de l'offre culturelle. Un autre lieu, « Le Petit théâtre de Redoute » (arts du cirque) pourrait également intégrer ce réseau très prochainement et ainsi contribuer à diversifier l'offre culturelle proposée au sein de ces quartiers prioritaires.

Sous réserve de la validation des projets et de la qualification des intervenants par ses différents conseillers sectoriels, la DAC peut mobiliser ses crédits de droit commun du programme 224, mais également ceux de ses autres programmes d'intervention (131, 175 et 334). Le Ministère de la culture et de la communication étant contributeur au niveau national de l'enveloppe de l'Acsé (Agence de Cohésion sociale et d'égalité des chances), la DAC reste par ailleurs attentive à ce que des projets à teneur culturelle soient soutenus sur cette enveloppe. Elle agit en pleine collaboration avec les GIP de Fort-de-France, du Lamentin et les structures qui serviront de support sur les territoires du Robert et de Sainte-Marie, ainsi qu'avec les autres services de l'État avec qui elle croise son expertise. L'engagement financier de la DAC sur les projets retenus doit contribuer à créer un véritable effet levier en direction des partenaires, en particulier les collectivités.

5.7.2 Les engagements par orientations de la DAC

La Direction des Affaires Culturelles (DAC) s'engage sur les piliers :

Cohésion sociale

Orientation 1 Construire des trajectoires scolaires et éducatives positives

- Actualiser le Projet Educatif Local et le projet éducatif territorial (PEDT)

Déploiement des dispositifs DAC, en particulier les parcours d'éducation artistique et culturelle permettant de tuiler les activités développées en temps scolaire et en hors temps scolaire et soutien aux actions des TAP développées en lien avec des professionnels de la culture

Orientation 2 Aller vers les jeunes et les remobiliser vers l'activité

- Promouvoir l'art comme un vecteur de lien social "

La DAC peut accompagner les projets culturels et artistiques s'inscrivant dans une démarche de cohésion sociale en direction du public prioritaire

Orientation 3 Elaborer des projets d'animation par Quartier prioritaire

- Soutenir les actions culturelles dans les quartiers et mettre en place un projet culturel par quartier

Mobilisation des projets associant les opérateurs culturels (structures culturelles implantées sur le territoire, compagnie ou collectif artistique, actions menées par le CCR Fonds Saint-Jacques...) et les professionnels du champ éducatif et social

Valeurs de la république et Citoyenneté

Orientation 1 Développer la citoyenneté

- Développer les actions sur la citoyenneté et les valeurs de la république répondant aux pratiques et au fonctionnement des jeunes
  Mobiliser les jeunes autour de supports médias sur des thématiques ciblées

  La DAC peut mobiliser ses opérateurs culturels afin de mettre en œuvre des actions de sensibilisation autour de l'éducation à l'image et aux réseaux sociaux.

5.8 Engagements de la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité (DRDFE)

La Direction aux droits des Femmes et à l'Égalité s'engage autour de 3 thèmes :

- Égalité entre les Femmes et les Hommes dans la vie professionnelle et économique
- Égalité entre les Femmes et les Hommes dans la vie politique et sociale
- Promotion des droits, prévention et lutte contre les violences sexistes

5.9 Engagements de la Gendarmerie Nationale

La Gendarmerie Nationale s'engage sur le pilier de la Cohésion Sociale :

- En mobilisant ses agents et opérateurs sur les quartiers prioritaires et notamment dans le cadre du CLSPD
- En développant l'opération « déposez les armes… » et l'opération « tranquillité vacances »
- En développant l'intervention des agents de la BDPJ au sein des établissements scolaires en matière de prévention
- En développant des actions « anti-drogue »
- En faisant appel à l'expertise du référent sureté pour les diagnostics de prévention situationnelle

5.10 Les engagements du Procureur de la République

Le Procureur, s'engage en tant que signataire du contrat de ville de Sainte Marie pour :

- Maintenir l'engagement de la Justice en faveur de l'accès au droit,
- Maintenir l'engagement de la Justice en faveur l'aide aux victimes,
- Mobiliser l'action pénale contre les phénomènes de délinquance propres aux quartiers « politique de la ville »
- Le ciblage de la répression des infractions relatives aux stupéfiants, aux violences et aux trafics sur les quartiers, dans le cadre de la circulaire du ministère de la justice du 2 janvier 2014,
- Favoriser l'accompagnement des jeunes suivis par la Justice vers les dispositifs d'insertion sociale et professionnelle,

- Œuvrer en faveur de la lutte contre les discriminations en partenariat avec le défenseur des droits et en participant aux programmes d'actions interministérielles de lutte contre les discriminations.

5.11 Engagements de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

La Protection Judiciaire de la Jeunesse intervient dans le développement, sous l'autorité du parquet, des mesures de réparation pénale, au profit des mineurs primo délinquants et avec l'appui des services techniques des villes concernés ; et éventuellement, quelques Travaux d'Intérêt Général. Des éducateurs interviennent d'ores et déjà à l'antenne de justice de Sainte Marie.

La Protection Judiciaire de la Jeunesse se propose de poursuivre ses actions.

5.12 Engagements du Service Pénitentiaire Insertion et Probation

Le SPIP s'engage dans le contrat de ville sur le Pilier Cohésion sociale.

- Réactualiser la convention SPIP-Ville
- Appuyer la mise en place de postes de Travaux d'Intérêt Général (TIG)
- Appuyer la mise en place d'un référent «public» placé «sous-main de Justice» " qui, sur signalement, pourra accompagner la personne dans son parcours d'insertion et d'accès aux droits.
- Participer au dispositif CLSPD

5.13 Engagements de l'Académie de Martinique

Les engagements du Rectorat en tant que signataire du contrat de ville de Sainte-Marie concernent le Pilier Cohésion sociale :

Orientation 1. Construire des trajectoires scolaires et éducatives positives

Répartition des moyens et mobilisation au regard des besoins (Cf. Convention interministérielle)

Tableau de "Suivi des objectifs de la Convention interministérielle". Critères : scolarisation des enfants de moins de 3 ans, plus de maîtres que de classes, des moyens supplémentaires mis à disposition des REP et REP+

Décrochage

- Implication « chargée de mission Politique de la ville aux dispositifs, coordination REP+
- Appui au PRE
- Plan académique de Formation- projets et actions santé-citoyenneté
- Appel à projet CARDIE

Innovation sur les méthodes d'apprentissage

- Programme PARLER (GS)
- Refondation de l'école et Réforme de l'Éducation prioritaire : actions de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire dès le cycle III (CE2), sur le second degré et avec l'appui du SAIO et de la MLDS.

Parentalité :

- Projet CESC Parentalité et projet CARDIE (Cellule Académique Recherche Innovation éducative)
- Mobilisation DAASEN et du service santé et social
- Appui à la mise en place d'« Espaces Parents » dans les écoles, collèges et Lycées : espaces co construits et co animés.

Apprentissage de la langue :

- Centre académique pour la scolarisation des enfants allophones et pour les enfants issues de familles itinérantes (CASNAV)
- UP 2A (Unité pédagogique pour les allophones arrivants)- École et collèges

- Dispositif Ouvrir l'École aux parents

Actions Prévention Santé pilotées par le service santé de l'EN
- Projets Comités d'Éducation à la Santé Citoyenneté (CESC) et/ ou cellule de veille
- Personnels des EPLE (CT, Référents CESC et Jeunes Délégués à la Vie Lycéenne)
- Critères qualitatifs (type d'action) et quantitatifs

Prévention des risques : mobilisation des infirmières en milieu scolaire

Situation de crise et prévention de la délinquance :
- Référents : PVS et EMS
- Plan de Prévention des incivilités et violences
- Appui et accompagnement des adultes relais
- Appui mise en place de la vidéo protection
- Médiation par les pairs
- Équipe Mobile de Sécurité
- Proviseur à Vie Scolaire
- DAASEN – DAFPEN (Plan académique de formation 1er et 2ème degré)

Prévention de la délinquance : plan académique, mobilisation CESC, médiation par les pairs, …

Cohésion sociale - Orientation 2. Aller vers les jeunes et les remobiliser vers l'activité

Mobilisation du service académique d'information et d'orientation (SAIO)

Valeur de la république et citoyenneté

Orientation 1. Développer la citoyenneté
- Formation des jeunes délégués à la vie lycéenne et délégués à la vie collégienne
- DAVL

- Projets CESC (Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté)
- Sensibilisation des jeunes en milieu scolaire (1° et 2° degré) : projet Education Affective et Sexuelle"

Orientation 2. Poursuivre la lutte pour l'égalité femmes/hommes

- Égalité Femme/ Homme : Plan académique 2014/2017 : "Égalité Garçons/Filles axe transversal et priorité académique"

5.14 Engagements du Conseil Régional

5.14.1 Les engagements généraux

Le **Conseil Régional de Martinique** est impliqué dans la politique de la ville à travers son engagement dans les dispositifs notamment de rénovation urbaine mais aussi à travers des priorités qu'il s'est donné dans le cadre de ses compétences.

Il rencontre les axes prioritaires définis dans le contrat de ville de Sainte-Marie sur plusieurs dimensions :

- Il a fait par exemple de **la jeunesse une priorité transversale** qui permet d'aborder le jeune dans la globalité de son parcours en s'attachant à donner des perspectives dans un contexte contraint : orientation professionnelle, formation, insertion, retour au « pays », campagne sur la non violence, accès aux loisirs, sport et culture…
- le soutien à toutes les initiatives, quel que soit le profil des porteurs de projet, qui contribuent au développement et à l'emploi qui répondent à **la recherche d'un nouveau modèle économique de proximité.**
- l'accompagnement de **la nécessaire intervention de l'habitat ancien dégradé**, qui touche plus certains territoires que d'autres par l'ampleur et la complexité des difficultés à résoudre.

Par ses modes d'intervention (par exemple Plan de relance et Contrat de Progrès), la Région souhaite adapter son action à la variété des situations des territoires. Le repérage des territoires prioritaires dans le cadre du contrat de ville permet de mieux cibler ses priorités d'intervention, d'autant qu'il s'agit de quartiers parmi les plus en difficulté du territoire martiniquais.

Cependant, la Région peut intervenir sur d'autres quartiers confrontés à des situations de dégradation avérée ou de risque réel, notamment sur les sites d'habitat social.

Par ailleurs**, la Région, en tant qu'Autorité gestionnaire des fonds européens,** sera attentive à la mobilisation des fonds FEDER et FSE sur les quartiers de la politique de la ville dans l'objectif d'atteindre, au minimum, les 10% de l'enveloppe globale du PO, conformément au cadre réglementaire.

5.14.2 Les engagements par orientations

Cohésion Sociale

Orientation 1. Construire des trajectoires scolaires et éducatives positive

- le cofinancement des actions d'accompagnement à la scolarité au sein des établissements scolaires et sur les nouveaux modes d'apprentissage
- la participation au financement d'emploi d'avenir et l'accompagnement des démarches de médiation sociale aux abords des établissements scolaires notamment des Lycées
- la mobilisation des outils et le financement des actions sur la non-violence et les préventions au sein des établissements scolaires
- la mobilisation de financement et d'appui des actions culturelles

Orientation 2. Aller vers les jeunes et les remobiliser vers l'activité

- Le cofinancement des projets d'insertion des jeunes
- La mobilisation de financement et d'appui dans le cadre du Plan Ambitions Jeunes
- La mobilisation de l'ensemble des dispositifs jeunesse du Conseil Régional et notamment du Plan Ambition Jeunes : compétences générales : appui aux projets, formation, apprentissage, Ecole de la 2ème Chance, création d'activités, insertion, coopération et mobilité, culture, agriculture, technologie, sports.….
- l'appui aux missions locales
- dispositifs spécifiques : Immersion Emploi, Appel à projet jeunes entrepreneurs, campagne sur la non-violence, tickets réduction (transports, loisirs, ordinateurs…)

Orientation 3. Améliorer la vie des quartiers

- Financement de projets
    - la réhabilitation des équipements de proximité
    - les actions de loisirs, sportives et culturelles
    - la vie associative
    - les transports et la mobilité

Renouvellement urbain et Cadre de vie

- la contribution aux projets en matière de qualité urbaine
- l'appui aux interventions sur les façades, les dents creuses, …
- l'appui aux petits aménagements de proximité
- la contribution aux projets de « jardins créoles »
- la contribution aux projets de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité sur les quartiers de veille:
- mobilisation des services
- financement
- la mobilisation des aides au logement sur les quartiers prioritaires

Développement économique et l'Emploi

- La mobilisation des dispositifs d'aides et d'accompagnements des entrepreneurs et des initiatives locales
- L'appui au développement de l'immobilier d'entreprise, des filières et de l'innovation
- La mobilisation de financement et d'appui dans le contrat de progrès Ville-Région
- Le cofinancement des actions et outils de l'économie sociale et solidaire

Valeurs de la République et la Citoyenneté

- la mobilisation des dispositifs d'aides et d'accompagnements des initiatives locales
- la mobilisation de financement et d'appui des actions culturelles

5.15 Engagements du Conseil Général

5.15.1 Les engagements généraux du Conseil Général

Le Conseil Général de la Martinique est engagé dans la Politique de la ville à travers ses compétences notamment :

- l'action sociale pour laquelle il mobilise l'ensemble de ses équipes sur les quartiers prioritaires
- l'habitat pour lequel il engage une politique volontariste
- son expertise sur les champs du développement social notamment :
    - l'Enfance en danger
    - l'accompagnement des publics vulnérables
    - l'accompagnement à la scolarité et son dispositif spécifique « École Famille Quartier »
    - l'insertion
    - la prévention spécialisée et la médiation sociale
    - …

Par ailleurs, le Conseil Général est en train de territorialiser ses services pour mieux répondre aux besoins des usagers et assurer la cohérence de ses interventions.

5.15.2 Les engagements par orientations du Conseil Général

Le Conseil Général s'engage à mobiliser :

- ses services et notamment les travailleurs sociaux dans le cadre des dispositifs Politique de la ville en complément de l'action des associations et des services de la Ville
- ses dispositifs spécifiques par exemple Ecole Famille Quartier, le vieillissement, aides au logement

5.16 Engagements de la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique Cap Nord

La Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique Cap Nord est signataire du Contrat de ville au titre de ses compétences :

- Actions de développement économique,
- Politique du logement et du cadre de vie, pour l'habitat, la résorption de l'habitat insalubre,
- Politique de la ville, au titre de l'insertion,
- Aménagement de l'espace, au titre de l'organisation des transports jusqu'à prise en charge par l'autorité organisatrice des transports dans le cadre de la Collectivité Territoriale de la Martinique.
- Dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre d'un Schéma des déplacements et des transports terrestres (urbains et inter urbains), maritimes (passagers et matériaux) pour la gestion des transports dans les quartiers prioritaires.

La Communauté d'agglomération de Cap Nord s'engage à :

- Déployer les équipes projets dédiées sur les orientations du contrat de ville en matière de développement économique et au titre de l'insertion.
- Mobiliser les financements de droit commun « Transport » pour améliorer la mobilité sur les quartiers prioritaires (Développement de l'offre, aménagements et développement des infrastructures transport)
- Droit commun : entretenir les équipements intercommunaux dans les quartiers, entretien voiries, espaces verts ; collectes des ordures ménagères.
- Partager les indicateurs d'observation, de suivi et d'évaluation avec l'ensemble des signataires.
- S'engager à mener une politique volontariste de mobilisation des fonds européens

5.17 Engagements de l'Agence Régionale de Santé

Au titre de sa compétence général de l'offre en santé publique, l'ARS met en place son plan territorial de santé dont l'objectif est de participer, dans le champ de la santé, à la réduction des inégalités sociales et territoriales.

A ce titre les orientations et les actions du contrat de ville s'inscrivent dans les stratégies d'accès de soin de premier recours et de prévention engagées et pilotées par l'ARS.

C'est pourquoi elle s'inscrit dans le financement du contrat local de santé.

Elle s'engage à

- Assurer l'accompagnement et le suivi du Contrat Local de Santé
- Soutenir les actions locales de prévention et de promotion de la santé ainsi que l'accompagnement des structures d'exercice collectif (centre de santé, maisons de santé, maison des adolescents)
- Partage des indicateurs d'observation, de suivi et d'évaluation avec l'ensemble des signataires

5.18 Engagements de la Caisse d'allocations familiales (CAF)

5.18.1 Les engagements généraux de la CAF

La Caisse d'Allocations Familiales poursuivra sa politique en faveur des quartiers prioritaires qu'elle engage déjà au titre des politiques publiques suivantes :

- Petite enfance,
- Jeunesse,
- Logement et Habitat,

- Soutien à la fonction parentale
- Précarité
- Animation de la vie sociale

Généralités

La Caf interviendra prioritairement sur les territoires de la géographie définie, conformément à la convention qui sera signée, et précise les enjeux qui correspondent à ses missions :

Petite enfance :

- Contribuer au développement harmonieux de l'offre d'accueil pour réduire les inégalités territoriales

Jeunesse

- Accompagner les partenaires pour la mise en place d'une politique en faveur de la jeunesse, tel que le soutien aux projets Opération Ville Vie Vacances (OVVV), et tickets loisirs

Soutien à la fonction parentale :

- Donner aux parents les moyens d'occuper la place de partenaires et d'exercer la plénitude de leur fonction parentale, à travers les dispositifs R.E.A.A.P. (Réseaux d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents), Médiation Familiale, C.L.A.S. (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité), L.A.E.P. (Lieu d'Accueil Enfant Parent), Ecole Ouverte,

Animation de la vie sociale :

- Mettre à disposition des structures associatives de proximité ses dispositifs de soutien aux initiatives locales par les Prestations de Services Animation locale, et Centre Social.
- Contribuer au fonctionnement des équipements de proximité (Maison de quartier, foyers ruraux).

Logement :

- Participer au soutien au développement de l'offre de logement et à la Résorption de l'Habitat Insalubre, à la gestion urbaine de proximité par des subventions aux bailleurs, associations, collectivités et l'accompagnement des familles.

Modalités de mise en œuvre

Durée

- L'engagement de la CAF porte sur la période du contrat de ville 2015-2020.
- Il peut prendre la forme d'une aide financière aussi bien qu'un accompagnement technique aux structures et aussi de manière individuelle aux familles pour les projets concernant prioritairement les quartiers relevant de la Politique de la Ville.

Financement

- Il se fera pour tous les projets s'inscrivant dans les politiques publiques prioritaires de la Caf, et qui répondent aux critères suivants :
    - validés en comité de pilotage Contrat de Ville,
    - évalués par un comité multi partenarial de suivi des projets,
    - sur la base d'une convention de subvention pluriannuelle signée entre la CAF et chaque structure bénéficiaire

Nature de l'aide financière :

- Les structures bénéficiaires se verront attribuer une aide au fonctionnement et/ou à l'investissement dans la limite des enveloppes budgétaires attribuées à la CAF Martinique.
- Les aides individuelles (Ticket loisir, aides aux temps libres) seront versées aux familles selon les conditions d'attribution du Règlement Intérieur d'Action Sociale de la CAF.

Accompagnement technique :

- La CAF propose en outre son accompagnement technique et entend participer activement à la concertation pour le suivi des projets par l'intermédiaire de son Conseiller Territorial et/ou de ses travailleurs sociaux.

5.18.2 Les engagements par orientations de la CAF

Pilier 1 Cohésion sociale

Orientation 1. Construire des trajectoires scolaires et éducatives positives

Objectif 1 Réduire de moitié le nombre de jeunes décrocheurs

- Développer des actions contre le décrochage scolaire, éducatif et social des enfants et des jeunes
- Mobiliser en premier lieu les dispositifs de droit commun comme le Projet Personnalisé de Réussite Educative PPRE pour apporter une aide aux élèves dans les établissements scolaires
- Repérer, orienter et assurer un accompagnement renforcé des enfants en grande difficulté, jeunes résidents sur les quartiers prioritaires pour qui le PRE (Programme de Réussite Educative), dispositif spécifique de la politique de la ville, apportera des réponses complémentaires et adaptées.
- Assurer la mise en œuvre du contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) pour les enfants et les jeunes scolarisés, de l'école élémentaire au lycée

La CAF s'engage à :

- Associer tous les partenaires publics privés intéressés par ce domaine.
- Accompagnement technique et financier des porteurs de projet associatifs.
- Possibilité de financement à travers le dispositif "CLAS"
- Participer à la validation et au suivi des PEDT.

Objectif 4 Accompagner les parents dans leur rôle de co-éducateur

- Enrichir et Renforcer la mise en œuvre du dispositif « La mallette des parents » dans le cadre du projet des établissements scolaires
- Favoriser la mise en place des espaces parents dans les collèges
- Mobiliser le REAAP (réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents) sur les quartiers

La CAF s'engage à :

- Accompagner techniquement et financièrement les Familles, associations et collectivités dans le cadre des dispositifs REAPP, CLAS, Médiation familiale, Espaces rencontres, Lieux d'accueil enfants-parents)
- Piloter et mettre en œuvre ces dispositifs par la conseillère technique Parentalité
- Mutualiser avec la Maison de la Famille à Trinité

Orientation 2. Aller vers les jeunes et les remobiliser vers l'activité

- Mettre en place un projet d'intervention par quartier
  - Développer sur les quartiers des actions d'accompagnement personnalisé des jeunes visant à l'autonomie (remise en activité / logement / santé

La CAF s'engage dans la mise en place d'une politique publique jeunesse sur tout le département en associant tous les partenaires publics privés intéressés par ce domaine. Nous avons installé un groupe-projet Jeunesse avec un chef de projet interne à la Caf. Soutien financier aux opérateurs qui assurent ce type d'accompagnement social (ex. CCLAJ - Foyer des Jeunes Travailleurs)

- Adapter l'offre d'animation sociale, culturelle, sportive aux besoins et attentes des jeunes sur chacun des quartiers
  - Remettre à plat les actions d'animation existantes et redéfinir les projets d'équipements qui concernent les jeunes (de 16 à 30 ans) de la ville et des associations

La CAF s'engage à accompagner financièrement et techniquement le projet par les conseillères techniques territoriales et les travailleurs sociaux, les collectivités, les associations et les familles (Tickets loisirs …) et à mobiliser le "Fonds Public et Territoires" (Fonds CNAF).

Orientation 3 Améliorer la vie des quartiers

- Elaborer des projets d'animation par Quartier prioritaire
  - Poursuivre le travail de pilotage VILLE / OSATOUR/ Tissu associatif pour élaborer un travail d'animation globale par quartier se déclinant en programmes d'actions pluriannuels

La CAF s'engage à :

- Accompagner financièrement et techniquement les collectivités, les associations et les familles.
- Mobiliser de dispositifs nationaux (Agréments Espaces de vie sociale).
- Soutenir les projets d'actions d'animation de quartier portés par les habitants.

Pilier 3 Renouvellement Urbain et Cadre de vie

- lutter contre l'habitat indigne

- Mobiliser les dispositifs d'amélioration de l'habitat

La CAF s'engage à :

Prioriser financièrement les projets de résorption ou de relogement des opérateurs publics, privés dans le cadre de l'accompagnement social (SIRES) sur tout le territoire de la Martinique et à participer aux commissions dédiées

Pilier 4 Valeurs de la République et citoyenneté

- Véhiculer des valeurs de citoyenneté à travers la pratique sportive
  - Renforcer dans les actions et pratiques sportives la dimension citoyenne et respect des règles du vivre ensemble

La CAF s'engage à :

Soutenir financièrement et techniquement les actions concertées avec la DJSCS en direction des jeunes exemple "opération vacances plurielles citoyennes" (en investissement et en fonctionnement) et à accompagner techniquement et financièrement des projets jeunes et des projets intergénérationnels.

5.19 Engagements de la Caisse Générale de Sécurité Sociale (CGSS)

La Caisse Générale de Sécurité Sociale intervient dans les champs de ses compétences au titre de la cohésion sociale.

En matière de cohésion sociale la Caisse Générale de Sécurité Sociale s'engage à :

Lutter contre les inégalités de santé

- En participant à la mise en œuvre de l'Atelier Santé Ville et au contrat Local de Santé

Améliorer l'accessibilité de l'offre de soins

- En soutenant les actions d'aide à l'accomplissement des démarches administratives

Lutter contre l'exclusion des personnes âgées

- En promouvant et agissant sur l'isolement des personnes vulnérables (notamment des personnes âgées)

5.20 Les engagements de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS)

Pilier cohésion sociale :

La CRESS prévoit plusieurs actions :

- définition d'un parcours d'accompagnement des acteurs de l'ESS, en partenariat avec les têtes de réseau et les acteurs de l'accompagnement du territoire, réalisation d'une plaquette d'information à l'attention des Acteurs et Porteurs de projets de l'ESS (Qui accompagne ?, Quand ?, Comment ?, ...)
- et mise en ligne des informations (site internet de la CRESS MARTINIQUE), organisation de réunions d'information collective, de formation et tenue de permanence (rencontres individuelles : analyse de projets, diagnostics et conseils) au sein des quartiers.

Pilier Valeurs de la République et Citoyenneté :

La CRESS s'engage à participer à l'organisation de séminaires d'échanges et de partages d'expérience entre acteurs associatifs, de réunions d'information collective sur le fonctionnement et les valeurs associatives, de formations sur la conduite de projets et la gestion associative, tenue de permanences au sein des quartiers (analyse de projets, diagnostics et conseils), mise en place d'un "Parrainage associatif " avec des associations de secteurs d'activité similaires ou complémentaires.

5.21 Engagements du Pôle Emploi

5.21.1 Les orientations générales du Pôle Emploi

Assurer sa présence dans les quartiers de la Politique de la Ville par des solutions adaptées à la diversité des territoires

Pôle Emploi est présent sur le territoire.

- Par l'implantation de l'agence à Sainte-Marie
- Au travers de co-traitants : la Mission Locale du Nord implantée à la ZAC de Belle Etoile et au travers de partenariats et de prestataires
- Par la mise en place d'actions ponctuelles dans les quartiers avec des partenaires (ateliers de recherches d'emploi, information sur le marché du travail, information sur les formations, actions co-construites et co animées dans le cadre de partenariat, parrainage, création entreprise ...)
- L'offre de services de Pôle Emploi est délivrée à travers une implantation territoriale qui permet de recevoir les demandeurs d'emploi et les employeurs à proximité de leur lieu de résidence en application du schéma territorial adopté par le conseil d'administration. Les modalités d'intervention spécifiques permettent d'assurer la délivrance de services de Pôle Emploi dans les quartiers de la politique de la ville. L'objectif est d'optimiser la délivrance de service de Pôle emploi, avec les autres acteurs du territoire.
- Pôle Emploi développe l'accessibilité à ses services via des outils numériques (dont une plateforme web) offrant de l'information ou permettant des contacts sans déplacement pour les demandeurs : entretiens avec le conseiller, e-modules d'orientation et de conseil, aide à la recherche d'emploi, organisation de *web dating* et de salon en ligne, renvoi vers des pages Web …

Pôle Emploi s'engage à améliorer l'employabilité des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires.

- Mobiliser et adapter des aides, des prestations et des formations de droit commun au regard des besoins du public des quartiers prioritaires
- Développer des actions favorisant l'accès à l'information sur les dispositifs de formation
- Examiner l'opportunité de la mise en place de nouvelles prestations et ou de dispositifs innovants d'accompagnement des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires
- Intensifier l'accompagnement renforcé en faveur des demandeurs d'emploi en difficulté ayant un fort besoin d'être accompagné et dont la problématique peut relever de la recherche d'emploi, de la mobilité professionnelle, de freins périphériques à l'emploi, voire d'une combinaison de ces problématiques : modalité d'accompagnement s'appuyant sur des entretiens physiques fréquents avec le conseiller et mobilisant des services et prestations d'adaptation au marché du travail ou des prestations d'élaboration du projet professionnel ,d'ateliers de mobilisation vers l'emploi, formation ....

- Mettre en place un accompagnement intensif au bénéfice des jeunes, prévoyant une fréquence élevée d'entretiens individuels afin d'accélérer et de sécuriser l'accès à l'emploi en travaillant notamment sur les codes sociaux : accompagnement plus individualisé permettant d'agir par étape: immersions, CDD, formations courtes afin d'intégrer durablement l'entreprise ou un cycle de formation qualifiante
- Rechercher des partenariats pour compléter son offre de service, pour travailler en particulier avec les acteurs locaux de l'insertion (associations, acteurs publics...) à la levée de freins périphériques

Pôle Emploi s'engage à mobiliser la politique de l'emploi en faveur des quartiers prioritaires et les dispositifs spécifiques à leur profit

En **contribuant activement** aux objectifs de la convention signée en avril 2013 entre les ministres chargés de la ville et de l'emploi concernant : les emplois d'avenir, les emplois aidés, l'insertion par l'activité économique, la création d'entreprise, la mobilisation des dispositifs de parrainage pour compenser des obstacles spécifiques, d'accès à l'emploi, l'alternance pour développer la qualification des jeunes en lien avec les acteurs concernés

5.21.2 les engagements par orientations du Pôle Emploi

Le Pôle emploi agit pour « **Lever les freins périphériques à l'emploi** ».
Constat : Les demandeurs d'emploi ont un manque d'estime de soi ce qui fragilise leur recherche d'emploi.
Problématique : Comment faire retrouver la confiance en soi des demandeurs d'emploi ?
Objectifs : Accompagner 30 demandeurs d'emploi dans le cadre de la démarche « POTE MANNEV »

La démarche « POTE MANNEV » est une prestation d'accompagnement collective interne et externe pour permettre au demandeur d'emploi du territoire Nord de s'impliquer personnellement pour sortir de son manque d'estime de soi, de son isolement en pensant autrement sa recherche d'emploi, en mobilisant une approche et une méthodologie spécifique basé sur la culture locale avec l'objectif d'un retour à l'emploi.

Les demandeurs d'emploi DELD faisant partie du contrat de ville sont le public cible.

Les actions se déroule comme suit (voir articulation de la démarche)
- PHASE 1 : présentation de la démarche et déclenchement de l'inscription
- PHASE 2 : autodiagnostic du participant et identification, formalisation et validation du diagnostic en plan d'action
- PHASE 3 : Mise en action du plan d'action pour mise en œuvre du plan d'action
- PHASE 4 : 3 étapes imbriquées pour dynamiser et développer l'autonomie : PALE, MWEN BEL et PEPS

Le Pôle Emploi mettra à disposition des moyens :

- Internes : 1 conseiller sur chaque axe 1 matinée, 1 fois par semaine, *sé travay mwen ka chèché* = axe recherche, *Ki sa mwen pé fè* = axe orientation, définition de projet et *mwen ni an ti lidé kouman pou fè* = axe création entreprise
- Externes : Prestataires/prestations : PALE, MWEN BEL et PEPS

Les actions débuteront en Septembre 2015 pour se terminer en Décembre 2015

Il sera procédé à une évaluation avec un certain nombre d'indicateurs :

- Nombre de demandeurs d'emploi ayant retrouvé un emploi
- Nombre de demandeurs d'emploi ayant intégré une formation
- Nombre de PMSMP
- Nombre de demandeurs d'emploi ayant changé de modalité d'accompagnement (passer de renforcer et ou guidé à accompagnement suivi)
- Nombre de demandeurs d'emploi ayant leur cv en ligne
- Questionnaire de satisfaction

5.22 Engagements de la Mission Locale du Nord

La Mission Locale du Nord accueille, oriente, accompagne les jeunes de 16 à 25 ans, collabore avec de nombreux partenaires, construit des réponses multiples dans le domaine de l'emploi, de la formation de la santé, du logement, de l'accès à la culture, aux loisirs et à la citoyenneté.

La Mission Locale est un acteur de proximité. C'est pour cela qu'elle dispose d'un site d'accueil dans chacune des villes du nord Atlantique dont une antenne à Sainte-Marie.

Elle met en œuvre des dispositifs de l'Etat : emploi d'avenir et accompagnement vers l'emploi avec le service CIVIS, et des dispositifs de la Région dans le cadre de la formation professionnelle.

Une de ses priorités est la mise en emploi durable des jeunes notamment par le dispositif de la garantie jeune.

La Mission Locale du Nord suit 7300 jeunes. Elle s'est inscrite dans le dispositif garantie jeunes avec comme objectif 2800 jeunes au total et 600 jeunes pour l'année 2015.

Dans ce cadre ces objectifs spécifiques pour les quartiers prioritaires sont de proposer **30 % de jeunes dans la garantie jeune en 2015**.

Elle s'engage en outre à coordonner ses actions avec la ville et l'Ecole de la 2eme Chance.

5.23 Engagements des bailleurs

Les bailleurs sont mobilisés sur l'intervention dans les quartiers prioritaire à plusieurs égards :

- la construction de logements sociaux dans les quartiers prioritaires,
- la réhabilitation des logements existants,
- l'implication active dans gestion au quotidien des logements sociaux,

L'engagement des bailleurs sociaux pour le contrat de ville sera sollicité :

- dans le cadre d'un projet de gestion urbaine et sociale qui sera établi pour les quartiers prioritaires et quartiers de veille.

5.23.1 Engagements de la S.I.MAR

La S.I.MAR s'engage à :

Volet patrimonial

- La S.I.MAR est propriétaire de la **résidence « Cité Etoile »** représentant 84 logements sur le territoire de la Ville de Sainte Marie.
- La résidence « Cité Etoile » a fait l'objet de travaux de confortement sismique en 2010, ainsi que des travaux d'amélioration comprenant la réalisation de la peinture des parties communes, du ravalement des façades, des travaux de sécurisation, et d'étanchéité en toiture en 2014-2015.

- Dans le territoire de la commune de Sainte Marie, la S.I.MAR ne prévoit pas d'investissements patrimoniaux pour la résidence identifiée.
- Les travaux engagés étaient donc principalement axés sur l'amélioration du confort des locataires, l'accessibilité et la sécurité du patrimoine.
-

Volet économique

- La S.I.MAR s'engage à poursuivre sa coopération au développement de l'insertion économique et professionnelle à travers l'intégration de la clause d'insertion au sein des chantiers, lorsqu'elle le juge opportun.

Volet Peuplement

- Soucieuse de proposer un logement de qualité à loyer modéré au plus grand nombre, la S.I.MAR s'engage, dans le cadre de ses attributions, à poursuivre le travail partenarial engagé depuis plusieurs années avec l'Etat et les collectivités visant à permettre l'équilibre et la mixité de l'occupation de ses résidences ainsi que l'accompagnement des populations logées, en tenant compte des contraintes et des difficultés d'attribution et de rotation.
- La S.I.MAR s'engage à poursuivre sa politique d'attribution des logements en collaboration avec les différents partenaires concernés.

Volet GUP

- Le plan de concertation locative de la S.I.MAR organise les conditions de la concertation, notamment au niveau local, pour traiter tous les sujets ayant trait aux travaux à réaliser, à la vie de la résidence, au fonctionnement des équipements, aux charges, à la propreté, et tout autre sujet intéressant les locataires.
- Ces réunions se font sur proposition de la S.I.MAR ou sur sollicitation des associations de locataires autant que besoin.
- Au moins deux réunions annuelles, nommées « Conférences » sont organisées avec l'ensemble des représentants des associations de locataires. Des séances de travail organisées avec les Responsables d'Agence sont tenues trimestriellement sur les territoires.
- La S.I.MAR s'engage à poursuivre cet investissement dans la concertation et, le cas échéant, à les élargir à ses partenaires locaux, particulièrement sur des sujets tels que, la gestion des encombrants, des espaces extérieurs, les règles de vie en collectivité, la sensibilisation à l'environnement, l'intergénérationnel.
- La S.I.MAR s'engage à poursuivre sa politique de gestion de proximité par la mise en place de gardien d'immeuble, quand cela s'avère possible et nécessaire, afin de d'être au plus près des besoins des locataires du patrimoine.

- De même, la S.I.MAR s'engage à participer aux travaux de préparation de la future convention de Gestion Urbaine de Proximité (GUP).

Cohésion sociale

Orientation 3 : Améliorer la vie des quartiers

- Aide à la création d'équipements de proximité
- Soutenir la création des associations de locataires

Orientation 4 : Lutter contre les inégalités de santé

- Lutter contre l'exclusion des personnes âgées
- Veille, anticipation, accompagnement des mutations du vieillissement
- Programmation de la production de logements adaptés

Orientation 4 : Lutter contre l'insécurité au sein des quartiers

- participer à la remontée d'information
- identifier les nuisances pour apporter des réponses adaptées par quartier

Renouvellement urbain et Cadre de vie

Orientation 3 : Initier une gestion urbaine de proximité

- Maintenir la qualité du cadre de vie et de son environnement
- participer à la mise en place d'une gestion urbaine de proximité
- promouvoir les actions de valorisation du cadre de vie avec les associations de locataires et/ou les habitants

Développement économique

Contribution aux actions collectives de prévention et mise à disposition de locaux.
Développement de la clause d'insertion

5.23.2 Engagements de la SA HLM OZANAM

La SA HLM OZANAM va réaliser un programme de :

- 55 logements locatifs sociaux,
- 8 locaux commerciaux,
- 18 garages,

situés en périmètre réglementaire, à savoir au bourg (frange littorale) entre les rues E. DESPROGES, et Louis DES ETAGES. Un personnel de proximité sera affecté à cette résidence.

5.24 Les engagements de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique (CCIM)

La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique s'engage sur 2 actions visant l'amélioration de la performance et la pérennisation du commerce de proximité.
Ces deux actions ne seront pas dédiées uniquement au périmètre des deux contrats de ville mais la CCIM veillera à ce que les entreprises installées dans ces périmètres soient prioritaires.
Par ailleurs, la CCIM est engagée comme opérateur dans le cadre de la convention "agir pour l'emploi et la création d'activité".

Démarche « qualité commerce » dans le Nord

La démarche « Qualité commerce » permet au commerçant qui s'engage dans la démarche d'améliorer et de valoriser sa qualité de service et d'accueil pour mieux satisfaire ses clients.

Les objectifs :

- Évaluer le niveau de qualité de l'accueil et de service à la clientèle
- Bénéficier d'une analyse extérieure et objective du point de vente
- Motiver et stimuler les collaborateurs autour d'un challenge

- Faire reconnaître et labelliser le professionnalisme de l'entreprise
- L'évaluation porte sur une grille de 73 critères répartis en 4 thématiques : accueil téléphonique, extérieur du magasin, intérieur du magasin, Accueil-conseil relation client

Déroulement de la Démarche Qualité en 5 étapes :

- Sensibilisation collective des chefs d'entreprise candidats à l'opération aux facteurs clés de succès d'une démarche Qualité appliquée au commerce de proximité, aux engagements à respecter dans le cadre de la Charte et au dispositif de contrôle du respect des engagements.
- Pré-diagnostic sur le point de vente : initiation à la démarche Qualité avec une première mise en application des critères d'évaluation du référentiel. Rédaction d'un rapport d'évaluation personnalisé présentant les points forts et les points à améliorer.
- La formation : toujours dans une démarche de progrès, la CCIM propose alors aux commerçants un programme de formation adapté à chacun qui permet d'une part d'améliorer les points négatifs soulignés lors du pré-diagnostic, et d'autre part d'apprendre à mieux mettre en valeur les points forts de l'entreprise. La formation se déroule en plusieurs sessions individuelles et collectives.
- La seconde visite mystère : elle a lieu quelques semaines après la formation et permet de mesurer les progrès réalisés.
- La labellisation

Evaluation :

- Les 4 thèmes principaux (accueil téléphonique, accueil relation client, intérieur et extérieur du magasin) sont notés sur 10.
- Après la visite mystère, l'attribution de la Charte Qualité a lieu si la note de chaque thème étudié dans le référentiel est supérieure ou égale à 8/10.
- Le commerçant est identifié par une vitrophanie comme étant un commerçant professionnel de qualité.

Compétitivité, Performance, Pérennité de la TPE du Nord

Le renforcement de la compétitivité et l'amélioration de la performance globale des petites entreprises sont des pistes d'action importantes pour leur pérennité et le développement de l'emploi et de la richesse économique.
Il s'agit de concevoir une action de formation visant à implanter au sein des TPE un type de management proactif axé sur la mise en œuvre de méthodes adéquates et d'outils simples de pilotage d'entreprise visant à renforcer leur force compétitive.
Cette action s'adresse tout particulièrement aux TPE de la zone Nord qui demandent une attention particulière car elles sont éloignées des services centraux, elles ont besoin de soutien spécifique, ...

La démarche proposée est une Formation Action pragmatique destinée aux très petites entreprises (-de 10 salariés) en phase de lancement ou de développement (2 ans et plus) en situation de fragilité économique pour favoriser le cadrage des objectifs de compétitivité et de performance en vue de leur pérennisation.

Les objectifs :

- Permettre aux dirigeants des TPE d'acquérir des principes d'administration et de gestion d'entreprises pour :
  - Enrichir leurs compétences en matière de management, pilotage de l'activité, ...
  - Mettre en œuvre des procédures d'organisation performante
  - Assurer la compétitivité et la pérennité de leur entreprise dans un environnement concurrentiel instable

Déroulement de l'action

- L'action s'articule autour d'un pré diagnostic des points forts, des points faibles, des axes de progrès de l'entreprise, de formation, d'ateliers pratiques sur des thèmes multiples.

5.25 Les engagements de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Martinique (CMA)

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Martinique, dans le cadre de son offre de Services s'engage à :

- accompagner les habitants porteurs de projet des quartiers prioritaires à la création, à la reprise et au développement d'entreprise ;
- promouvoir auprès des porteurs de projet, le dispositif « Territoires Entrepreneurs » qui succède au dispositif Zone Franche Urbaine (ZFU) ;
- assurer la promotion de la formation et de l'alternance ;
- sensibiliser et mobiliser les entreprises sur la problématique des stages et de l'alternance et informer les jeunes et les prescripteurs ;
- accompagner les entreprises dans leur démarche de recrutement.

5.26 Engagements de la Caisse des dépôts et Consignations (CDC)

La Caisse des Dépôts et consignations, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de **Sainte-Marie.**
Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la **cohésion sociale et la solidarité**, pour le **développement et la compétitivité des territoires** et pour la **transition écologique et l'environnement**.

Dans ce cadre, la CDC pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Epargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la CDC et consignations s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise…).

En ce qui concerne **le volet urbain** du contrat de ville, la mobilisation de la CDC privilégiera :

les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques…) ;
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources…) ;
- les actions d'aide à la maitrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative…), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux…).

En ce qui concerne le volet logement,

- l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la CDC seront précisées dans des conventions à signer entre la CDC et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics…) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

5.27 Engagements de l'Agence Française de Développement (AFD)

L'Agence Française de Développement (AFD) est un établissement public au service d'une mission d'intérêt général : le financement du développement.

Institution financière spécialisée, l'Agence finance dans les collectivités d'Outre-mer, des projets économiques et sociaux portés par les pouvoirs publics locaux, les entreprises publiques ou les secteurs privé et associatif. Ces projets concernent le développement urbain et les infrastructures, le développement rural, l'industrie les systèmes financiers ainsi que l'éducation et la santé. Pour répondre à chaque situation, l'Agence propose une gamme d'instruments financiers qui va de la subvention aux garanties et aux prises de participation en passant par toutes les formes de prêts aidés et de prêts à condition de marché.

L'AFD se propose d'intervenir sur champ du développement économique en :

- Participation aux réflexions et aux comités de pilotage correspondant
- Cofinancement potentiel de prestations intellectuelles
- Préfinancement de subventions Européennes et d'Etat

5.28 Les engagements de l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE)

Dans le cadre de ses activités principales (financement et accompagnement des micro-entrepreneurs qui n'ont pas accès au crédit bancaire et contribution à l'amélioration de l'environnement institutionnel du micro-crédit), l'Adie propose d'intervenir dans les quartiers de Sainte-Marie en offrant aux porteurs de projet un service d'accompagnement amont et post création, couplé à une offre de financement par :

- La sensibilisation à la création d'entreprise et au recours au Ier emploi salarié : une conseillère dédiée au secteur Nord de la Martinique se rendra ponctuellement dans le quartier réglementaire pour présenter l'offre Adie et sensibiliser à la création d'entreprise.
- L'organisation de deux "temps forts" dans la commune à l'occasion des Campagnes de communication de l'association.
- L'accompagnement amont : Lors de trois rendez-vous individuels en moyenne le futur chef d'entreprise travaillera avec son référent Adie au montage de son projet (choix du régime fiscal, de la forme de l'entreprise, calcul du seuil de rentabilité, etc.), de telle sorte que celui-ci soit ensuite finançable par l'Adie ou par la banque.
- L'accès au capital : Les entreprises de Martinique sont sous capitalisées, un constat plus vrai encore dans les quartiers et pour les entrepreneurs exclus du crédit bancaire. L'action ouvrira l'accès au capital nécessaire pour créer et développer les entreprises, grâce à des microcrédits de 500 à 10000 euros.
- L'accompagnement post création : La pérennité des entreprises implique un suivi régulier prévu par l'action

Les actions soutenues devront viser à permettre la création et la pérennisation d'entreprises chez les porteurs de projet les plus précarisés (allocataires des minima sociaux, travailleurs informels, femmes isolées, jeunes sans formation, etc.) issus de la nouvelle géographie prioritaire de Sainte-Marie ; et ainsi œuvrer au développement économique ainsi qu'à la lutte contre le chômage et le travail informel dans ces quartiers. Ces actions répondront ainsi à la précarité des habitants de la géographie prioritaire de Sainte-Marie, tant en matière d'emploi que de revenus. Compte tenu de leurs objectifs et de leurs cibles, celles-ci s'inscrivent par ailleurs en cohérence avec la loi cadre en s'articulant autour des piliers "Emploi et Développement économique" et "Cohésion sociale". Une attention est en outre donnée aux jeunes, aux femmes ainsi qu'aux "jobeurs". La nécessité de concentrer les efforts en matière de développement économique et de cohésion sociale est rappelée par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 portant réforme de la politique de la ville. L'étude relative au "travailleurs indépendants informels en Martinique" concluait en outre sur le rôle du "microcrédit accompagné" pour révéler les initiatives entrepreneuriales des quartiers.
Sans en faire un critère d'éligibilité l'Adie s'attache en outre à la bonne représentation des femmes dans la création d'entreprise. Ainsi à l'Adie plus de la moitié des créateurs d'entreprise accompagnés sont des créatrices.

En 2015 l'opération se fixe pour objectif l'accompagnement et/ou le financement de 10 porteurs de projet de création et de développement d'entreprise dans la commune de Sainte-Marie dont 5 dans les quartiers prioritaires, soit 40000 euros injectés dans l'économie de Sainte-Marie sous forme de microcrédits à la création d'entreprise ; dont 20000 euros au profit de la géographie prioritaire. Une conseillère dédiée au Nord de la Martinique sera mobilisée sur l'action. Celle-ci disposera en outre d'un véhicule de service pour se rendre dans la commune, ainsi qu'un téléphone et ordinateur portable de sorte à déployer l'offre d'accompagnement et de financement lors de ses déplacements ; soit sans imposer aux porteurs de projet un déplacement systématique à l'agence Adie sise ZI de la Lézarde au Lamentin.

6 Le Pilotage

6.1 Le comité de Pilotage

Le Pilotage stratégique est assuré par un Comité de Pilotage (CP) composé de :

- L'État et la commune de Sainte-Marie (co-président)
- La communauté d'agglomération du Nord CAP NORD,
- Le Conseil Régional,
- Le Conseil Général,
- Les organismes HLM,
- Les chambres consulaires,
- La Caisse Dépôts et Consignation,
- La DJSCS
- La DAC
- La CGSS,
- La CAF,
- L'Agence Régionale de Santé
- Le Pôle Emploi,
- La Mission Locale du Nord,
- L'Agence Française de Développement,
- Le Conseil citoyen.

Ce comité définit les grandes orientations du CV et procède aux arbitrages nécessaires à son exécution. Il veille au respect des objectifs, au suivi de la mise en œuvre du contrat de ville, au respect des engagements. Il se réunit en tant que de besoin à raison de 2 fois par an au minimum.

6.2 Le pilotage opérationnel du projet

Le Comité Technique (CT) est composé des représentants du Comité de Pilotage auquel sont adjoints les personnes qualifiées, à savoir les membres fixes de l'équipe projet communale :

- Le Directeur Général des Services
- Le Directeur Général Adjoint, Responsable du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
- Le Directeur des Services Techniques Municipaux
- Le directeur du Centre Communal d'Action Sociale
- La Directrice des Ressources Humaines
- Le Directeur des Finances et de la Commande Publique
- Le Conseil Citoyen
- La Directrice de l'Animation du Territoire
- Et le Délégué Politique de la Ville de l'Etat.

Le Comité Technique se réunira autant que de besoins, au minimum une fois par trimestre, pour assurer le suivi technique et financier du CV et traiter des problématiques spécifiques. Il pourra s'adjoindre des experts relevant des divers domaines techniques et socio-économiques lors de réunions thématiques, portant par exemple sur la cohésion sociale, le développement économique, le renouvellement urbain et le cadre de vie, les valeurs de la république.

6.3 La Direction du contrat de ville

La Direction de l'Animation du Territoire assure le secrétariat des Comités Techniques et de Pilotage et la coordination des partenaires. Elle est chargée de veiller au bon déroulement du contrat de ville, d'en assurer l'ordonnancement et le pilotage opérationnel et de veiller à ce que chaque partenaire tienne ses engagements, en termes à la fois juridique par rapport au présent contrat, financier et de planification.
Pour assurer cette dernière mission, les partenaires des opérations émargeant à ce contrat et conventionnant par la présente, s'engagent à fournir à la Direction de l'Animation du Territoire, les éléments d'explication technique et financière des opérations, avant mise en œuvre. Cette dernière soumettra ces éléments au Comité Technique. A sa demande, les partenaires pourront aussi fournir les compléments d'informations si besoin.

6.4 Les moyens humains et l'organisation mobilisés par l'État pour l'élaboration et le suivi du contrat de ville.

Un comité interministériel politique de la Ville des services de l'État a été installé. Présidé par le Sous-préfet à la cohésion sociale, il réunit au moins 2 fois dans l'année, les responsables des services et opérateurs de l'Etat. Il vise à la coordination des actions de l'Etat dans les quartiers prioritaires. Participent à ce comité mensuel les Directeurs (ou leur représentant) des services et directions.

Le Comité Politique de la ville État traite :

- de l'actualité des textes et de la politique gouvernementale en matière de politique de la Ville
- de la coordination interministérielle pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des contrats de ville dans le département
- de la déclinaison locale des conventions interministérielles en faveur de la politique de la Ville

Pour le suivi de la politique de la Ville, le Préfet, délégué territorial de l'ACSE et de l'ANRU, s'appuie sur :

- Un Sous-préfet à la Cohésion Sociale et à l'emploi en charge du déploiement de la réforme de la politique de la ville sur les 4 communes de la Martinique
- Un délégué territorial adjoint de l'ACSE en la personne du Directeur de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale et un délégué territorial adjoint de l'ANRU en la personne du Directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- Trois délégués du Préfet dont un dédié aux 2 villes du Nord, qui sont des acteurs de terrain et dont le rôle est d'être particulièrement en lien avec les élus, les chefs de projets politiques de la ville, les services des collectivités et des opérateurs publics, les acteurs locaux économiques et associatifs.

6.5 La Mobilisation des équipes de la ville

Le contrat de ville est l'occasion pour la Ville, de mobiliser et de coordonner le travail de l'ensemble des services de la Ville, tant dans la conduite du projet, que pour la gestion de l'ensemble des politiques d'accompagnement. L'objectif est donc aussi d'assurer la durabilité de l'accompagnement au-delà de la fin du contrat.

Cette mobilisation concerne l'ensemble des opérations sous pilotage directe de la ville, la gestion financière de celles-ci, la Gestion Urbaine de Proximité qui demande un fort investissement des services d'entretien de la Ville, et l'ensemble des missions d'accompagnement socio-économique (CUCS, gestion associative, culture, sport, CCAS …).

6.6 L'évaluation, évolution du Contrat de Ville et suivi des opérations

Concernant l'évaluation de la participation des habitants, la Loi de programmation pour la Ville et la Cohésion urbaine prévoit que soit créé un Observatoire national de la Politique de la ville chargé notamment «d'évaluer les progrès en matière de participation des habitants aux instances décisionnelles de la politique de la ville».

Au niveau local, l'ensemble des partenaires, dans le cadre de l'élaboration du projet de ce contrat de ville, s'est accordé à faire une place essentielle à l'évaluation et au suivi des actions. C'est pourquoi, dans les différents groupes de travail, l'accent a été mis sur des objectifs mesurables qui peuvent permettre d'apprécier les progressions dans la durée avec une exigence de rigueur et de transparence.

L'évaluation attendue doit porter tout autant sur les aspects financiers de l'action publique que sur la pertinence et l'efficience des actions conduites au regard de la situation des habitants des quartiers.

Ainsi, une connaissance partagée de la situation des différents quartiers et des problématiques de leurs habitants, au moment de la signature du contrat est un pré requis. Point de repère, ce contexte initial permettra de mesurer les progrès parcourus mais aussi le reste à réaliser.

L'évaluation se fera à différents niveaux:

- au niveau du projet en tant que tel de chacune des structures financées dans le cadre des appels à projets, sur la base de critères spécifiques liés à l'action financée
- au niveau de l'action figurant au contrat, comme participant à l'atteinte d'un objectif opérationnel, cette évaluation se faisant à partir des
    - indicateurs quantitatifs (par exemple: nombre de personnes touchées, concernées, ayant participé, nombres de manifestations….)
    - indicateurs qualitatifs (par exemple, la situation des personnes avant, pendant, après l'action, …)
    - l'impact sur le quartier, les participants (questionnaire aux publics, retour d'expériences, …)
    - l'information des habitants, la communication sur l'action
    - les modalités de réalisation (par exemple, comment a été réalisée l'action par rapport aux objectifs affichés, dans quel contexte?…)
    - les moyens : nombre de salariés/vacataires, moyens spécifiques…
    - les méthodes proposées
    - la qualité des partenariats et la concertation préalable avec les référents des thématiques dans les Institutions concernées
    - les temps collectifs de mise en débat des résultats de l'action avec les partenaires, les publics, les encadrants
- au niveau de l'objectif opérationnel qui décline chacun des axes stratégiques du contrat.
- au niveau de l'axe stratégique du contrat qui en compte 4, compte tenu de l'évaluation faite de l'atteinte des objectifs qu'il comporte.
- au niveau global du contrat: sa gouvernance, sa pertinence, son efficience, point dont il semble opportun de prévoir d'en externaliser la réalisation.

Ce travail devra s'appuyer sur :

- des indicateurs de contexte qui apporteront un éclairage au regard des enjeux identifiés au niveau des quartiers prioritaires et de veille active par rapport aux données sociales locales et macro-économiques nationales. Les informations fournies par l'ensemble des partenaires sont utiles à cet effet. (INSEE, de la CAF, de Pôle Emploi, du CGET…).
- des indicateurs de suivi apportant un éclairage sur les moyens effectivement mobilisés pour la mise en œuvre des actions (indicateurs de ressources). C'est pourquoi, le contrat consignera les intentions de chacun des partenaires sur les moyens mobilisables au titre du droit commun et des ressources spécifiques. Les ressources listées par action permettront d'apprécier les effets levier et leur incidence sur l'exécution des activités (indicateurs d'activités).

En ce qui concerne l'habitat, ces indicateurs seront suivis en continu dans le cadre plus général de l'Observatoire de l'Habitat en dans le PLH (programme local de l'habitat).

Les indicateurs d'évaluation seront destinés à apprécier le résultat et l'impact des actions mises en place pour l'atteinte des différents objectifs.

La réalisation de bilans annuels des actions, programmes et projets se fait en plus du suivi et de l'évaluation continue assurée par la tenue régulière de rencontres du comité de pilotage. Ces bilans permettront notamment d'analyser les impacts de l'ensemble des activités menées au regard des grands enjeux identifiés, des objectifs stratégiques et opérationnels.
La mise en place d'un tableaux de bord par quartier prioritaire et de veille active facilite également le suivi des actions, programmes et projets ainsi que leur mise en œuvre. Cet outil favorisera également la communication auprès des services et partenaires. Il sera partagé avec les habitants et le Conseil Citoyen.

L'évaluation à mi-parcours, réorientera si nécessaire le projet global après 3 années de mise en œuvre. L'évaluation finale appréciera l'atteinte des objectifs à l'achèvement du projet global en 2020.

Des documents de présentation des travaux seront communiqués régulièrement au Conseil Citoyen.

Les modalités d'adaptation du contrat de ville

Le Contrat de Ville doit être un outil de travail vivant et réactif, utile aux professionnels de terrain comme aux décideurs.

Les orientations du contrat de ville sont en ce sens volontairement pragmatiques, proposant des orientations concrètes, mesurables, évaluables et élaborées de manière concertée pour permettre d'atteindre des objectifs partagés.

Afin que l'action publique portée par le contrat de Ville conserve le maximum de pertinence et d'actualité, il est nécessaire que le contrat puisse être adaptable autant que nécessaire.

Pour cela, le comité de pilotage stratégique pourra étudier toute proposition d'évolution qui lui sera faite par les différentes instances de travail prévues au chapitre 1, au vue de prendre en compte :

- l'évolution institutionnelle et notamment de la réforme territoriale
- l'évolution législative ou réglementaire
- l'évolution du contexte urbain local
- les résultats des évaluations suites aux dispositions du contrat de ville et qui impliqueraient d'ajuster les objectifs fixés.

Observation et veille sociale

L'observation du périmètre en politique de la ville doit permettre d'identifier les risques de fragilisation et de dégradation du tissu social à l'échelle des quartiers de la ville et de l'agglomération. Il s'agira de suivre l'évolution du périmètre de 2015 à 2020. L'observation devra alimenter les projets d'action sur le périmètre en apportant les éléments d'analyses territorialisés.

Les données seront transmises par les institutions, partenaires et associations permettant ainsi de :

- mesurer les écarts entre les territoires,
- mesurer les évolutions dans la durée sur chaque territoire,
- et interroger les politiques publiques sur les besoins de la population dans une approche prospective.

Il s'agit d'une pratique d'observation partagée liant analyse de terrain et analyse statistique.

Les partenaires s'engagent à fournir les données de terrain et leurs analyses.

Une analyse collective sera effectuée et permettra d'interpeller les différents acteurs et Institutions au sein des différentes instances du contrat de ville.

Dès le début du contrat de ville il sera nécessaire de mobiliser et stabiliser auprès de l'INSEE, les éléments statistiques infra communaux qui ne sont pas disponibles à l'heure actuelle sur le périmètre réglementaire et sur les quartiers de veille. Ce qui permettrait d'avoir un point de départ partagé par les partenaires du contrat et de pouvoir mesurer les écarts à l'étape intermédiaire (en prévision de la clause de revoyure) et en fin de contrat.

6.7 L'articulation avec les dispositifs existants et les documents stratégiques du territoire

Le Comité technique veillera à la cohérence entre les documents stratégiques du territoire portés par l'Etat, l'Europe, la Région, le Département, la Communauté de Communes et la Ville, par exemple :

- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) (CAP NORD)
- Le Schéma d'Aménagement Régional SAR (Région)
- Le Plan Local d'Urbanisme (Ville de Sainte-Marie)
- Le Plan Local pour l'insertion (CAP NORD)

- Le Plan départemental d'Action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD - Département)
- Le Conseil Local de sécurité et prévention de la délinquance CLSPD
- Le Contrat Enfance Jeunesse CEJ
- Le Plan Départemental de Prévention de la Délinquance (PDPD) (Etat)
- Le Projet Educatif Territorial (PEDT) (Ville de Sainte-Marie)
- Le plan d'initiative régionale pour le développement du numérique (région)
- Le Schéma Martiniquais de Développement Economique et Social (SMDE),
- Le Programme Opérationnel FEDER - FSE 2014 / 2020 (Europe)
- La Convention Territoriale Globale CAF
- Le Plan territorial ARS
- Le Contrat de Plan Régional de Développement de Formation (Région)

Les actions menées dans le cadre du Contrat de ville seront évaluées à l'aune de cette exigence de cohérence.

7 L'implication des habitants

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 fait de nombreuses références à la participation des habitants :

Article 1 : principe de co-construction de la politique de la ville
*La politique de la ville «s'inscrit dans une **démarche de co-construction** avec les habitants, les associations et les acteurs économiques, s'appuyant notamment sur la **mise en place de conseils citoyens**, selon des modalités définies dans les contrats de ville, et sur la co-formation.»*

Article 7 : **création de Conseils citoyens** dans chaque quartier prioritaires sur la base d'un diagnostic des pratiques et des initiatives participatives

À Sainte-Marie, un Conseil citoyen a été installé le 17 juin 2015 par Mme Myriam EL KHOMRI, Secrétaire d'Etat chargée de la Politique de la Ville, M. Fabrice RIGOULET-ROZE, Préfet de la Martinique et M. Bruno Nestor AZEROT, Député – Maire de Sainte Marie. Il a été installé sur le fondement d'un «cadre de référence commun». Celui-ci précise notamment des principes généraux de liberté, égalité, fraternité, laïcité, neutralité, mais aussi de souplesse, indépendance, pluralité, parité, proximité, citoyenneté et co-construction.

Les membres du conseil citoyen ont été réunis le 30 juin pour qu'ils puissent :

- Echanger et donner leur avis sur la proposition de contrat de ville avant sa signature
- Valider un projet de création d'une association support de leur action avec une charte interne
- Valider un projet de formation pour comprendre le cadre général et les enjeux du dispositif « « contrat de ville », ainsi qu'un cycle de rencontres avec les autres conseils citoyens des villes en contrat de ville
- Mieux appréhender leur rôle et commencer à formaliser leur projet
- Commercer à réfléchir à l'organisation de réunions thématiques par quartier, sorte d'assises citoyennes pour présenter le contrat de ville aux habitants et acteurs locaux et échanger avec eux sur leurs attentes et propositions
- Envisager les autres actions à mettre en œuvre pour faire vivre réellement et dans la durée la démocratie inhérente au dispositif :
    - Rubrique dédiée sur le site internet de la ville
    - Rédaction d'articles dans le journal municipal
    - Mise à disposition d'une urne / d'un cahier disponible en mairie et accessible à toutes et tous
    - …

La mise en place du conseil Citoyen permettra de conforter les dynamiques citoyennes existantes et de garantir les conditions nécessaires aux mobilisations citoyennes, en favorisant l'expertise partagée, en garantissant la place des habitants dans toutes les instances de pilotage, en créant un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins des habitants.

7.1 Modalité de la mise en place du conseil citoyen

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 crée les conseils citoyens dans l'ensemble des quartiers prioritaires.
Les Conseils citoyens ont pour objectifs de:

- favoriser l'expression des habitants de ces quartiers,
- conforter d'éventuelles dynamiques citoyennes existantes,
- garantir les conditions nécessaires aux mobilisations citoyennes et la place des habitants dans les instances de pilotage du Contrat de ville,
- favoriser l'expertise partagée,
- et créer un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins des habitants.

7.2 La composition du Conseil Citoyen

.
Conformément aux dispositions de la loi, le nombre de membres du Collège «Associations et acteurs locaux» est établi à parité avec le nombre d'habitants siégeant tirés au sort.

La ville a fait le choix de 14 membres : 7 sur le collège associations et acteurs locaux et 7 sur le collège habitants. Ce conseil citoyen a été officialisé le mercredi 17 juin 2015 en présence de la Secrétaire d'État à la ville.

Le Collège «Habitants» :

La mobilisation des membres du Collège « Habitant » a fait l'objet d'un appel à candidatures largement diffusé :

- le journal hebdomadaire Frances Antilles diffusé à 65000 exemplaires paru le Samedi 06 Juin 2015.
- site internet de la ville le lundi 08 juin 2015
- conseil municipal du 10 juin 2015,

Dans le Collège «Habitant», un tirage au sort a été organisé en **respectant la parité femmes / hommes** et la représentativité territoriale et, autant que possible, en privilégiant l'accès des personnes les plus éloignées des instances de parole habituelles (jeunes, résidents non-communautaires,…), et, d'autre part, en s'efforçant de représenter la population du quartier dans toutes ses composantes.
La représentation des jeunes est assurée par la présence d'une jeune habitante et de la Maire du Conseil Municipal Junior.

Le Collège «Associations et acteurs locaux »

Le choix des membres de ce collège s'est fait en tenant compte à la fois des dynamiques existantes (de nombreuses associations existent sur le territoire ou y interviennent) et des piliers du contrat de ville. Ont ainsi été retenus les représentants :

- De la jeunesse (Conseil Municipal Junior)
- Des associations d'insertion (ADIIE et INSER ACTION)
- Du mouvement sportif (CYCLO-CLUB Samaritain)
- Du tissu économique (associations des commerçants et professionnels de sainte Marie et des commerçants de la Plaine de l'Union)
- Des valeurs républicaines (Lieutenant de réserve)

7.3 Organisation et fonctionnement du Conseil Citoyen

Le conseil citoyen dans le cadre du contrat de ville, a pour objectif :

- De Co-construire le projet de territoire avec les habitants,
- D'assurer l'appropriation par les habitants du projet,
- De tenir compte de leurs souhaits,
- Et de faciliter l'accompagnement socio-économique du projet.

Cette concertation sera aussi le point de départ de la politique de développement local souhaitée par la ville dans une optique de mobilisation des forces vives du territoire et d'appropriation du projet par les acteurs.

Après la phase de diagnostic et de propositions et la définition des orientations du Contrat de ville par le présent document, le Conseil citoyen aura à réfléchir et à s'exprimer dans les instances de pilotage et de concertation sur les sujets du Contrat de ville qui concernent leur quartier et la ville toute entière.

Ses membres travaillent à cet égard sur les enjeux globaux et assurent le suivi du Contrat de Ville dans ses instances de pilotage, dans son ensemble et en regard des orientations qui y auront été définies. Conformément aux dispositions de la loi, le Conseil élira son représentant pour participer au Comité opérationnel de suivi du Contrat de ville.

À l'échelle de la ville, les représentants du Conseil Citoyen se retrouveront une fois par an en séance plénière pour confronter leurs regards et leurs avis.

Le fonctionnement, l'accompagnement et le suivi des réunions du Conseil Citoyen sont confiés à un animateur.

Le conseil citoyen est doté d'un règlement intérieur précisant son rôle ainsi ses modalités d'organisation et de fonctionnement.

Le Contrat de ville prévoit les moyens financiers consacrés au fonctionnement du Conseil Citoyen tel que défini à l'article 3.b du Titre IV du Cadre de référence.

7.4 Accompagnement et formation

La mise en place du Conseil Citoyen est loin d'être une évidence, car elle vient bouleverser la gouvernance de la politique de la ville et pose de nombreuses questions sur :

- les façons d'informer les habitants et les acteurs locaux au sujet de ce nouvel espace (son objet, sa nature, sa raison d'être…) en vue de leur mobilisation,
- les modalités de constitution des deux collèges du conseil citoyen,
- la complémentarité du conseil citoyen avec les instances participatives existantes,
- les outils et techniques d'animation et de participation pour lancer la dynamique,
- la place du conseil citoyen dans la gouvernance du contrat de ville,
- la co-formation entre habitants, élus et techniciens.
- la place de l'élu local et à la nature des relations qu'il entretiendra avec cette instance ;

- la nécessité du co-apprentissage (habitants / élus / agents) par étapes

C'est pourquoi le centre de ressources ville caraïbes et le CNFPT accompagnent la collectivité de Sainte-Marie, les élus, les membres d'association, les habitants à :

- l'appropriation des principes liés à loi du 24 février 2014 et au cadre de référence sur les conseils citoyens.
- la méthodologie de mise en place du Conseil Citoyen, à partir de l'existant et des contextes locaux.
- la mise en œuvre effective du Conseil Citoyen
- la définition les règles du jeu en fonction des projets.

Le centre de ressources Ville Caraïbe a proposé un cycle de qualification relatif à l'implication des habitants et à la mise en place des conseils citoyens le 29 avril 2015 et entend proposer au titre de son plan d'action 2015 :

- un cycle de qualification spécifique pour les élus, en partenariat avec l'Association des Maires de la Martinique et leur centre de formation, à partir du mois de Septembre
- un cycle spécifique pour les agents des collectivités, en collaboration avec le CNFPT
- un cycle spécifique pour les citoyens, via la plateforme de participation et le Centre de ressources Ville Caraïbe
- un cycle de qualification en commun (les prochains ateliers du Centre de ressources Ville Caraïbe)

Par ailleurs le Centre de Ressources Ville Caraïbe intervient sur les champs de la politique de la ville en matière :

- développement économique : commerces de proximité, outils de l'ESS, implantation commerciale, revitalisation centre bourg…
- emploi et insertion professionnelle : clause d'insertion, création, outils ESS
- rénovation urbaine, transport et cadre de vie : qualité urbaine, projet de quartier, éco quartier…
- éducation : réussite éducative, accompagnement scolarité, parentalité, mise en cohérence dispositifs, PEL
- Jeunesse : approche globale, travail de rue, prévention, …
- prévention de la délinquance, justice et sécurité (ex diagnostic local de sécurité)
- médiation sociale,
- santé
- culture
- sport (ex : favoriser la mixité et l'accès à l'offre / améliorer l'offre d'équipement)
- solidarité numérique

Chaque année il propose un programme d'action élaboré avec le conseil d'administration dont CAP NORD en fait partie et les référents « politique de la ville » des différentes Institutions. Le CNFPT coproduit certaines actions de formation notamment en direction des agents des collectivités.

8 Programmation et appels à projet

Le Contrat de ville permet d'identifier les interventions attendues des institutions. Chaque année le Copil proposera dans ce cadre une programmation pour adapter les actions à mener de chacun en tenant compte du bilan des actions, de l'évaluation, de l'évolution du territoire.

Les objectifs opérationnels et leur déclinaison en action sont le produit d'un travail interinstitutionnel et partenarial, appuyé sur les des diagnostics partagés quant aux besoins des quartiers et de leurs habitants.

C'est en s'inscrivant dans les objectifs du contrat de ville que les porteurs de projets devront répondre aux appels à projets.

Les appels à projets permettent de soutenir les associations, opérateurs publics, acteurs divers, qui se proposent à travers des actions de répondre aux besoins des habitants des quartiers prioritaires.

Les appels à projets sont lancés chaque année par l'État et la collectivité, au titre de la politique de la Ville.
Sa forme restera constante tout au long de la durée du contrat, afin de suivre l'impact de l'action publique sur cette durée et d'en assurer une évaluation efficiente.

Les appels à projets seront financés par des moyens de droit commun et des crédits spécifiques que l'Etat et la ville alloueront chaque année.

9 Les Signataires

Signé à Sainte-Marie, le 8 juillet 2015

L'ETAT	La Ville du SAINTE-MARIE
Le Préfet, Fabrice RIGOULET- ROZE	Le Maire, Bruno Nestor AZEROT
LE CONSEIL GENERAL	**LE CONSEIL REGIONAL**
La Présidente, Josette MANIN	Le Président, Serge LETCHIMY

CAP NORD
Le Président, Alfred MONTHIEUX

L'EDUCATION NATIONALE
Le Rectrice, Catherine BERTHO-LAVENIR

LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE
Éric CORBAUX

L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
Le Directeur, Christian URSULET

LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES
Le Directeur, Général Marcel MANGATTALE

LA CAISSE GENERALE DE SECURITE SOCIALE
Pour le Directeur Général La Directrice Adjointe Valérie GALIM Le Directeur, Frantz LEOCADIE

LA CHAMBRE REGIONALE DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE
Le président, Gérard LACOM

PÔLE EMPLOI
Le Directeur, Antoine DENARA

OZANAM
Le Président, Marceau JOBELLO

LA SOCIETE IMMOBILIERE de la MARTINIQUE
Pour le président, le Secrétaire Général, Jean-Luc GALY

LA CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT de la MARTINIQUE
Le Président, Hervé LAUREOTE

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE de la MARTINIQUE
Le Président, Manuel BAUDOUIN

LA CAISSE DES DEPÔTS ET CONSIGNATIONS	L'AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT
Le Directeur, Hubert ROCHE	Le Directeur, Hervé BOUGAULT

Ville de
SAINTE-MARIE
www.ville-saintemarie.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION
MARTINIQUE

Conseil Général
de la Martinique

Région Martinique

CAP Nord Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

académie
Martinique
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA JUSTICE

ars
Agence Régionale de Santé
Martinique

ALLOCATIONS
FAMILIALES
Caf
de la Martinique

Martinique
Caisse Générale de Sécurité Sociale
MARTINIQUE

cress
Chambre Régionale
de l'Économie Sociale et
Solidaire de Martinique

pôle emploi

Société d'HLM
OZANAM

SOMAR

CMA
Chambre de Métiers
et de l'Artisanat
Martinique

Chambre de Commerce
et d'Industrie
de la Martinique

GROUPE
Caisse
des Dépôts

afd
AGENCE FRANÇAISE
DE DÉVELOPPEMENT